

COMMUNE D'ALBERTVILLE

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MAI 2017





ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL
22 MAI 2017

COMMUNICATIONS

Décisions du maire	HERVE BERNAILLE
Remerciements des associations	MARTINE BERTHET

DELIBERATIONS

I AFFAIRES FINANCIERES

1-1 Budget principal ville

SA	1-1-1	Compte de gestion 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-1-2	Compte administratif 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-1-3	Affectation du résultat 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-1-4	Budget supplémentaire 2017	HERVE BERNAILLE

1-2 Budget annexe de l'eau

SA	1-2-1	Compte de gestion 2016	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	1-2-2	Compte administratif 2016	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	1-2-3	Affectation du résultat 2016	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	1-2-4	Budget supplémentaire 2017	FREDERIC BURNIER FRAMBORET

1-3 Budget annexe du centre international de séjour

SA	1-3-1	Compte de gestion 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-3-2	Compte administratif 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-3-3	Affectation du résultat 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-3-4	Budget supplémentaire 2017	HERVE BERNAILLE

	1-4	Budget annexe de la cuisine centrale	
SA	1-4-1	Compte de gestion 2016	VALÉRIE ROUGERON
SA	1-4-2	Compte administratif 2016	VALÉRIE ROUGERON
SA	1-4-3	Affectation du résultat 2016	VALÉRIE ROUGERON
SA	1-4-4	Subvention d'exploitation 2017 - Modification	VALÉRIE ROUGERON
SA	1-4-5	Budget supplémentaire 2017	VALÉRIE ROUGERON
	1-5	Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA	
SA	1-5-1	Compte de gestion 2016	MARIE-CHRISTINE VANHOUTTE
SA	1-5-2	Compte administratif 2016	MARIE-CHRISTINE VANHOUTTE
SA	1-5-3	Affectation du résultat 2016	MARIE-CHRISTINE VANHOUTTE
SA	1-5-4	Subventions d'investissement 2017 - Modification - Remboursement de l'avance	MARIE-CHRISTINE VANHOUTTE
SA	1-5-5	Budget supplémentaire 2017	MARIE-CHRISTINE VANHOUTTE
	1-6	Budget annexe des opérations d'aménagement	
SA	1-6-1	Compte de gestion 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-6-2	Compte administratif 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-6-3	Affectation du résultat 2016	HERVE BERNAILLE
SA	1-6-4	Prise en charge du déficit 2016 - Modification	HERVE BERNAILLE
SA	1-6-5	Budget supplémentaire 2017	HERVE BERNAILLE
	1-7	Budget annexe du réseau de chaleur	
SA	1-7-1	Compte de gestion 2016	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	1-7-2	Compte administratif 2016	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	1-7-3	Affectation du résultat 2016	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
SA	1-7-4	Budget supplémentaire 2017	FREDERIC BURNIER FRAMBORET

	1-8	Autorisation de programme, d'engagement et crédits de paiement (AP/CP-AE/CP)	
SA	1-8-1	Autorisation de programme/crédits de paiement – Agenda d'accessibilité programmée 2016-2020 - Modification	CATHERINE TERRAZ
SA	1-8-2	Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement de la Maison des Associations – 2012-2016 - Clôture	YVES DUJOL
SA	1-8-3	Bâtiment de La Poste - Autorisation de programme/crédits de paiement 2011-2017– Modification	HERVE BERNAILLE
SA	1-8-4	Autorisation de programme/crédits de paiement – Réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans – 2016 – 2017 – Modification	YVES DUJOL
SA	1-8-5	Autorisation de programme/crédits de paiement 2015-2018 – Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques – Modification	YVES DUJOL
SA	1-8-6	Autorisation de programme/crédits de paiement 2009-2016- Centre des finances publiques - Clôture	HERVE BERNAILLE
	1-9	Bilan des actions financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU) 2016	HERVE BERNAILLE
	1-10	Tarifs 2017	
	1-10-1	Droits et tarifs – Vente d'objets promotionnels - Tarif tee-shirt	JOSIANE CUR
	1-10-2	Conventions de partenariat avec la Maison du tourisme pour une billetterie de spectacle et pour la vente d'objets promotionnels	HERVE BERNAILLE
	1-10-3	Gratuité du parc de stationnement souterrain dimanche 11 juin	MARTINE BERTHET
SP	1-11	Compétitions sportives - Exonération de la taxe sur les spectacles - Année 2018	HERVE BERNAILLE
SA	1-12	Droits et tarifs - Catalogue des droits et tarifs 2017-2018	HERVE BERNAILLE
	1-13	Subventions 2017 aux associations	
SP	1-13-1	Subvention de 180 euros à l'association Jonathan Pierres Vivantes	CATHERINE TERRAZ

SP	1-13-2	Subvention de 575 euros à l'association l'Arbre à plumes	JACQUELINE ROUX
SP	1-13-3	Subvention exceptionnelle Olympique Albertville Short Track	JEAN-FRANCOIS BRUGNON
SP	1-13-4	Convention d'objectifs avec la Confédération syndicale des familles (CSF) - Avenant n°2	MARIE-AGNES LEROUX
SA	1-14	Demande de remise gracieuse de frais fourrière automobile	HERVE BERNAILLE
	II	AFFAIRES GENERALES-FONCIER	
SA	2-1	Société d'économie mixte locale (SEML) TRANS FER ROUTE SAVOIE – Approbation de la modification du capital social	MARTINE BERTHET
	2-2	Acquisitions et aliénations diverses	
SA	2-2-1	Convention de servitudes à ERDF – Rue Suarez parcelle A 246	MARTINE BERTHET
	III	RESSOURCES HUMAINES	
SA	3-1	Modification du tableau des effectifs	PASCALE MASOERO
	IV	EDUCATION	
SP	4-1	Fusion de l'école maternelle Pargoud et de l'école élémentaire Raymond Noël et création d'une entité pédagogique unique l'école primaire Pargoud	VALERIE ROUGERON
	V	SPORTS	
SP	5-1	Convention entre la commune d'Albertville et la société All Road - Coupe du monde de VTT Trial	MARTINE BERTHET
	VI	PROGRAMMATION	
SA	6-1	Demande de subvention auprès de la région Auvergne – Rhône-Alpes pour l'opération « Réaménagement urbain et paysager de la Grande Place de Conflans et de la rue Gabriel Pérouse	YVES DUJOL
SA	6-2	Demande de subvention auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes au titre du plan sécurité pour l'opération «Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires»	VALÉRIE ROUGERON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le seize mai 2017, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Marie Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Chloé CHENAL, Maurice MONTJOVET, Aziz ABBAS, Pierre POINTET, Muriel THEATE, Lysiane CHATEL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Philippe PERRIER, Dominique RUAZ, Claude BESEVAL, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD,

Étaient excusés :

Marie Agnès LEROUX qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ a rejoint la séance avant le vote de la délibération 1-1-2 Budget principal compte administratif 2016

Vincent ROLLAND qui a donné pouvoir à Martine BERTHET

Bérénice LACOMBE qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON

Était absent :

Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (29 personnes en début de séance, 30 personnes à compter de la délibération 1-1-2 Budget principal compte administratif 2016), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

1° Fin de la mise à disposition partielle d'un agent à l'office des sports d'Albertville

Pascale MASOERO

Suite à la dissolution de l'ODSA, il est mis fin à la mise à disposition partielle (7h48 hebdomadaire) d'un agent au bénéfice de l'ODSA et il est procédé à l'affectation à temps complet de cet agent dans les effectifs de la ville à compter du 1^{er} mai 2017.

2° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE

CHOSSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
03/04/17	DOLCE VITA	MONTEE A HUGUES EX MAT 19 Montée Adolphe Hugues	01/01/17 31/12/17	Salle de stockage de 50,35 m ²	Gracieux
29/03/17	CHAT LIBRE	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	01/04/17 31/03/18	Bungalow B entrée Bleuets Locaux double N°7/8/9 37,74 m ²	Gracieux
04/04/17	APFA	MAT PLAINE CONFLANS 208 Av du Pont de Rhonne	01/04/17 31/12/17	Garage pour stockage 12 m ²	37,20 €
15/05/17	ROUE LIBRE	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	01/04/17 31/12/17	Bungalow B entrée Bleuets Module N°5 11,32 m ²	35,09 €

DÉCISION CONCERNANT L'ACCEPTATION D'UN DON

Décision en date du 27 avril 2017 d'acceptation du don par l'office des sports d'Albertville, du véhicule de marque PEUGEOT, modèle : EXPERT Combi 2.0L HDI 110CV, immatriculé : 2997 VK 73, date de 1ère mise en service : 29/11/2005.

3° Modification du rapport 5-1 Convention entre la commune d'Albertville et la société All Road - Coupe du monde de VTT trial

Martine BERTHET

Comme les années précédentes, la compétition offre la possibilité de développer des partenariats avec des entreprises locales ou nationales sous forme de sponsoring, qui seront proposés aux tarifs identiques.

Cette mention a été omise dans le projet de rapport envoyé.
Le rapport dûment corrigé vous est donc soumis ce soir.

4° Remerciements des associations

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- FAVEC conjoints survivants
- Association des anciens combattants d'Albertville
- JALMALV Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie
- Théâtre amateur La Porte qui Claque
- Les Papillons Blancs
- Association "Pour Jojo"
- Les Restos du Coeur
- La ligue contre le Cancer
- L'Amicale des donneurs de sang bénévoles d'Albertville
- Partageons La Forêt Albertvilloise
- Club des accordéonistes Albertvillois
- AGIR
- Autisme Savoie
- Collectif Handicap
- Etéroclit Théâtre
- L'Ensemble Musical Réveil Albertvillois
- L'Amicale du personnel de la ville d'Albertville et du CCAS
- Sport Santé EPGV Albertville
- Le Secours Populaire Français
- Le Pélican

- SAVIHEP
- ADIL
- Le Grand Bivouac
- L'AMF Téléthon
- L'Université Populaire des Parents
- Jazzbertville
- Les PEP 73

5° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances à Jean-François DOUX, éducateur APS principal 1ère classe au sein du service Sport Enfance Jeunesse, pour le décès de sa mère le 23 avril 2017.

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances à la famille de Hervé MERMIER, retraité, agent technique qualité, au sein du secteur propreté urbaine.

6° Le prochain conseil municipal est programmé lundi 26 juin 2017 à 18 heures

DELIBERATIONS

N° 1-1-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Compte de gestion 2016 - Budget principal	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2016 du budget principal	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal 2016 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au

- 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 ABSTENTIONS

**Marie-Agnès LEROUX rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié (30 personnes).**

N° 1-1-2	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget principal - Compte administratif 2016
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Compte administratif 2016 du budget principal

1. LA BALANCE GENERALE 2016 :

Le compte administratif 2016 du budget principal communal est excédentaire 4,052 M€, dont :

- 2,470 M€ d'excédent en section de fonctionnement dont 1,670 M€ d'opérations 2016 ;
- 1,582 M€ d'excédent de financement de la section d'investissement.

Budget VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés n-1		3 088 623,79		800 000,00		3 888 623,79
Excédent affecté à l'investissement		2 823 790,78				2 823 790,78
A Soldes des exercices antérieurs		2 823 790,78		800 000,00		6 712 414,57
Opérations de l'exercice	7 388 984,02	3 629 652,68	24 416 071,15	26 085 975,62	31 805 055,17	29 715 628,30
B Soldes de l'exercice		-3 759 331,34		1 669 904,47		-2 089 426,87
Total des opérations	7 388 984,02	9 542 067,25	24 416 071,15	26 885 975,62	31 805 055,17	36 428 042,87
A+B Solde avant restes à réaliser		2 153 083,23		2 469 904,47		4 622 987,70
Restes à réaliser (RAR)	1 627 112,44	1 056 411,50			1 627 112,44	1 056 411,50
Total général y compris RAR	9 016 096,46	10 598 478,75	24 416 071,15	26 885 975,62	33 432 167,61	37 484 454,37
RESULTATS DE CLOTURE 2016		1 582 382,29		2 469 904,47		4 052 286,76

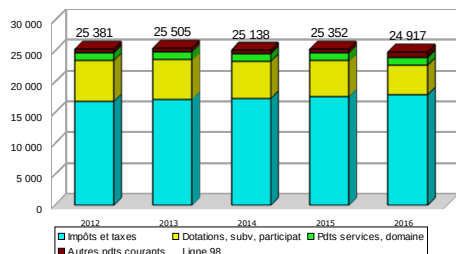
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Des recettes courantes fragilisées par la baisse des dotations de l'Etat

Les principales recettes de fonctionnement réalisées en 2016 sont les suivantes :

	2012	2013	2014	2015	2016	Evol 15/14	Evol 16/15	Evol moy 12- 16
Les recettes de fonctionnement – K€								
Impôts et taxes	16 857	17 210	17 265	17 643	17 877	2,2%	1,3%	1,5%
Dotations, subv, participat	6 620	6 364	6 085	5 768	4 847	-5,2%	-16,0%	-7,5%
Pdts services, domaine	1 271	1 270	1 214	1 297	1 244	6,8%	-4,1%	-0,5%
Autres pdts courants	633	661	574	643	950	12,0%	47,7%	10,7%
Sous-total hors cessions patrimoniales	25 381	25 505	25 138	25 352	24 917	0,8%	-1,7%	-0,5%
	0,6%	0,5%	-1,4%	0,8%	-1,7%			
Cessions patrimoniales	2 756	1 275	4 027	2 659	966	-34,0%	-63,7%	-23,1%
RRF – Recettes réelles de fonctionnement	28 137	26 780	29 165	28 010	25 883	-4,0%	-7,6%	-2,1%
		-4,8%	8,9%	-4,0%	-7,6%			

Recettes réelles de fonctionnement hors cessions



Des revenus courants en léger recul du fait de la baisse forte et régulière des dotations et allocations compensatrices de fiscalité de l'Etat :

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) hors cessions patrimoniales avaient baissé pour la première fois de 1,4% en 2014, principalement du fait de la première réduction programmée des dotations et allocations de l'État (- 253 K€).

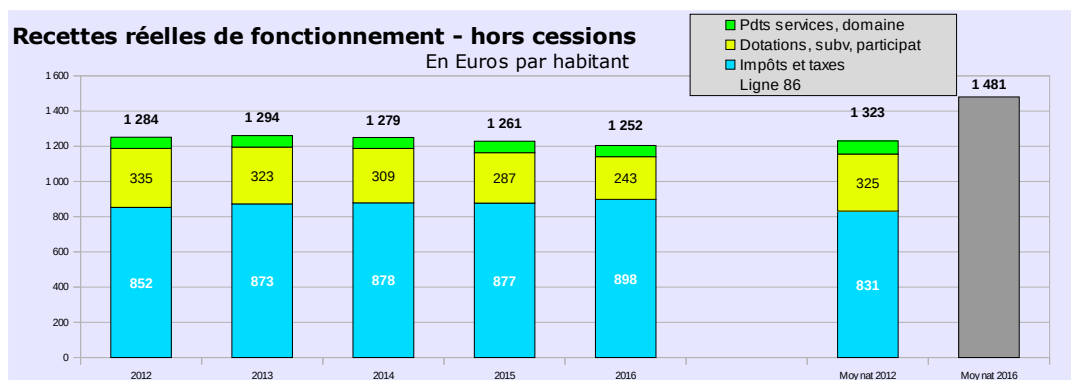
En 2015, nous subissons une deuxième réduction de ces recettes venant de l'Etat, plus forte (- 548 K€) et qui s'ajoutait à la première.

En 2016, nous enregistrons une troisième réduction, encore plus forte (- 789 K€), qui s'ajoute aux autres, pour atteindre 1,590 K€ de ponction sur nos ressources courantes en seulement 3 ans.

Cette évolution est d'autant plus pénalisante pour Albertville que notre commune est intégrée à la politique de la ville depuis 2015, du fait de l'appauvrissement de la population du quartier prioritaire du Val des Roses–Contamine.

Les dotations de l'Etat	2012	2013	2014	2015	2016
DGF – dotation forfaitaire	3 751 665	3 679 445	3 451 435	2 965 709	2 393 465
DGF – péréquation nationale :	921 194	904 152	905 903	828 526	724 503
DSR	199 628	188 418	199 841	99 921	0
DSU	564 469	574 347	581 814	587 050	592 921
DNP	157 097	141 387	124 248	141 555	131 582
Compensation TP :	152 912	136 752	119 117	96 993	90 449
DCRTP	19 148	18 580	18 580	18 580	18 580
DUSTP	98 995	82 835	65 200	43 076	36 532
FNGIR (chap.73)	34 769	35 337	35 337	35 337	35 337
Autres allocations compensatrices fiscalité :	511 321	520 585	511 005	548 273	442 219
Compensation TADM		1 032	1 543	2 203	1 634
Compensation des exonérations TH et FB	511 321	519 553	509 462	546 070	440 585
TOTAL	5 337 092	5 240 934	4 987 460	4 439 501	3 650 636
Evolution en %	0,2%	-1,8%	-4,8%	-11,0%	-17,8%
Evolution en Euros	9 021	-96 158	-253 474	-547 959	-788 865

Nos recettes courantes hors cessions demeurent inférieures en 2016 à celles de notre strate démographique, notamment du fait de moindres recettes fiscales :



Une prédominance marquée et toujours croissante des contributions directes dans les recettes courantes :

Conformément à nos engagements, nous n'avons pas utilisé le levier fiscal sur la période 2014-2016.

Nos recettes d'impôts et taxes ont augmenté de 1,3 % en 2016 pour s'établir à 17,877 M€ (leur évolution moyenne annuelle est de +1,4 % de 2012 à 2015), avec :

- l'évolution favorable de la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui s'établit à 536 K€ et progresse de 24 % en 2016 (+3,3 % par an en moyenne de 2012 à 2016) ;
- la première perception de la dotation de solidarité communautaire du fait de notre participation au contrat de ville, pour 150 K€ ;
- des contributions directes qui reculent légèrement, à 9,607 M€ (9,655 M€ en 2015), soit une baisse de 0,5 % en 2016 (+1,5 % par an en moyenne de 2012 à 2016).

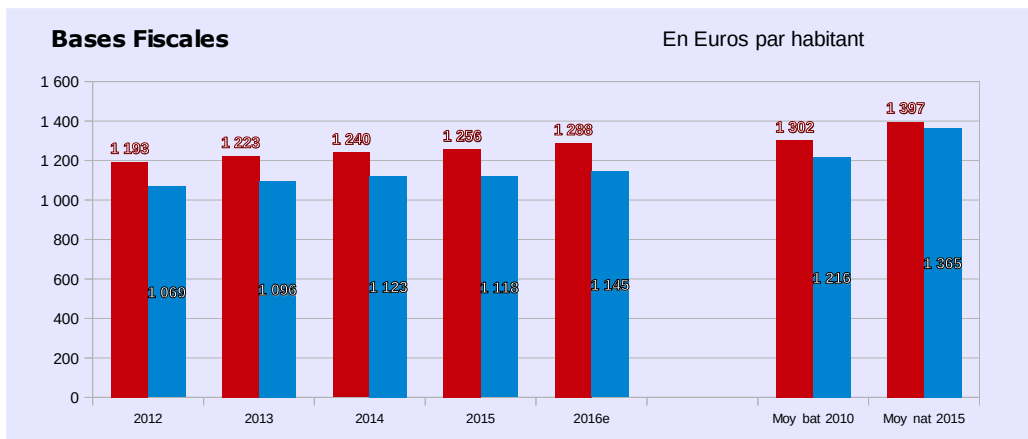
Du fait de la réduction de nos recettes courantes, la part relative de nos recettes fiscales s'accroît de 66 à 72 % des RRF sur la période 2012-2016, sachant que les contributions directes représentent à elles-seules 37 % des RRF 2016 (32 % en 2012).

A l'inverse, les dotations et participations sont réduites de 26 à 19 % des RRF avec un total de 4,847 M€ contre 6,620 M€ en 2012, soit une perte de marge de manoeuvre annuelle de 1,773 M€ entre ces deux exercices.

Nos bases fiscales ont baissé pour la première fois depuis 2011 avec - 1,02 % en 2016, du fait de l'instauration d'une nouvelle exonération pour les parents pauvres par l'État (la « demie part des veuves ») :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evol 15/14	Evol 16/15	Evol moy 11-13	Evol moy 14-16
TH	22 747 617	23 597 513	24 103 340	24 385 326	25 262 752	24 371 840	3,60%	-3,53%	2,9%	0,0%
FB	20 828 330	21 136 831	21 602 453	22 078 393	22 489 716	22 894 208	1,86%	1,80%	1,8%	1,8%
FNB	31 104	36 505	39 713	37 149	36 417	37 563	-1,97%	3,15%	13,0%	0,6%
BASES	43 607 051	44 770 849	45 745 506	46 500 868	47 788 885	47 303 611	2,77%	-1,02%	2,4%	0,9%
		2,67%	2,18%	1,65%	2,77%	-1,02%				

Nos bases fiscales demeurent inférieures à la moyenne nationale de notre strate démographique :



Nos taux d'imposition demeurent inchangés depuis 2010.

Albertville s'inscrit ainsi dans un mouvement national, les communes ayant peu utilisé l'effet levier des taux d'imposition depuis 2012 en préférant réduire leur train de vie, pour s'assurer un taux d'épargne et poursuivre leur investissement.

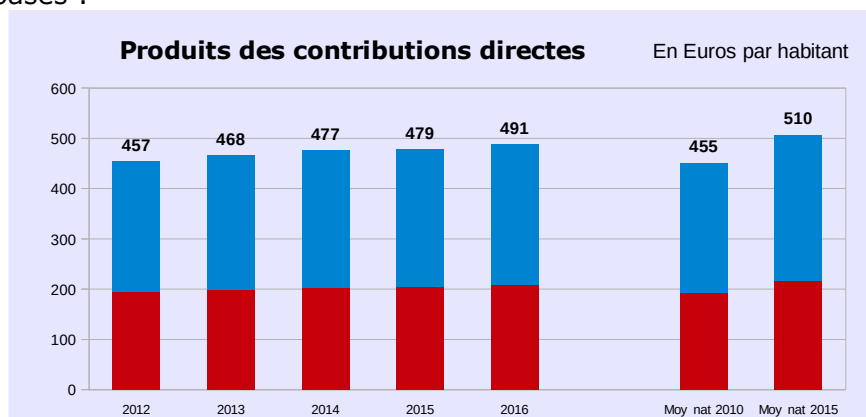
Notre situation est toutefois contrastée au regard des taux moyens nationaux, avec une taxe d'habitation inférieure et des taxes foncières supérieures (communes de 20 à 50 000 hab.) :

Taux	2008	2009	2014	2016	Moy nat 2015
		+6 %			
TH	15,37%	16,29%	16,29%	16,29%	18,41%
FB	22,99%	24,37%	24,37%	24,37%	23,42%
FNB	90,51%	95,94%	95,94%	95,94%	59,04%

La progression de nos produits de contributions directes provient donc exclusivement de l'évolution de nos bases d'imposition :

	2012	2013	2014	2015	2016	Evol 15/14	Evol 16/15	Evol moy 11-16
TH	3 844 035	3 926 434	3 972 370	4 115 302	3 970 173	3,60%	-3,53%	0,8%
FB	5 151 046	5 264 518	5 380 504	5 480 744	5 579 318	1,86%	1,80%	2,0%
FNB	35 023	38 101	35 641	34 938	36 038	-1,97%	3,15%	0,7%
PRODUITS	9 030 103 2,48%	9 229 053 2,20%	9 388 515 1,73%	9 630 985 2,58%	9 585 529 -0,47%	2,58%	-0,47%	1,5%

Ces produits demeurent en 2016 inférieurs à la moyenne nationale de notre strate, tout comme nos bases :



L'utilisation du levier d'action des cessions patrimoniales :

Nous avons cédé pour 966 K€ de patrimoine en 2016 :

- des terrains pour 913 K€ (une partie du stade Baneton à OVE pour 400 K€, Les Hautins à Carrefour Market pour 298 K€, Le Rafour à la SAS pour 131 K€) ;
- divers équipements (véhicules, équipements informatiques, chaises,...) pour 53 K€.

Compte-tenu de leur neutralisation comptable en section de fonctionnement (une fois l'ensemble des opérations comptables de cession réalisé), ces recettes financent en réalité l'investissement. Ces cessions ont essentiellement pour objectif de restreindre le périmètre des biens communaux à ceux qui sont réellement affectés à des services publics, afin de limiter le coût d'entretien du patrimoine. Elles permettent aussi, naturellement, de réduire le recours à l'emprunt.

Elles n'ont pas vocation à financer le fonctionnement courant de nos services publics. C'est pourquoi nous calculons certains ratios en les excluant, quand bien même elles participent du résultat comptable de la section de fonctionnement.

Nous avons également demandé 371 K€ de régularisation de TVA sur les rémunérations versées au délégataire du parking souterrain en 2014 et 2015, qui apparaissent en produits exceptionnels.

2.1. Des dépenses courantes maîtrisées

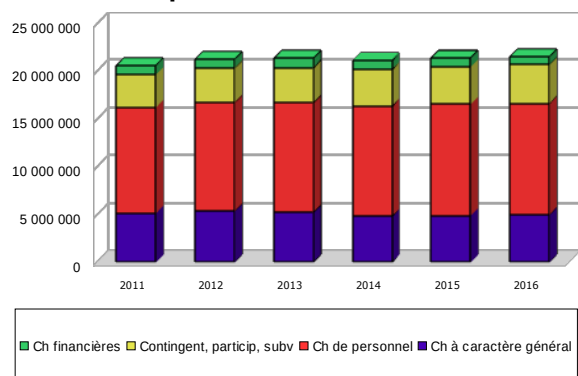
Alors qu'on enregistre au niveau national une hausse modérée des dépenses de gestion du secteur public local depuis 2008, Albertville se distinguait de ce mouvement général en enregistrant une baisse de ses dépenses réelles de fonctionnement depuis 2012 (- 0,9 % en 2014 contre + 2,2 % en moyenne nationale).

En 2016, le bloc communal affiche une très légère augmentation de ses dépenses réelles à + 0,55 %.

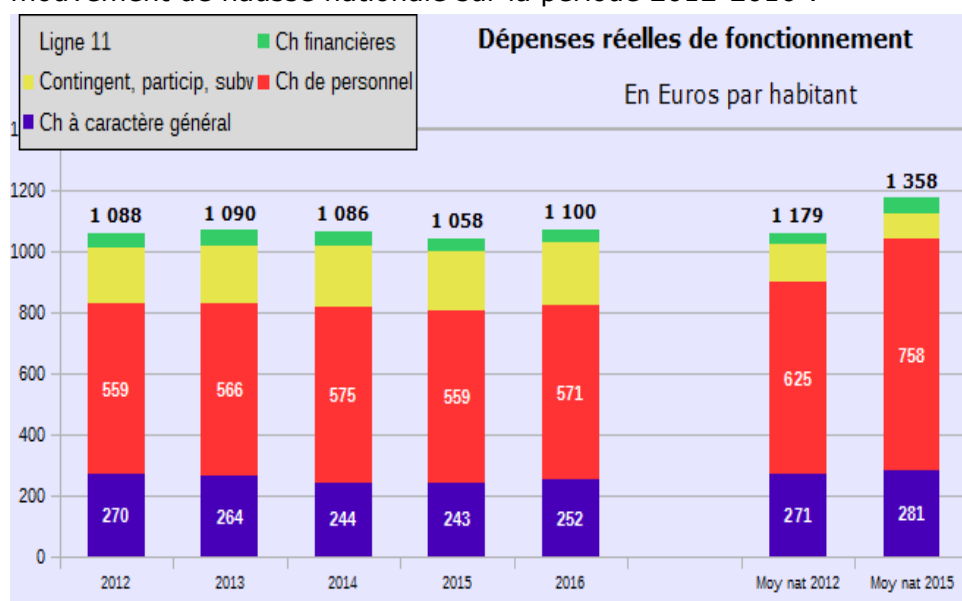
Nous enregistrons de notre côté une évolution comptable de - 6,0 %, qu'il convient toutefois de corriger puisqu'elle tient compte de l'annulation du rattachement du produit de la cession du local Cebal à l'exercice 2014 pour 1,9 M€ (chap.67 de dépenses exceptionnelles). Après cet aménagement, nos dépenses réelles 2016 diminuent encore de 1,0 %, ce qui reste très favorable au regard de l'évolution nationale :

Les dépenses de fonctionnement – K€	2012	2013	2014	2015	2016	Evol 15/14	Evol 16/15	moy 12- 16
Ch à caractère général	5 336	5 212	4 799	4 890	5 015	1,9%	2,5%	-1,5%
Ch de personnel	11 456	11 541	11 600	11 682	11 661	0,7%	-0,2%	0,4%
Contingent, particip, subv	3 601	3 655	3 833	3 907	4 023	1,9%	3,0%	2,8%
Sous-total ch de gestion courante	20 393	20 408	20 231	20 479	20 698	1,2%	1,1%	0,4%
	3,6%	0,1%	-0,9%	1,2%	1,1%			
Ch financières	883	994	957	899	850	-6,0%	-5,4%	-0,9%
Ch exceptionnelles hors SAMSE	626	450	465	347	655	-25,4%	88,9%	1,1%
DRF – hors annulation rattachement vente SAMSE	21 902	21 852	21 653	21 724	22 204	0,3%	2,2%	0,3%
	-0,2%	-0,2%	-0,9%	0,3%	2,2%			
Annulation du rattachement vente SAMSE	0	0	0	1 900	0			
DRF – dépenses réelles de fonctionnement	21 902	21 852	21 653	23 624	22 204	9,1%	-6,0%	0,3%
	-0,2%	-0,2%	-0,9%	9,1%	-6,0%			

Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la commune restent bien en-deçà de celles de la strate démographique. Elles se distinguent nettement, depuis 2014, du mouvement de hausse nationale sur la période 2012-2016 :



Un effort marqué de maîtrise des frais de personnel, avec une baisse de 0,2 % :

Albertville se distingue essentiellement du mouvement général des communes par la très faible progression de ses frais de personnel (chap.012) entre 2014 et 2015, et la baisse notable de 2016 :

- + 0,5 % en 2014 contre une moyenne nationale de +2,6 %
- + 0,7 % en 2015 contre une moyenne de + 2,0 %
- - 0,2 % en 2016 contre une moyenne de + 1,0 %.

Ces charges s'établissent en 2016 à 11,661 M€ contre 11,682 M€ en 2015 :

En K€	Hypothèses d'évolution 2017	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016
. Revalorisation du point d'indice . Revalorisation du SMIC (5 agents) . Régime indemnitaire . Effet GVT . Protocole PPCR . Autres évolutions	0,6 % au 1 ^{er} février 0,9 % au 1 ^{er} janvier revalorisé 1 ^{er} juil 16 0,90% <i>impact à l'étude</i>					724
Rémunérations et charges	1,10%	10 965	11 160	11 054	10 906	11 059
Primes d'assurance		311	353	346	351	347
. CNFPT	0,90 % comme en 2016					
Cotisations CNFPT CDG		150	154	151	151	144
Divers	.	174	218	131	255	111
Chap.012 Charges de personnel	invariant par prudence	11 600	11 885	11 682	11 663	11 661
Chap.013 Atténuation de charges*	.	295	320	443	320	298
Chap 70 Refacturations aux tiers**		453	498	521	325	298
Charges nettes de personnel pour le budget principal		10 852	11 067	10 718	11 018	11 065

nd : non déterminé

ns : non significatif

* indemnités journalières, décharges syndicales, remboursements d'assurance,...

** budgets annexes, EPCI, autres tiers, en cours de rattachement pour 2016

a commune a donc notamment réussi à compenser la hausse due à la refonte de son régime indemnitaire (724 K€). Nos recrutements ont été financés par des départs à la retraite non compensés et par la limitation du recours aux heures supplémentaires.

En K€	2013	2014	2015	CA 2016	Evol moy 13-16
- 641 rémunérations	7 604	7 613	7 654	7 781	0,8%
- 645 charges sociales	3 026	3 078	3 123	3 234	2,2%
- 6455 cotisations assurances	314	311	346	347	3,4%
- 6336 cotisations CDG CNFPT	145	150	146	144	-0,2%
- divers	169	171	129	119	-11,0%
Ville	11 258	11 323	11 398	11 625	1,1%
- 641 rémunérations	161	161	150	151	-2,1%
- 645 charges sociales	60	60	62	60	0,0%
- 6336 cotisations CDG CNFPT	3	3	3	3	
- divers				17	
Cuisine centrale	224	224	215	231	1,0%
- 641 rémunérations	33	29	38		
- 645 charges sociales	13	11	16		
- 6336 cotisations CDG CNFPT	0,7	0,6	0,8		
- divers				19	
CIS	47	41	55	19	
eau (divers)	12	12	12	12	
Réseau de chaleur				13	
Total des charges de personnel	11 541	11 600	11 680	11 900	1,0%

Nous avons par ailleurs développé les mutualisations avec l'échelon intercommunal et refacturé les frais de personnel correspondants. Certains de nos recrutements intervenant dans un cadre contractuel ou réglementaire (contrat de ville, emplois d'avenir, TAP), la commune bénéficie en outre de subventions dédiées.

La part relative de nos charges de personnel s'abaisse à 52,5 % des DRF en 2016, contre plus de 53,5 % en 2014-2015.

Des frais généraux en augmentation de 2,5 % :

Après avoir fortement réduit ce poste en 2014 (-7,9%), ce poste croît de nouveau de 125 K€ avec notamment l'évolution des postes suivants :

- assurance dommages ouvrages : + 136 K€ (à 190 K€),
- charges afférentes au contrat de ville et au protocole de préfiguration du programme de rénovation urbaine : 97 K€, en partie compensées par des subventions.

Nous avons à l'inverse réduit :

- nos dépenses énergétiques : 1,120 M€ contre 1,308 M€ en 2015,
- le coût des fournitures alimentaires pour les cantines scolaires, alors même que nous avons développé l'approvisionnement en circuit court et en produits biologiques (316 K€),
- le coût de notre parc automobile avec 10 véhicules en moins depuis 2015.

Des frais financiers en baisse :

Les frais financiers s'élèvent à 850 K€ en 2016 (soit 43 €/hab.), contre 955 K€ en 2014 et 899 K€ en 2015, après les opérations de renégociation conduites en 2015.

Ils apparaissent ainsi inférieurs à la moyenne nationale des communes de 20 à 50 000 habitants (52 €/hab en 2015), à laquelle nous sommes rattachés pour les ratios financiers 2015. Il convient de relever que cette strate démographique est significativement plus endettée que celle des 10 à 20 000 habitants (35 €/hab en 2014) à laquelle nous étions précédemment comparés.

Ces frais financiers ne représentent plus que 3,8 % de nos DRF en 2016, contre 4,6 % en 2013.

2.3. Une situation financière satisfaisante malgré la baisse des dotations de l'Etat

Les collectivités ont enregistré sur la période 2011-2015 une baisse de 14 % de leur épargne brute, car leurs dépenses ont été plus dynamiques que leurs recettes, avec le gel des concours de l'Etat et leur faible recours au levier fiscal.

Pour 2016, les premières analyses financières tablent sur une légère augmentation de cette épargne brute des collectivités, grâce à la bonne dynamique des recettes fiscales (recettes réelles à + 1,12%) et la plus grande maîtrise de leurs dépenses courantes (+ 0,55%).

	2012	2013	2014	2015	CA 2016	Evol 15/14	Evol 16/15	Moy 12-16
Epargne brute de gestion = RRF – DRF hors résultats financier et exceptionnel	5 215 375	5 224 743	5 183 437	5 055 672	3 924 027	-2,5%	-22,4%	-6,9%
<i>Evolution</i>	-9,7%	0,2%	-0,8%	-2,5%	-22,4%			
<i>Soit en % des pdts gest courant</i>	21%	21%	21%	20%	16%			
CAF corrigée de Cebal/SAMSE*	3 784 559	3 938 983	3 922 531	3 959 510	2 964 112	0,9%	-25,1%	-5,9%
<i>Evolution</i>	3,2%	4,1%	-0,4%	0,9%	-25,1%			
<i>Soit en % des pdts gest courant</i>	15%	16%	16%	16%	12%			
Amortissement du capital de dette**	2 763 160	2 924 492	2 542 779	3 434 869	2 033 651	35,1%	-40,8%	-7,4%
CAF nette du remb capital dette	1 021 399	1 014 491	1 379 752	524 641	930 461	-62,0%	77,4%	-2,3%
<i>Evolution</i>	-41,6%	-0,7%	36,0%	-62,0%	77,4%			
<i>Soit en % des pdts gest courant</i>	4%	4%	6%	2%	4%			

** En 2013, déduction faite de la consolidation d'un contrat CLTR pour 1,615 M€

Albertville se distingue depuis quelques années de ce mouvement général, avec une épargne brute de gestion stable à environ 5 M€ par an depuis 2012. Notre épargne brute de gestion s'abaisse cependant à 3,924 M€ en 2016, du fait de la forte contraction de nos produits de gestion courante (- 3,0%), alors que nous poursuivons notre effort de maîtrise des dépenses de gestion courante (+ 1,1,0%).

La capacité d'autofinancement (CAF), qui tient compte en sus de l'épargne brute de gestion des résultats financier et exceptionnel, apparaît elle aussi contractée en 2016, à 2,964 M€ contre 4 M€ en moyenne annuelle.

Mais grâce au désendettement et à la renégociation de nos emprunts, nous enregistrons une CAF nette du remboursement du capital de la dette à 930 K€, qui se rapproche de ses

niveaux de début de période.

Comme ces ratios intègrent les cessions patrimoniales, qui ne relèvent pas par nature de la gestion courante de la commune et sont par ailleurs erratiques, nous les avons « corrigés » des opérations SAMSE/Cebal en 2014 et 2015 pour 1,9 M€ pour faciliter leur lecture sur la période d'analyse.

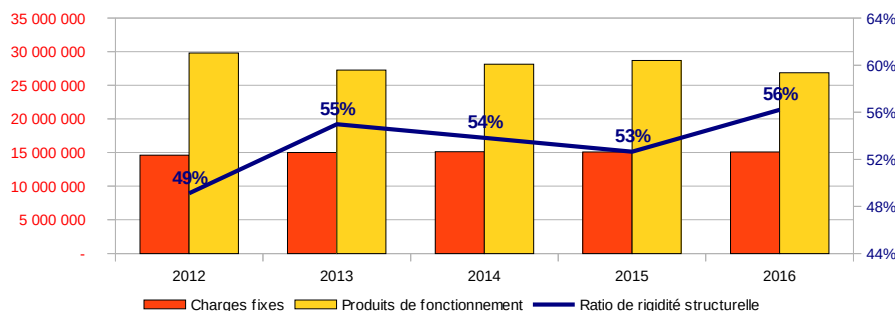
Le ratio de la CAF nette doit également être appréhendé en sachant qu'il peut être fortement impacté par des opérations ponctuelles de gestion de la dette. Ainsi, avec un effort de remboursement d'emprunt annuel d'environ 2,5 M€, notre CAF nette 2015 aurait été de 1,3 M€, soit un niveau supérieur à celui des années 2012-2013, alors qu'elle apparaît fortement contractée à 525 K€ du fait d'un désendettement ponctuel sur les contrats CLTR de 1,514 M€.

Le tableau ci-après détaille les modalités de calcul de ces soldes intermédiaires de gestion :

	Chap. M14	2012	2013	2014	2015	2016	Evol 15/14	Evol 16/15	Moy 12- 16
Produits de gestion courante	70 à 74 011 à	24 748 174	24 843 699	24 564 077	24 708 741	23 967 787	0,6%	-3,0%	-0,8%
Dépenses de gestion courante	65+014	-20 392 868	-20 408 229	-20 231 146	-20 478 962	-20 698 121	1,2%	1,1%	0,4%
Solde de gestion courante		4 355 306	4 435 470	4 332 931	4 229 779	3 269 666	-2,4%	-22,7%	-6,9%
Autres produits de gestion	013+75+ 042/72	860 069	789 273	850 506	825 893	654 361	-2,9%	-20,8%	-6,6%
Excédent brut de gestion		5 215 375	5 224 743	5 183 437	5 055 672	3 924 027	-2,5%	-22,4%	-6,9%
<i>Evolution</i>		<i>-9,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-2,5%</i>	<i>-22,4%</i>			
Produits financiers	76	178	31 667	25 497	20 398	15 605			
Charges financières	66	-882 706	-993 701	-956 519	-898 676	-850 436			
Résultat financier		-882 528	-962 034	-931 022	-878 278	-834 831	-5,7%	-4,9%	-1,4%
Solde opérations cession, hors 1,9M€ rattaché Cebal en 2014	775+778 et 042	27 869	53 974	99 504	105 641	51 023			
Pdts exceptionnels	77	50 286	72 096	35 657	23 312	479 063			
Subv exception budgets annexes	Partie 67	-292 115	-100 000	-185 000	-110 000	-129 301			
Autres ch exceptionnelles, hors 1,9M€ annulation rattaché Cebal en 2015	Solde 67	-334 328	-349 796	-280 044	-236 837	-525 869			
Résultat exceptionnel hors cession		-576 157	-377 700	-429 388	-323 525	-176 107			-25,6%
Capacité d'autofinancement		3 784 559	3 938 983	3 922 531	3 959 510	2 964 112	0,9%	-25,1%	-5,9%
<i>Evolution</i>		<i>3,2%</i>	<i>4,1%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>0,9%</i>	<i>-25,1%</i>			
Dotations aux amortissements	'042/68	-1 229 142	-1 181 551	-1 105 694	-785 719	-1 294 208			
Reprise d'amortissements	'042/78	59 384	-	7 783	-	-			
Résultat de l'exercice		2 614 801	2 757 432	2 824 619	3 173 791	1 669 904	12,4%	-47,4%	-10,6%
Dépenses imprévues	022	-	-	-	-	-			
Solde des reports		-	-	-	-	-			
Excédent asst intégré	002	-	-	-	-	-			
Excédent n-1 reporté	002	1 293 544	250 000	500 000	2 350 000	800 000			
Résultat à affecter / Virement		3 908 345	3 007 432	3 324 619	5 523 791	2 469 904	66,1%	-55,3%	-10,8%

L'importance de notre effort de maîtrise des dépenses transparaît aussi dans le ratio des charges fixes, qui passe à 56 % de nos produits de fonctionnement en 2016, contre 54 % en 2014 :

Ratio de rigidité structurelle



Il apparaît clairement que la collectivité a conduit des actions volontaristes sur les charges fixes qu'elle peut maîtriser, comme les charges de personnel et les frais d'intérêt. Son ratio se dégrade essentiellement du côté des dépenses externes qu'elle « subit » et des recettes nationales qu'elle perd :

	2012	2013	2014	2015	2016	Evol 15/14	Evol 16/15	Moy 12-16
Charges de personnel	11 455 542	11 541 335	11 599 501	11 681 584	11 660 624	0,7%	-0,2%	0,4%
Contingents incendie+aide sociale	912 745	928 214	940 284	948 749	958 237	0,9%	1,0%	1,2%
Contrib EPCI CCAS FIPHFP FPIC école	1 381 393	1 537 841	1 645 870	1 572 751	1 643 296	-4,4%	4,5%	4,4%
Charges d'intérêt dette	882 706	993 701	956 519	898 676	850 436	-6,0%	-5,4%	-0,9%
Charges fixes	14 632 386	15 001 091	15 142 174	15 101 760	15 112 593	-0,3%	0,1%	0,8%
<i>Evolution</i>	2,7%	2,5%	0,9%	-0,3%	0,1%			
Produits de fonctionnement	29 794 770	27 281 015	28 131 330	28 687 455	26 885 975	2,0%	-6,3%	-2,5%
Ratio de rigidité structurelle	49%	55%	54%	53%	56%	-2,2%	6,8%	3,4%

Sa contribution au FPIC s'est ainsi fortement accrue, et singulièrement en 2016, avec 433 K€, qui s'ajoute aux 789 K€ de ponction sur les dotations venant de l'État :

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016
Enveloppe nationale – M€	150	360	570	870	1 000
Contribution Albertville – K€	56,7	126,7	211,0	284,7	433,3

Grâce au changement de la carte intercommunale, notre contribution au FPIC sera réduite en 2017, à environ 300 K€, ce qui nous permettra de regagner un peu de marge de manœuvre et d'alléger le poids de ces charges fixes.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les collectivités locales ont enregistré une baisse cumulée de 17 % de leurs dépenses d'équipement sur 2014-2016, avec toutefois une chute endiguée en 2016 (+ 0,3%).

Au-delà des évolutions classiques liées au cycle électoral, la diminution de leur épargne brute jusqu'en 2015 inclus (- 14 % entre 2011 et 2015) et un contexte général contraignant¹ ont pesé sur ces dépenses.

3.1. Les dépenses d'investissement

En dépit de cet environnement et de la réfaction de nos ressources courantes, nous avons investi 3,234 M€ (hors restes à réaliser) pour notre territoire en 2016, en tenant

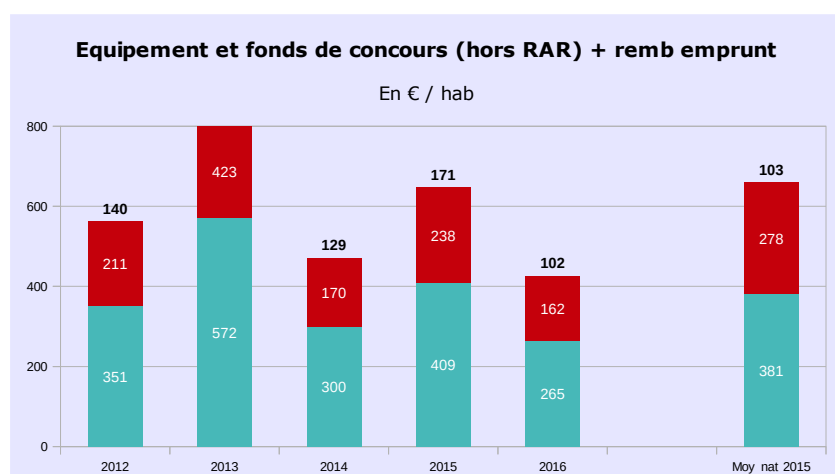
¹ Hausse des matières premières et des coûts de la construction avant leur baisse récente, crise économique, réforme de la fiscalité locale, gel puis baisse importante des dotations de l'Etat, plan national de relance, réforme territoriale en cours, réfaction de l'accès au crédit en 2009-2011.

compte des 2,970 M€ d'équipement propre et des 265 K€ de subventions d'équipement versées aux tiers.

Nous avons également remboursé 2,034 M€ d'emprunts long terme.

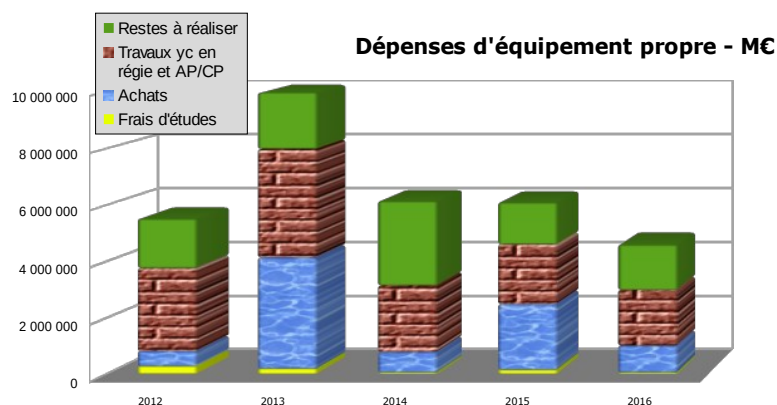
Notre effort en section investissement s'élève donc au total à 5,268 M€.

	2012	2013	2014	2015	2016
L'effort d'investissement					
Equipement (hors RAR)	3 745 077	7 966 279	3 121 985	4 582 769	2 970 190
Subv d'équipement versées (hors RAR)	430 808	382 069	228 998	201 788	264 541
Effort d'équipement du territoire	4 175 885	8 348 348	3 350 983	4 784 557	3 234 731
	-2,4%	99,9%	-59,9%	42,8%	-32,4%
Remb du capital dette	1 947 545	2 241 492	2 099 779	1 920 869	2 033 651
Désendettement CLTR	815 615	683 000	443 000	1 514 000	0
Remboursement d'emprunts et crédits	2 763 160	2 924 492	2 542 779	3 434 869	2 033 651
	44,1%	5,8%	-13,1%	35,1%	-40,8%
TOTAL	6 939 045	11 272 840	5 893 762	8 219 426	5 268 382
	12,0%	62,5%	-47,7%	39,5%	-35,9%



Les dépenses d'équipement propre : 2,970 M€ de paiement effectif et 4,569 M€ d'engagement total avec les restes à réaliser

	2012	2013	2014	2015	2016
L'équipement propre					
Frais d'études	265 811	173 416	34 853	133 764	43 543
Achats	527 651	3 945 401	734 580	2 331 081	951 208
Travaux yc en régie et AP/CP	2 951 615	3 847 462	2 352 552	2 117 924	1 975 439
Sous-total des réalisations dans l'année	3 745 077	7 966 279	3 121 985	4 582 769	2 970 190
	-8,3%	112,7%	-60,8%	46,8%	-35,2%
Restes à réaliser	1 749 294	2 002 942	2 997 650	1 485 546	1 599 000
Total	5 494 371	9 969 221	6 119 635	6 068 315	4 569 190
	-2,8%	81,4%	-38,6%	-0,8%	-24,7%



Ces dépenses d'équipement propre comprennent :

- **1,329 M€ de réalisations et reports pour les AP/CP** en cours sur les 1,789 M€ budgétés en crédits de paiement 2016. Le détail de leurs évolutions sera vu par ailleurs ce jour dans le cadre de rapports de présentation spécifiques à ces opérations pluriannuelles :

N°	Objet	Montant AP pour BS 2017	CP2016	Réalisé 2016 hors RAR	Réalisé historique total	RAR 2016	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5 yc rénov thermique	1 217 031	880 042	689 545	1 026 535	171 963	190 496			
2012-01	Maison des associations, aménag	1 338 878	7 657	6 549	1 338 878		0			
2015-01	Restaur. Église Conflans	446 796	15 000		0		342 396	58 200	46 200	
2015-04	Vidéo-protection	1 112 243	98 300	7 500	7 500	51 357	674 742	220 000	210 000	
2015-05	Aire de jeu QPV	90 000	0		0		90 000			
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	241 000	241 000		0	45 083	96 083	144 917		
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	1 006 688	55 000		0		382 984	236 390	221 336	165 978
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 494 200	360 000	35 047	35 047	315 272	2 459 153			
2016-02	Rénovation thermique des écoles	2 458 765	6 766	3 252	3 252	3 513	324 514	1 176 000	480 000	475 000
2016-03	Aménagement urbain HDV	4 480 000	50 000		0		200 000	1 890 000	1 880 000	510 000
2016-04	Géodétection géoférenct réseaux	150 000	75 000		0		150 000			
TOTAL AP ville en cours 2016 TTC		15 035 601	1 788 765	741 893	2 411 212	587 188	4 910 368	3 725 507	2 837 536	1 150 978

- des **achats fonciers** pour 258 K€, dont un terrain avenue de Tarentaise pour permettre de faire le lien entre la promenade Edouard Herriot et Conflans (161 K€),
- des **équipements informatiques** et des logiciels pour un volume significatif : **112 K€**, dont :
 - l'achat d'une solution de virtualisation de nos serveurs : 75 K€
 - le renouvellement de 20 ordinateurs pour les services et 7 pour les écoles
- divers équipements, et notamment :
 - **des matériels de transport pour 264 K€**, dont une balayeuse pour la propreté urbaine (118 K€), un tracteur, un piaggio, 5 véhicules légers
 - l'aménagement d'une **classe autisme** à l'école du Champ de Mars
 - **des jeux et équipements pour la jeunesse : 17 K€**
- des travaux et notamment :
 - l'aménagement de la **promenade Edouard Herriot : 413 K€**
 - l'aménagement des **cimetières** avec l'installation entre autres de portails sécurisés
 - la **climatisation du salon d'honneur de l'Hôtel de Ville** pour un meilleur confort des utilisateurs : 15 K€
 - l'entretien de la **voirie communale pour 225 K€**
 - **des travaux dans les écoles : 121 K€**
 - des travaux dans les **stades et gymnases** et l'installation d'une nouvelle **aire de fitness** sur l'avenue des chasseurs alpins : 89 K€
 - le solde du règlement du terrain de sport synthétique : 82 K€
 - la **démolition du bâtiment des Poids et Mesures : 56 K€**
- des études, dont des frais de révision du PLU : 18 K€

Fonds de concours aux tiers : 290 K€ (reports compris)

Nous avons également participé à l'effort d'équipement des tiers sur notre territoire :

- dans le domaine de l'habitat, au bénéfice des particuliers ou entreprises privées qui rénovent leurs logements ou qui optent pour des énergies renouvelables : 40 K€
- participation annuelle au plan départemental de qualité routière de 2003-2032 : 131 K€,
- participation à 50 % à l'installation par VSH de conteneurs semi-enterrés : 19 K€,
- subvention au CIS pour la création d'une salle de sport dans le cadre de la nouvelle délégation de ce service : 41 K€,
- apport en nature à l'intercommunalité sous forme de 4 bus : 59 K€.

Le remboursement des dettes : 3,934 M€

Notre annuité de la dette financière en capital s'établit à 2,033 M€ contre 1,921 M€ en 2015.

Il n'a pas été procédé à un remboursement de CLTR, puisque nous n'avons aucun encours en début d'année (1,514 M€ remboursé en 2015).

Nous nous sommes par contre acquitté de notre dette de 1,900 M€ auprès de la SAMSE pour l'achat de son local professionnel.

3.2. Le mode de financement des dépenses d'équipement

En 2016, les communes ont globalement moins eu recours à l'emprunt qu'auparavant (- 8 % de souscription) et se sont désendettées, bien qu'elles aient stabilisé leurs dépenses d'équipement, du fait de la conjonction des facteurs suivants:

- l'amélioration de leur épargne,
- baisse des taux d'intérêt,
- des offres financières attractives, telles que les enveloppes de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Banque européenne d'investissement (BEI).

Nous avons largement amplifié ce mouvement national de désendettement en 2016, en n'empruntant que 885 K€ alors que nous remboursions 2,034 M€ de dettes bancaires :

- 695 834 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à 0 % sur 20 ans pour la rénovation thermique des écoles Val des Roses et Champ de Mars, mais non mobilisés en fin d'année et donc portés en restes à réaliser,
- 189 600 € de report d'emprunt 2015 mobilisés auprès de la même CDC pour les travaux de mise en accessibilité de La Poste, indexés sur le livret A + 0,75 % (soit 1,50 % en 2015) sur 20 ans.

Compte-tenu de nos besoins de financement et de ces prêts à taux intéressants, nous avons été en mesure de ne mobiliser aucun de nos contrats CLTR

Notre effort d'équipement a donc été très largement financé par des ressources propres, autofinancement en tête.

Le financement des investissements	2012	2013	2014	2015	2016
Autofinancement	1 675 501	4 657 731	3 573 473	1 926 539	3 378 475
Cessions patrimoniales	2 755 266	1 240 306	2 048 307	2 553 470	918 136
FCTVA	361 964	450 483	529 988	639 876	484 870
Subventions yc reports	1 279 820	1 022 413	1 021 301	608 422	628 433
TLE puis taxe d'aménagement	184 980	194 348	289 345	286 337	307 493
Recours à l'emprunt et CLTR y reports	-763 160	2 403 940	-1 342 779	53 671	-1 148 217
Dépenses d'équipement yc reports	5 494 371	9 969 221	6 119 635	6 068 315	4 569 190

La part des subventions d'investissement que nous avons reçues est en forte baisse sur la période 2013-2016 (13% en moyenne), alors qu'elle dépassait annuellement 20 %.

Nous sommes cependant fin 2016 en attente de nombreuses subventions, tant en notification qu'en solde de versement, notamment pour nos grosses opérations pluriannuelles en AP/CP. Ce ratio devrait donc tendre à s'améliorer significativement à compter de 2017.

3.3. Dette et équilibre financier

	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2015 yc report	Encours 31/12/2016 yc report	Variation depuis 2013	Variation 2015-2016
Emprunts long terme	24 061 796	22 930 748	21 592 931	-2 468 865	-1 337 817
Emprunt « SAMSE »			0	0	0
CLTR	1 957 000	0	0	-1 957 000	0
TOTAL banques	26 018 796	22 930 748	21 592 931	-4 425 865	-1 337 817
Dettes fournisseurs	1 660 000	1 900 000	0	-1 660 000	-1 900 000
TOTAL dettes	27 678 796	24 830 748	21 592 931	-6 085 865	-3 237 817

La commune s'est désendettée auprès des banques de 4,425 M€ depuis 2013, avec un encours de la dette bancaire passant de 26,019 M€ à 21,593 M€ fin 2016 (dont 696 K€ de report).

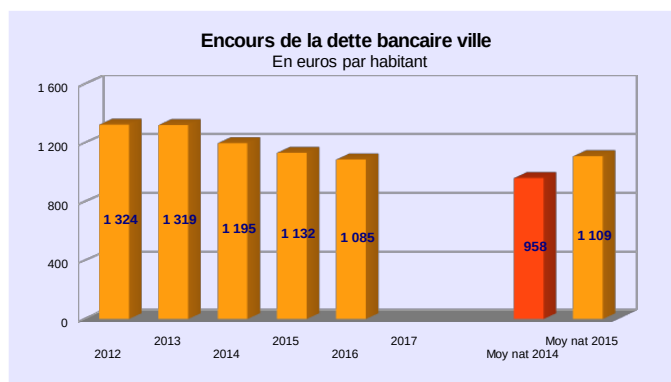
Pour mémoire, 371 K€ de cet encours font l'objet d'une refacturation à hauteur de 70 % au budget annexe des locations professionnelles à TVA (espace administratif).

Une fois prises en compte les dettes fournisseurs pour l'achat des locaux Cebal (1,660 M€) puis SAMSE (1,900 M€), le désendettement total s'élève à 6,086 M€ en 2016.

Sur l'année 2016, l'encours bancaire est réduit de 1,338 M€, et l'endettement total diminue de 3,238 M€.

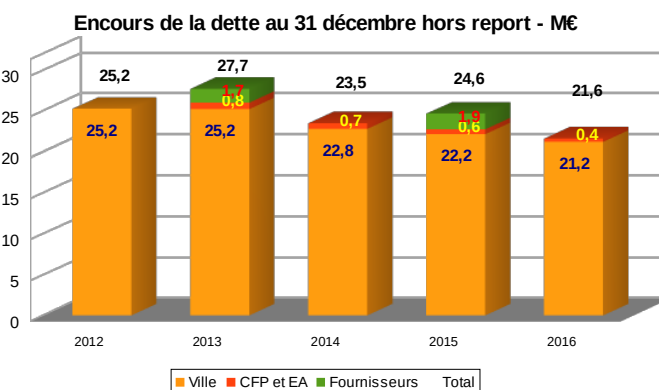
Notre dette bancaire représente 1 085 €/hab fin 2016.

La moyenne nationale s'établissant à 1 109 €/hab (20 à 50 000 hab.), nous détenons un encours à présent légèrement inférieur à la moyenne de notre strate démographique (l'écart nous était défavorable de +3,3 M€ en 2015 dans la strate des 10 à 20 000 hab.).

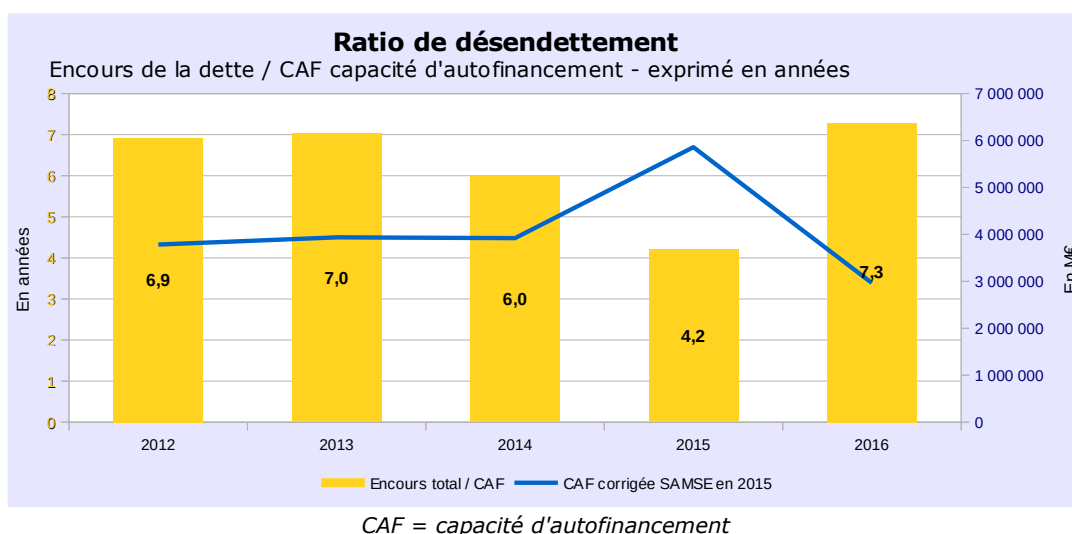


Nous avons pour objectif d'afficher un encours de la dette de 22 M€ fin 2020, soit un désendettement de 4 M€ sur le mandat.

Nous étions parvenus à ce niveau d'encours fin 2016.



Le ratio de désendettement bancaire de la commune s'établit à 7,3 ans de capacité d'autofinancement² en 2016. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale 2015 qui est de 6,3 années.



Nous n'avons donc stabilisé cet indicateur majeur de santé financière sur la période 2012-2016, en agissant sur les deux composantes du ratio :

- conservation d'une épargne satisfaisante, bien qu'en baisse, dans un environnement général très contraint pour ce qui concerne notre ville-centre participant à la politique de la ville,
- effort significatif de désendettement alors que les collectivités amorcent seulement ce mouvement en 2016.

Nous avons également utilisé les cessions patrimoniales, pour dégager une marge de manœuvre financière supplémentaire et alléger la future charge d'entretien de notre patrimoine.

Il nous faudra cependant rester particulièrement vigilants quant à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, en raison de la baisse subie de nos ressources courantes et de certaines charges fixes externes, pour continuer à préserver notre capacité d'action et d'équipement. C'est l'un de nos objectifs prioritaires pour 2017.

Je vous propose d'approuver ce compte administratif 2016 du budget principal, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du Trésorier, comptable de la commune.

INTERVENTIONS

Philippe PERRIER : Les finances communales demandent toujours une attention particulière un dosage parfaitement mesuré... un peu comme une recette de cuisine... si vous avez la main lourde ou trop légère les conséquences peuvent être fâcheuse.

Depuis 2010 les élus des collectivités savent que l'argent public sera raréfié, la tendance c'est : une chasse ouverte aux dépenses publiques : éviter l'augmentation de la dette (96% du PIB), de limiter l'inflation, limiter le déficit de la France à 3% du PIB. Ce contexte est connu de tous, pourtant souvent pas assez pris au sérieux par certains Maires et c'est le cas à Albertville, le bilan 2016 est très révélateur, la courbe des recettes se rapproche de la courbe des dépenses.

Concernant la section de fonctionnement les dépenses de gestion courante 2014/2016 augmentent de 466 975€.

Les recettes de gestion courante 2014/2016 baissent de 596 290 €.

L'excédent de gestion courant est en forte baisse de 22.4% soit 3.9 M€ loin de son niveau

² CAF corrigée en 2015 des 1,9 M€ d'annulation du rattachement du produit de la vente du local Cebal en 2014.

habituel soit plus de 5M€.

La capacité d'autofinancement également en forte chute soit - 25.1 % en baisse de 1 M€.

Le résultat de l'exercice 2016 réduit pratiquement de moitié - 47.4% soit 1.6M€ contre 3.1M€ en 2015.

Le résultat à affecter réduit de 55.3% soit 2.4M€ contre de 5.5M€ en 2015 ou 3.3M€ en 2014.

Le ration de rigidité s'éloigne de 50% soit 56% et témoigne d'une perte de contrôle de nos finances les charges fixes demeurent alors que nos recettes subissent une baisse programmée.

Enfin le ratio de désendettement, la ville se désendette certes, mais en même temps elle détruit ses marges budgétaires. Au final, plus la ville se désendette et plus le nombre d'année pour rembourser la dette augmente. Cela s'explique par une destruction de notre excédent de gestion, de notre autofinancement. En 2012 il fallait 6.9 années pour rembourser la dette contre 7.3 années en 2016.

Depuis 2014 la situation financière se dégrade les dépenses contrairement aux recettes sont nettement plus dynamiques, il faut faire extrêmement attention de ne pas atteindre une situation de non retour.

Concernant la section d'investissement c'est encore moins bien qu'en 2015, nos dépenses d'équipement chutent 35.2% moins de 3 M€ pour une ville de 20 000 habitants alors que les besoins des habitants sont nombreux.

Pour le CA 2016 qui est une pièce comptable, il illustre bien un manque d'ambition en termes de stratégie financière, d'entretien et de développement de notre ville. Le CA 2016 est le reflet de l'inaction. Nous nous abstiendrons.

Madame le maire : Comme à l'accoutumé, tu as les réponses dans tes interventions, il y a comme tu le dis il y a une baisse de l'autofinancement inéluctable puisque je te cite « les charges fixes demeurent alors que les recettes baissent ». C'est le contexte national, l'ensemble des Maires de France s'est insurgé et à longuement soulevé cette question des baisses des dotations de l'État qui nous entraîne vers une baisse de notre autofinancement. C'est une baisse programmée, comme tu le dis et malheureusement tout ce que nous pouvons faire c'est essayer d'être le plus rigoureux possible, chose que nous faisons avec moins d'autofinancement même si nous avons et heureusement que nous avons beaucoup désendetté la commune au-delà de ce que nous avons annoncé, parce que mathématiquement parlant moins il y a d'autofinancement plus le ration augmente, plus longtemps il faut pour désendetté. Je pense que nous avons pris jusque là toutes les bonnes mesures qui s'imposaient en faisant très attention à cette dette que nous avons fait retomber à un montant par habitant à un ratio inférieur au ratio national, malgré cette baisse d'autofinancement et ces baisses de dotations de l'état qui vont vraisemblablement continuées à baisser, nous entendons bien continuer à faire une bonne gestion de la commune, notre grosse inquiétude par rapport à ce que ce nouveau gouvernement à annoncer lors de sa campagne, en tout cas le président élu, avec des baisses au niveau des taxes d'habitation et donc moins de recettes pour les communes. Concernant l'investissement, il y a une baisse bien sur nous sommes raisonnables puisque nous avons moins d'autofinancement, et comme chacun le sait et l'a vu tout au long des délibérations passées lors des conseils successifs, la suite se prépare, les travaux arrivent, il y a en face des recette qui arrivent des subventions à percevoir, notre inquiétude est surtout sur les baisses de dotations qui risquent de continuer. Je pense que l'ensemble des Maires de France va continuer à alerter parce qu'il ne faut pas oublier que grâce aux travaux que nous pouvons mettre en œuvre nous permettons aux entreprises du bâtiment et des travaux publics de créer de l'emploi, il faudra bien que nous soyons entendu par rapport à ce point. Ensuite tu pointes des « besoins des habitants non satisfaits » peux-tu en dire un peu plus ? Quels besoins en sont pas satisfaits ?

Philippe PERRIER : En terme de voirie, en terme de pistes cyclables, des gymnases qui ont besoin d'être notamment celui du Sauvay, il faut entretenir ce parquet, les

sanitaires sont à refaire, les vestiaires, il y a une certain nombre de choses qui sont attendues. L'entretien des parc s'est fortement dégradé, ce n'est plus fleuri, on voit que cela à changer et pas en bien d'ailleurs, les habitants le voient , notamment la plage qui était faite vers le Mac Donalds qui était assez entretenue une sorte de plage imaginée aujourd'hui c'est un endroit qui est totalement délaissé, il y a plein d'endroit comme cela à Albertville qui ont changé.

Madame le Maire : Concernant les routes chacun le sait car nous l'avons suffisamment dit jusque là mais peut être qu'il faut que nous communiquions un peu plus, il va y avoir des travaux entrepris notamment pour le réseau de chaleur urbain, à certains endroit pour reprendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, pour la mise en place du très haut débit, donc un souci de gestion la meilleure possible et économe nous n'allons pas refaire des routes à un endroit où deux ans plus tard nous auront besoin de les réouvrir mais tout ceci va arriver de façon programmé, juste encore un petit peu de patience, tout le monde se plaint et c'est un constat que je fais aussi les gens roulent de plus en plus vite y compris dans le périmètre urbain, avec des routes belles les gens rouleraient encore plus vite, positivez de cette façon là.

Philippe PERRIER : Pour la petite anecdote, je l'ai entendu de Monsieur Dujol quand il était Maire, il disait que quand il y avait des nids de poules c'était très bien car les gens roulaient moins vite ...

Madame le Maire : C'est donc une réalité et je ne suis pas la seule à le dire et je m'en félicite, si tous les maires font ce constat là c'est que la base est bonne.

Concernant les gymnases, tu cites le parquet du Sauvay, je suis très étonnée, de mémoire il a été refait au mandat précédent, je pense que la ville bien au contraire que la ville faire de gros efforts d'entretien concernant ses structures sportives et même dans le nettoyage quotidien de ces structures, c'est quelque chose à souligner, j'espère que nous pourrons continuer longtemps de cette façon là, y compris des terrains de sports extérieur aussi, et que les baisses de dotations de l'état ne nous obligerons pas à réduire ces points de dépenses. Quant aux parcs, je suis très étonnée car nous avons remis des jeux pour enfants, des bancs, et en partenariat avec le Lion's Club des boites à livres. Le fleurissement n'est pas laissé allé puisque les même budgets y sont consacrés, et nos services d'espaces verts mettent toujours autant de cœur à entretenir les parcs en tout cas ce ne sont pas les échos que nous nous avons des habitants qui sont très satisfaits de ce qui peut être fait dans les parcs en particulier. L'entretien des routes, je le concède mais ce n'est pas un oubli de notre part mais un souci de bonne gestion.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Pour compléter les propos de mon collègue Philippe PERRIER et au-delà des manifestations d'autosatisfaction qui sont courantes dans cette assemblée, simplement les chiffres dans un cycle municipal d'investissement il est très étonnant que nous ayons une baisse aussi importante en troisième année à ce stade du mandat, vous réalisez moins d'investissement qu'en 2014 qui est l'année où vous êtes arrivés et où traditionnellement dans toutes les communes les années d'élections se traduisent par un tassement de l'investissement qui extrêmement logique là on est en dessous et si on vous le dit c'est parce que c'est un contraste saisissant avec votre politique de communication et d'annonce effrénée depuis le début du mandat dès à chaque cérémonies de vœux à chaque que vous en avez l'occasion vous égrené tout un tas de projets qui sont au point mort actuellement. Vous nous dites ça va arriver patience... on va encore attendre, mais concrètement les chiffres sont là et il ne sont pas bons, mon collègue parle d'un CA qui est le reflet de l'inaction, on est complètement la dedans.

Madame le Maire : Les gros travaux qu'il y a actuellement à Conflans ne sont pas rien en travaux d'investissement puisqu'ils représentent un investissement de 2,5 millions d'euros, je pense que la construction du centre de ski de haut niveau n'a pas été rien non plus.

Philippe PERRIER : Ce n'est pas un investissement, c'est du fonctionnement

Madame le Maire : Bien sur parce que justement nous cherchons des montages qui ne

pénalisent pas la commune bien évidemment, en tout cas le centre de ski a été livré en 2015, donc entrepris dès le début du mandat, bien sur que nous avons investis dès le début du mandat puisque nous avons un programme et une connaissance telle de la ville et de ses besoins, nous avons un programme qui était prêt il ne nous a pas fallu eux ans pour réfléchir et pour regarder ce qu'il y avait à faire dans la ville, nous connaissions toute la problématique de la ville. Notre programme est un programme construit et réfléchi sur les 6 années du mandat et c'est pour cette raison que nous savons comment nous avançons avec prudence mais de façon efficace et avec méthode et que les travaux se font ...Conflans en est la preuve, les travaux de la rue de la République, l'assainissement, vont débiter à l'automne, nous aurons aussi dans la foulée parce que nous ne pouvons pas tout faire en même temps pas bloquer tous les accès aux commerces en même temps, nous aurons l'Esplanade de l'Hôtel de ville, le réseau de chaleur, je pense que là tout est engagé, donc vous ne pouvez pas dire que nous ne faisons rien, des consultations viennent de partir, les travaux commenceront dès cet automne.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Vous avez tellement bien réfléchi que l'investissement est en chute de 35 %, vous nous citez des chantiers qui n'étaient absolument pas prévus au début du mandat, Conflans, la rue de la République, c'est des choses que vous avez rajoutées, donc ça contraste avec la réflexion et la planification que vous prétendez avoir eu, c'est votre méthode de travail, mais vous comprenez que ce compte administratif pour un mandat, je pense qu'un jour il serait intéressant que vous regardiez toutes les annonces avec les échéances que vous avez données c'est impressionnant, vous serez impressionnés vous même.

Madame le Maire : Et je compte sur vous pour sortir tous les dossiers.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Non, simplement en faisant une revue de presse et les PV des conseils municipaux, Madame le Maire, factuellement, avec des dates....

Madame le Maire : Nous en reparlerons en 2020. Je reviens sur le fait de dire que Conflans et la Rue de la République n'étaient pas prévus, nous avons très largement annoncé dans notre programme que nous avons 4 points forts, Conflans notre joyau où nous avons entrepris de beaux travaux de rénovation qui attendaient depuis longtemps, nous avons également notre centre ville que nous voulions conforté parce qu'il faut un beau et vrai centre ville si l'on veut de l'attractivité pour Albertville, un troisième pôle qui était le pôle olympique dans lequel nous avons fait le centre d'entraînement des équipes de France de ski et la ZAC du campus olympique qui est en route, et nous avons toujours annoncé que le quartier du Val des Roses était le quartier de jonction entre le centre ville et le pôle olympique et là par chance ou pas, nous avons été éligibles avec la politique de la ville avec le quartier prioritaire qui nous permet d'aller de l'avant sur les réflexions de façon à avoir des actions cohérentes à la fois entre le logement social et ce que nous avons annoncé, la maison de l'enfance et de santé sur le stade Baneton, qui démarreront très très prochainement, les études sont pratiquement terminées, les consultations vont démarrés les travaux démarreront dans la foulée vous savez tout comme moi, tout d'abord il faut avoir le

projet bien ficelé et ensuite il y a tout le jeu des consultations et notamment selon le montant des travaux, des concours d'architectes avant les consultations et tout ceci est en cohérence avec la politique de la ville qui nous demande un gros travail à tous au niveau de services, des élus, mais c'est un travail qui n'est pas inutile puisque qu'il y a une très belle réflexion qui se fait notamment sur l'urbanisme dans ces quartiers et sur ce lien entre le pôle olympique et le centre ville, lien que nous souhaitons mettre en avant.

DECISION

Madame le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

Le quorum est réapprécié (29 personnes)

Sous la présidence de monsieur Hervé BERNAILLE,
désigné par l'assemblée pour procéder aux modalités de vote,
**le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, adopte
le compte administratif 2016 du budget principal de la ville**

avec 6 ABSTENTIONS

N°1-1-3		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget principal ville –Affectation du résultat 2016	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

Les résultats de l'exercice 2016 du budget principal de la ville d'Albertville s'établissent comme suit :

LES RESULTATS	2016
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Résultat reporté n-1 pour le budget général	800 000,00
Résultat de l'exercice	1 669 904,47
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	2 469 904,47
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Résultat reporté n-1 pour le budget général	3 088 623,79
Affectation en réserves n-1	2 823 790,78
Résultat de l'exercice	-3 759 331,34
Résultat d'investissement de l'exercice	2 153 083,23
Restes à réaliser en dépenses	-1 627 112,44
Restes à réaliser en recettes	1 056 411,50
Solde des restes à réaliser	-570 700,94
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT ou excédent / besoin de financement résiduel	1 582 382,29
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	4 052 286,76

L'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget principal, d'un montant de

2 469 904,47 €, vous est donc proposée de la manière suivante compte-tenu de l'ensemble de ces éléments :

- **mise en réserve** de **1 829 904,47 €**, afin d'**autofinancer nos dépenses d'équipement**, avec une recette au compte 1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés* en section d'investissement ;
- **report du solde** en recette de fonctionnement (compte 002) à titre prudentiel, soit **640 000,00 €**, notamment dans la perspective d'une nouvelle baisse des dotations de l'État en 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2016
AFFECTATION EN RESERVES	1 829 904,47
1. Pour couvrir le besoin de financ de l'investisst n-1	0,00
2. Pour se conformer en sus à l'autofinancement budgété	1 479 353,00
3. Pour financer de nouveaux projets n+1	350 551,47
REPORT DU SOLDE EN FONCTIONNEMENT	640 000,00
<i>yc marge de sécurité / baisse dotations Etat en 2017</i>	
RESULTAT AFFECTE	2 469 904,47

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 ABSTENTIONS

N° 1-1-4		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget principal – Budget supplémentaire 2017	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2017 du budget principal	

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

VU les délibérations suivantes du conseil municipal approuvant les différents stades d'élaboration du budget principal 2017 :

20 février 2017	budget primitif
10 avril 2017	décision modificative n°1

VU les travaux et avis de la commission des finances du 15 mai courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2017 du budget principal de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération et détaillé ci-après.

1. Au titre de l'intégration des résultats 2016 : + 4,052 M€

Recettes de fonctionnement : résultat 2016 reporté : + 640 K€

Financement complémentaire de l'investissement :	+ 3 412 K€
Dont restes à réaliser d'investissement en dépenses :	- 1 627 K€
Dont recettes d'investissement :	+ 5 039 K€
• excédent d'investissement 2016 :	2 153 K€
• affectation en réserves du résultat 2016 :	1 830 K€
• restes à réaliser :	1 056 K€

2. Inscriptions complémentaires en section de fonctionnement et ajustement du niveau d'autofinancement :

2.1. En recettes complémentaires de fonctionnement : + 141 K€, soit un total de recettes de 781 K€

Le chapitre 74 – dotations et participations passe de 4 563 043 € à **4 703 724 €**, soit **+ 140 681 €** :

Nous pouvons tout d'abord ajuster nos prévisions en matière de dotations de l'État de + 83 K€ :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire est notifiée à 2,080 M€ soit + 14 232 € que prévu au budget primitif (mais elle reste en retrait de 143 K€ sur les 2,393 M€ de 2016) ;
- la dotation de solidarité urbaine (DSU) est en hausse sensible à 677 K€, soit + 78 164 € que prévu au budget primitif et que le réalisé 2016 ;
- la dotation nationale de péréquation (DNP) est à l'inverse réduite de - 9 180 € pour atteindre 122 K€.

Les dotations de l'Etat	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017	BS 2017
DGF – dotation forfaitaire	3 751 665	3 679 445	3 451 435	2 965 709	2 393 465	2 065 484	2 079 716
DGF – péréquation nationale :	921 194	904 152	905 903	828 526	724 503	730 374	799 358
DSR	199 628	188 418	199 841	99 921	0	0	0
DSU	564 469	574 347	581 814	587 050	592 921	598 792	676 956
DNP	157 097	141 387	124 248	141 555	131 582	131 582	122 402
Compensation TP :	152 912	136 752	119 117	96 993	90 449	65 279	65 287
DCRTP	19 148	18 580	18 580	18 580	18 580	18 580	18 580
DUSTP	98 995	82 835	65 200	43 076	36 532	11 362	11 370
FNGIR (chap.73)	34 769	35 337	35 337	35 337	35 337	35 337	35 337
Autres allocations compensatrices fiscalité :	511 321	520 585	511 005	548 273	442 219	442 085	563 328
Compensation TADM		1 032	1 543	2 203	1 634	1 500	1 500
Compensation des exonérations TH et FB	511 321	519 553	509 462	546 070	440 585	440 585	561 828
TOTAL	5 337 092	5 240 934	4 987 460	4 439 501	3 650 636	3 303 222	3 507 689
Evolution en %	0,2%	-1,8%	-4,8%	-11,0%	-17,8%	-9,5%	-3,9%
Evolution en Euros	9 021	-96 158	-253 474	-547 959	-788 865	-347 414	-142 947

D'autres subventions sont également mises à jour au vu des notifications reçues pour + 57 K€ :

- + 25 640 € de l'État pour les emplois d'avenir, pour un total de 68 K€, qui couvrent 75 % de nos dépenses de personnel concernées ;
- + 5 325 € de l'État pour le fonctionnement des postes biométriques de l'état civil, du fait de l'accroissement de nos missions ;
- + 26 500 € de l'État et de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du contrat de ville pour 2017 (FIPDr et CGET).

2.2. En dépenses complémentaires de fonctionnement : + 197 K€

Le chapitre 011 – charges à caractère général passe de 5 121 675 € à **5 136 105 €**, soit **+ 14 430 €** :

Au titre du reversement de la quote-part de la subvention de l'État pour les emplois d'avenir qui concerne le budget annexe de la cuisine centrale.

Le chapitre 012 – charges de personnel passe de 11 663 000 € à **11 754 600 €**, soit **+ 91 600 €** :

Du fait de la nécessaire prise en compte de dépenses exceptionnelles non identifiées lors de l'élaboration du budget primitif, et d'une approche prudente pour les deux dernières dépenses détaillées ci-après :

- + 41 500 € pour les validations de services de certains agents (dispositif temporaire de rachat de points pour leurs retraites auquel la collectivité doit abonder) ;
- + 21 500 € de complément de primes d'assurance 2016 ;
- + 12 800 € de capital décès à la famille d'un de nos agents ;
- + 10 100 € au titre du recrutement d'un nouvel emploi d'avenir, dans le cadre du contrat de ville,
- + 5 700 € de revalorisation du supplément familial.

Le chapitre 65 – charges de gestion courante passe de 3 753 645 € à **3 681 349 €**, soit **- 72 296,03 €** :

Les crédits de subventions aux associations doivent être augmentés de 27 000 € pour tenir compte des engagements pris ce jour, mais aussi d'un dysfonctionnement informatique, qui a supprimé le rattachement de 25 000 € opéré en 2016 pour le 1^{er} versement à l'organisateur du Mondial de handball. Il nous faut donc rouvrir ce crédit pour honorer notre engagement.

Les subventions à nos budgets annexes peuvent être réduites de – 99 296 € au vu de leurs projets de budgets supplémentaires :

- - 70 000 € pour la cuisine centrale, soit l'annulation de la subvention annuelle ;
- - 45 000 € pour les locaux professionnels, dont une subvention est ramenée à 273 K€ ;
- + 15 704 € pour les opérations d'aménagement.

Le chapitre 014 – atténuations de produits passe de 276 122 € à **288 902 €**, soit **+ 12 780 €** :

Pour l'actualisation prudentielle de notre contribution communale au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), dans l'attente de sa ventilation entre les membres de l'agglomération.

Nous l'estimons prévisionnellement et par défaut à 286 402 €, en respectant la proportionnalité initiale de chaque participation individuelle, sachant que la contribution globale du territoire d'Arlysère vient d'être notifiée par l'État à 1 527 721 €, contre les 1 459 554 € attendus et pris en compte lors du budget primitif.

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017p	TOTAL
Enveloppe nationale – M€	150	360	570	870	1 000	1 000	3 950
Contribution Albertville – K€	56,7	126,7	211,0	284,7	433,3	286,4	1 399

Le chapitre 022 – dépenses imprévues est ouvert par prudence avec 150 000 €.

2.3. Equilibre de la section de fonctionnement et hausse de l'autofinancement

Pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, le **virement à la section d'investissement** est augmenté de **+ 584 167,03 €**, pour atteindre **1 568 323 €**.

3. Inscriptions complémentaires en section d'investissement et ajustement du niveau d'endettement :

3.1 En dépenses complémentaires d'investissement : + 2,075 M€

Les chapitres 20-21-23-040 – dépenses d'équipement propre passent de 6 442 766 € à **8 517 806 €** hors restes à réaliser (1 598 999,54 €), soit **+ 2 075 039,79 €** :

Ces crédits sont notamment ajustés pour les opérations suivantes :

- + 460 388,48 € d'aménagement des crédits des AP/CP, tels que décrits en détail dans leurs rapports de présentation de ce jour, pour les mises à jour de ces opérations pluriannuelles (+ 1,048 M€ lorsqu'on intègre les 587 K€ de reports qui les concernent) :

N°	Objet	Montant AP pour BS 2017	Réalisé historique total	RAR 2016	BS Révision CP 2017	CP2017	CP2018	CP2019	CP2020
2011-01	Bât La Poste, tr 3-4-5 yc rénov thermique	1 217 031	1 026 535	171 963	190 496	190 496			
2012-01	Maison des associations, aménagt	1 338 878	1 338 878		0	0			
2015-01	Restaur. Église Conflans	446 796	0		15 000	342 396	58 200	46 200	
2015-04	Vidéo-protection	1 112 243	7 500	51 357	90 799	674 742	220 000	210 000	
2015-05	Aire de jeu QPV	90 000	0		0	90 000			
2015-06	Bâtiment serv. Techniques	241 000	0	45 083	96 083	96 083	144 917		
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée	1 006 688	0		-73 270	382 984	236 390	221 336	165 978
2016-01	Aménagement urbain de Conflans	2 494 200	35 047	315 272	399 953	2 459 153			
2016-02	Rénovation thermique des écoles	2 458 765	3 252	3 513	3 514	324 514	1 176 000	480 000	475 000
2016-03	Aménagement urbain HDV	4 480 000	0		50 000	200 000	1 890 000	1 880 000	510 000
2016-04	Géodétection géoférenct réseaux	150 000	0		75 000	150 000			
2017-01	Réseaux centre aménagt rue République	4 074 000	0		0	622 125	2 644 725	807 150	
2017-02	Sécurisation des écoles	609 000	0		200 000	200 000	200 000	209 000	
TOTAL AP ville en cours 2017 TTC		19 718 601	2 411 212	587 188	1 047 575	5 732 493	6 570 232	3 853 686	1 150 978

- + 906 153 € pour d'autres opérations lourdes, dont :
 - 222 K€ d'études et travaux d'aménagement du musée d'Art et d'histoire, notamment en vue d'une meilleure accessibilité ;

- 190 K€ de travaux pour l'accès au CHAM ;
- 40 K€ de participation au plan national numérique de l'école (subvention de l'État de 17 K€) ;
- 15 K€ pour la création d'un site cinéraire à Saint-Sigismond.
- + 708 498 € de dépenses « incontournables » de renouvellement de notre patrimoine existant, qui s'ajoutent aux 936 K€ déjà votés au budget primitif, ce qui les porte à 1,645 M€, dont :
 - 245 K€ d'achat de véhicules lourds (dont un camion multibenne) ;
 - 79 K€ pour les travaux de voirie ;
 - 55 K€ d'études, notamment dans le cadre du programme de rénovation énergétique de nos bâtiments ;
 - 37,5 K€ pour les réseaux d'éclairage et de signalisation routière ;
 - 20 K€ de matériel pour les opérations de déneigement ;
 - 14 K€ d'équipement en défibrillateurs ;
 - 7 K€ pour l'équipement des aires de jeux ;
 - 6 K€ pour l'installation de nouvelles cavurnes au cimetière du Chiriac.

3.2 En recettes d'investissement complémentaires hors emprunt : + 814 K€

Le **virement à la section d'investissement** est augmenté de **+ 584 167,03 €**, pour atteindre **1 568 323 €** (chapitre 021).

Le chapitre 13 – subventions d'investissement reçues passe de 767 050 € à **914 836 €** hors restes à réaliser (350 577,50 €), soit **+ 147 786 €** :

Au vu des notifications :

- + 49 406 € de l'État (DRAC) pour la restauration du clocher de l'église de Conflans et de ses objets mobiliers (AP/CP n°2015-01) ;
- + 16 666 € de l'État pour le plan numérique à l'école (dépense de 40 K€) ;
- + 30 000 € de la région pour la vidéoprotection des espaces publics (AP/CP n°2015-04) ;
- + 74 614 € du département pour l'église de Conflans (AP/CP n°2015-01) ;
- - 22 900 € d'ajustement des reports de subventions, au vu des dépenses éligibles définitivement acquittées.

Le chapitre 27 – immobilisations financières passe de 245 055 € à **326 855 €**, soit **+ 81 800 €** :

Avec la hausse du remboursement par le budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA de l'avance du budget principal. Ce remboursement atteindrait 196 K€ sur l'année, soit la quasi totalité de l'avance de 201 800 € accordée en 2015.

3.3 L'équilibre final de la section d'investissement par le recours à l'emprunt : - 2,151 M€

Le chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées passe de 5 648 334 € à **3 497 334 €** hors restes à réaliser (695 834 €), soit **- 2 151 000 €** :

Le recours à l'emprunt long terme est ramené de 5,111 M€ à 2,960 M€ pour les opérations de l'exercice, soit - 2,151 M€, sachant que :

- l'ouverture d'un crédit d'emprunt de 321 K€ pour faire face aux travaux 2017 de rénovation thermique des écoles (AP/CP n°2016-02) peut être annulée avec le report d'emprunt correspondant (les contrats ont été souscrits mais non mobilisés en 2016, les travaux sont quant à eux programmés pour l'été), comme cela était annoncé au

budget primitif ;

- nous maintenons pour l'instant le recours à un emprunt de 400 K€ pour l'achat d'un terrain dans le cadre du programme de renouvellement urbain, auquel devrait se substituer un produit de cession à l'EPFL 73.

La mobilisation des contrats de crédit-revolving (CLTR) reste prévisionnellement inchangée à hauteur de 537 K€, soit leur plafond contractuel pour cette année.

Les reports d'équipement sont financés partiellement, en sus, par un report d'emprunt de 695 834 € (prêts CDC à 0 % sur 20 ans pour les écoles sus-visées).

L'encours bancaire de fin d'année 2017 s'élèverait donc à 23,638 M€ au vu de ces prévisions budgétaires, étant rappelé que notre objectif est de désendetter la commune d'au moins 4 M€ sur le mandat :

	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2016 yc report	Variation 2013-2016	Encours 31/12/2017 yc report	Variation 2013-2017	Variation 2016-2017
Emprunts long terme	24 061 796	21 592 931	-2 468 865	23 100 280	-961 516	1 507 349
Emprunt « SAMSE »		0	0	0	0	0
CLTR	1 957 000	0	-1 957 000	537 419	-1 419 581	537 419
TOTAL banques	26 018 796	21 592 931	-4 425 865	23 637 699	-2 381 097	2 044 768
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	-1 660 000	0	-1 660 000	0
TOTAL dettes	27 678 796	21 592 931	-6 085 865	23 637 699	-4 041 097	2 044 768

Je vous propose de vous prononcer sur ce budget supplémentaire du budget principal 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 780 681,00 € en fonctionnement et à + 3 702 152,23 € en investissement.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 4 ABSTENTIONS

N° 1-2-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de l'eau - Compte de gestion 2016	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état

des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2015 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du Trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe de l'eau dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-2-2		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de l'eau – Compte administratif 2016	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET	
PIECE JOINTE	Compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau	

BALANCE GENERALE :

Le compte administratif 2016 du service de l'eau fait apparaître un **solde excédentaire des opérations propres à l'exercice de + 63 K€**, toutes sections confondues, avec 287 K€ de dépenses et 350 K€ de recettes.

Il convient d'ajouter à ce solde :

- 411 K€ d'excédents reportés, pour l'essentiel en section de fonctionnement,
- 329 K€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement
- 101 K€ de restes à réaliser en recettes d'investissement.

Au global, le compte administratif 2016 du service est **excédentaire de + 246 K€**, avec :

- un excédent de 385 K€ en section de fonctionnement,
- un besoin de financement de 139 K€ de la section d'investissement.

L'ensemble de ces opérations et soldes est repris en synthèse dans le tableau suivant :

Résultat définitif de l'exercice 2016 du service de l'Eau

Budget EAU	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		74 975,15		320 148,50		395 123,65
Excédent affecté à l'investissement		15 786,85				15 786,85
Soldes des exercices antérieurs		90 762,00		320 148,50		410 910,50
Opérations de l'exercice	172 388,25	170 475,03	114 126,98	179 106,00	286 515,23	349 581,03
Soldes de l'exercice		-1 913,22		64 979,02		63 065,80
Total des opérations	172 388,25	261 237,03	114 126,98	499 254,50	286 515,23	760 491,53
Soldes avant restes à réaliser		88 848,78		385 127,52		473 976,30
Restes à réaliser (RAR)	329 018,28	100 730,00			329 018,28	100 730,00
Total général y compris RAR	501 406,53	361 967,03	114 126,98	499 254,50	615 533,51	861 221,53
RESULTATS DE CLOTURE 2016	139 439,50			385 127,52		245 688,02

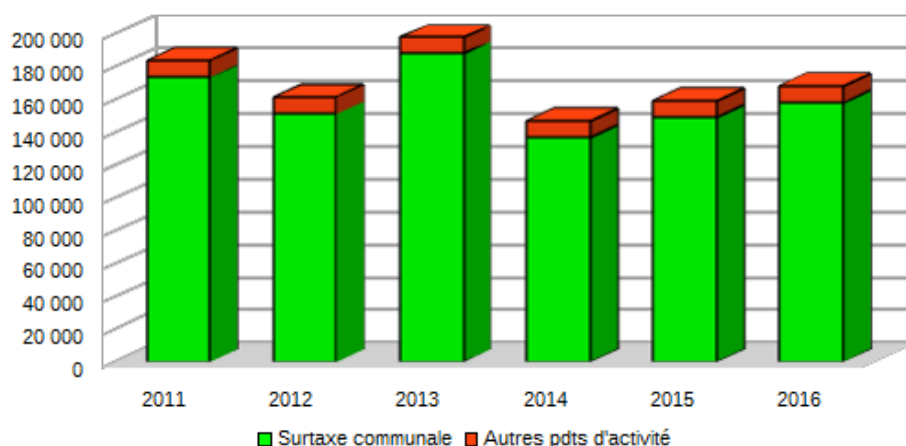
FONCTIONNEMENT :

Les produits d'activité du service communal de distribution d'eau potable sont en légère augmentation à 179 K€ et proviennent essentiellement :

- de la surtaxe communale pour un montant de 158 K€ (149 K€ en 2015),
- du remboursement par le délégataire des frais de contrôles effectués par la ville de 10 K€ (somme forfaitaire annuelle).

La part variable perçue par le budget de l'eau est stable et reste à 0,1833 €/m³. Les volumes d'eau facturés sont en légère baisse (- 2 %).

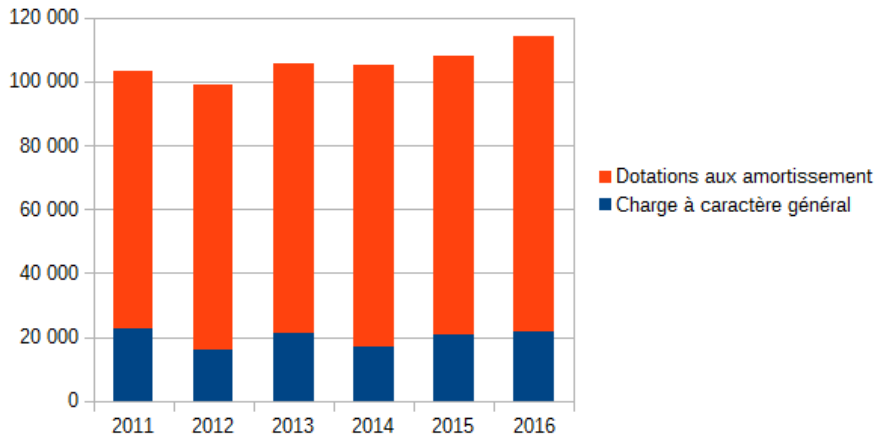
Recettes réelles de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 114 K€ au total :

- les dépenses de fonctionnement courant à la charge de la ville restent constantes et s'élèvent à 21,7 K€ (20,6 K€ en 2015),
- les dotations aux amortissements à 92,5 K€.

Dépenses de fonctionnement



INVESTISSEMENT :

Les opérations d'équipement s'élèvent en 2016 à 456 K€ (reports compris), dont principalement :

- la réfection des réseaux de Conflans pour 144 K€
- l'alimentation du fort du Mont pour 143 K€
- la réfection des réservoirs du château Manuel et de Pallud pour 68 K€
- des reprises de branchements pour 36 K€.

L'annuité due à l'Agence de l'eau pour l'avance sans intérêt accordée pour 10 ans en 2004 s'élève à 3 600 €. L'encours de cette dette financière s'établit à 7 200 € fin 2016 sur les 36 K€ de capital initial (le premier remboursement n'est intervenu qu'en 2009 après une mobilisation des fonds en 2006).

La collectivité a obtenu la déduction de la TVA acquittée sur les travaux de réseaux pour 39 K€.

Des subventions à percevoir figurent en restes à réaliser :

- de l'Agence de l'eau pour 38 980 €
- du Syndicat intercommunal du fort du Mont pour 61 750 €.

Je vous demande d'approuver ce compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

DECISION

Madame le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

Le quorum est réapprécié (29 personnes)

**Sous la présidence de monsieur Hervé BERNAILLE,
désigné par l'assemblée pour procéder aux modalités de vote,
le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,
adopte le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau**

N° 1-2-3		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de l'eau – Affectation du résultat 2016	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET	

Les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau s'établissent comme suit :

Investissement

<i>Excédent de l'exercice 2016</i>	+ 88 848,78 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	- 329 018,28 €
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	+ 100 730,00 €

Déficit global de fin d'année - 139 439,50 €

Fonctionnement

Excédent de l'exercice 2016 + 385 127,52 €

Je vous propose d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2016 :

- affectation en réserves à due concurrence du besoin de financement de l'investissement : + 139 439,50 euros à l'article 1068 - *Affectation en réserves* en recette d'investissement du budget supplémentaire 2016 du service de l'eau ;
- report du solde, soit 245 688,02 euros, en recette de fonctionnement, au compte 002 - *excédent de fonctionnement* du budget supplémentaire 2017 du service de l'eau.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-2-4	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de l'eau – Budget supplémentaire 2017
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2017 du budget annexe de l'eau

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget annexe de l'eau ;

Comme évoqué lors du vote du compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau, il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2017 de son budget annexe :

- en recette de fonctionnement :
 - un excédent antérieur de + 245 688,02 €
- en recette d'investissement :
 - un excédent antérieur de + 88 848,78 €
 - des restes à réaliser de 100 730 €
 - une affectation en réserves de 139 439,50 €
- en dépense d'investissement :
 - des restes à réaliser de 329 018,28 €.

VU les travaux et avis de la commission des finances du 15 mai courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire tel qu'annexé à la présente délibération, qui intègre les résultats 2016 et présente des inscriptions complémentaires comme détaillé ci-après :

Augmentation des dépenses de fonctionnement : 245 688 €

- Chapitre 011 – *charges à caractère général* : + 23 688 € pour les frais d'assistance à la procédure de délégation de service public
- Chapitre 023 – *autofinancement de la section d'investissement* : + 222 000 €.

Augmentation des dépenses d'investissement : 432 000 €

- Chapitres 20 à 23 - *opérations d'équipement* : + 327 000 € et notamment :
 - Rue de la République : + 200 000 €
 - Carrefour Jacques Porraz/rue Félix Chautemps : + 50 000 €
- Chapitre 041 - *opérations patrimoniales* : + 105 000 €, au titre du transfert du droit à déduction de la TVA grevant nos dépenses d'investissement à notre délégataire.

Augmentation des recettes d'investissement :

- Ligne 021- *autofinancement de la section d'investissement* : + 222 000 €
- Chapitre 27 - *immobilisations financières* : + 105 000 € au titre de la TVA déductible
- Chapitre 041 - *opérations patrimoniales* : + 105 000 € au titre du transfert du droit à déduction de la TVA.

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 2017 du budget annexe de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 761 018,28 € en investissement et 245 688,02 € en fonctionnement.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-3-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du centre international de séjour - Compte de gestion 2016	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2016 du budget annexe du centre international de séjour	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe du Centre international de séjour de l'exercice 2016 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du Trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe du centre international de séjour dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-3-2		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du centre international de séjour – Compte administratif 2016	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Compte administratif 2016 du budget annexe du centre international de séjour	

BALANCE GENERALE :

Le compte administratif 2016 du centre international de séjour (CIS) fait apparaître un solde déficitaire des opérations propres à l'exercice de - 33 K€ euros, toutes sections confondues, avec une subvention communale s'élevant à 100 K€ :

Il convient d'ajouter à ce solde :

- 94 K€ d'excédents reportés, pour l'essentiel en section d'investissement
- 57 K€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement

Au global, le compte administratif 2016 du service est **excédentaire de + 4 K€**, avec :

- un excédent de 3 813 € en section de fonctionnement,
- un excédent de 251 € en section d'investissement.

L'ensemble de ces opérations et soldes est repris en synthèse dans le tableau suivant :

Résultat définitif de l'exercice 2016 du CIS

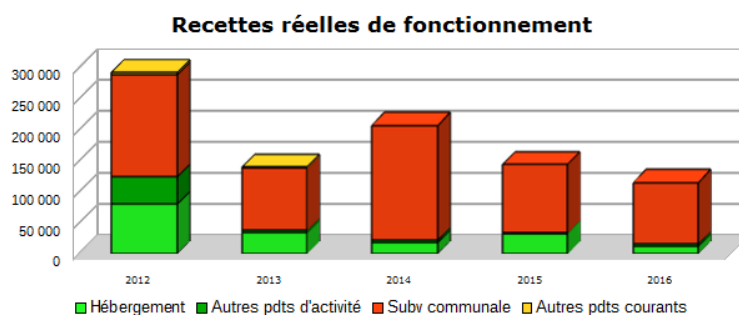
Budget CIS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		74 787,65		18 980,25		93 767,90
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		74 787,65		18 980,25		93 767,90
Opérations de l'exercice	85 157,04	67 323,17	132 707,18	117 540,72	217 864,22	184 863,89
Soldes de l'exercice		-17 833,87		-15 166,46		-33 000,33
Total des opérations	85 157,04	142 110,82	132 707,18	136 520,97	217 864,22	278 631,79
Soldes avant restes à réaliser		56 953,78		3 813,79		60 767,57
Restes à réaliser (RAR)	56 702,26	0,00			56 702,26	0,00
Total général y compris RAR	141 859,30	142 110,82	132 707,18	136 520,97	274 566,48	278 631,79
RESULTATS DE CLOTURE 2016		251,52		3 813,79		4 065,31

FONCTIONNEMENT :

Dans un contexte de fonctionnement à minima du centre depuis 2013, ses produits locatifs s'élèvent à 13 K€ pour la période de janvier à mars, la délégation de service public entrant

en vigueur au 15 mars 2016.

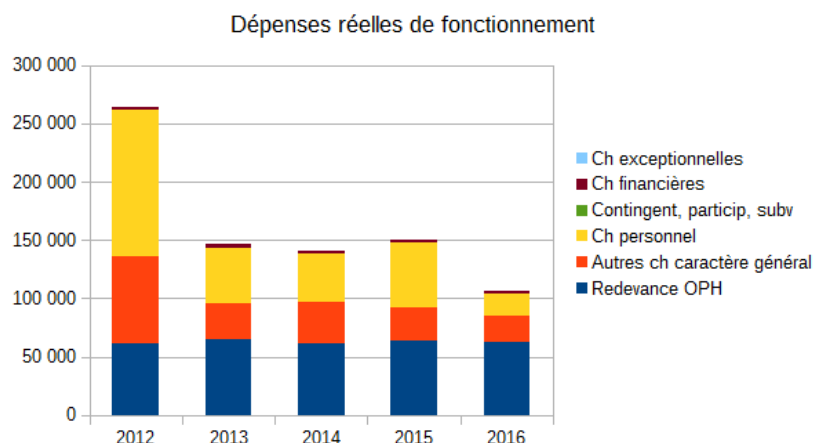
Hormis la subvention communale de 100 K€ (contre 110 K€ en 2015), les autres produits de fonctionnement sont très accessoires.



Du fait de cette réduction d'activité, le service a cherché à réduire ses dépenses, sachant que pour l'essentiel il s'agit de charges fixes :

- redevance due à Val Savoie Habitat pour 62 K€, au titre du bail emphytéotique administratif du bâtiment ;
- contrats de maintenance ;
- fluides ;
- frais financiers (2 K€) ;
- remboursement au budget principal des rémunérations des agents mis à sa disposition.

Les dotations aux amortissements représentent 26 K€. Elles sont en partie compensées par la reprise au compte de résultat des subventions d'investissement pour 2 K€.



INVESTISSEMENT :

L'emprunt en cours, souscrit en 2006 pour 20 ans au titre des travaux de réaménagement du hall d'accueil et de l'accessibilité du bâtiment, ont donné lieu à un remboursement en capital de 4 K€. Son encours est de 49 K€ en fin d'année 2016.

Le CIS a réalisé des travaux pour la création d'une salle de sport et de mise aux normes sécurité incendie à hauteur de 79 K€, comme prévue à la convention de délégation.

Ces dépenses ont été couvertes par l'excédent antérieur reporté pour 75K€ et les dotations aux amortissements pour 26 K€.

Je vous demande d'approuver ce compte administratif 2016 du centre international de séjour dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

DECISION

Madame le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

Le quorum est réapprécié (29 personnes)

**Sous la présidence de monsieur Hervé BERNAILLE,
désigné par l'Assemblée pour procéder aux modalités de vote,
le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,
adopte le compte administratif 2016 du budget annexe
du centre international de séjour**

N° 1-3-3		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du centre international de séjour - Affectation du résultat 2016	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

Les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe du centre international de séjour s'établissent comme suit :

Investissement

<i>Excédent de l'exercice 2016</i>	+	56 953,78 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	-	56 702,26 €
Excédent global de fin d'année	+	251,52 €

Fonctionnement

Excédent de l'exercice 2016	+	3 813,79 euros
-----------------------------	---	----------------

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe du Centre international de séjour en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2017 du service.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-3-4		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du centre international de séjour - Budget supplémentaire 2017	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2017 du budget annexe du centre international de séjour	

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget annexe du centre international de séjour ;

Comme évoqué lors du vote du compte administratif 2016 du budget annexe du centre international de séjour, il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2017 de son budget annexe :

- en recette de fonctionnement :
 - un excédent antérieur de fonctionnement de + 3 813,79 € ;
- en recette d'investissement :
 - un excédent antérieur d'investissement de + 56 953,78 € ;
- en dépense d'investissement :
 - des restes à réaliser de 56 702,26 €

VU les travaux et avis de la commission des finances du 15 mai courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire tel qu'annexé à la présente délibération, qui intègre les résultats 2016 et présente des inscriptions complémentaires comme détaillé ci-après :

Augmentation des dépenses de fonctionnement : + 3 813,79 euros, (article 6132-locations immobilières)

La subvention communale demeure inchangée à ce stade à 91 K€.

Augmentation des dépenses d'investissement de + 251,52 euros (article 2181-installations générales)

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire du budget annexe du centre international de séjour, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 3 813,79 € en investissement et à + 56 953,78 € en fonctionnement.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-4-1	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2016
RAPPORTEUR	Valérie ROUGERON
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2016 du budget annexe de la cuisine centrale

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2016 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les

opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-4-2		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIÈRES Compte administratif 2016 - Budget annexe de la cuisine centrale	
RAPPORTEUR	Valérie ROUGERON	
PIECE JOINTE	Compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale	

BALANCE GÉNÉRALE :

Le compte administratif 2016 de la cuisine centrale fait apparaître **un solde excédentaire des opérations propres à l'exercice de + 7 K€**, toutes sections confondues, avec 870 K€ de dépenses et 870 K€ de recettes.

Il convient d'ajouter à ce solde :

- 141 K€ d'excédents reportés,

Au global, le compte administratif 2016 du service est excédentaire de + 148 K€, avec :

- 89 K€ d'excédent en section de fonctionnement,
- 59 K€ d'excédent en section d'investissement.

L'ensemble de ces opérations et soldes est repris en synthèse dans le tableau suivant :

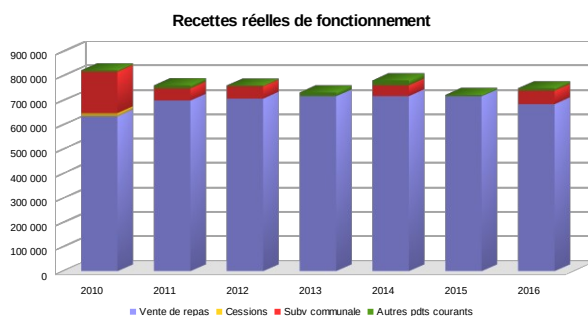
Résultat définitif de l'exercice 2016 Cuisine Centrale

Budget CUISINE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		89 450,39		51 423,83		140 874,22
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		89 450,39		51 423,83		140 874,22
Opérations de l'exercice	137 371,19	107 298,24	732 478,93	769 556,96	869 850,12	876 855,20
Soldes de l'exercice		-30 072,95		37 078,03		7 005,08
Total des opérations	137 371,19	196 748,63	732 478,93	820 980,79	869 850,12	1 017 729,42
Soldes avant restes à réaliser		59 377,44		88 501,86		147 879,30
Restes à réaliser (RAR)	0,00				0,00	0,00
Total général y compris RAR	137 371,19	196 748,63	732 478,93	820 980,79	869 850,12	1 017 729,42
RESULTATS DE CLOTURE 2016		59 377,44		88 501,86		147 879,30

FONCTIONNEMENT :

Les **produits d'activité** de la cuisine centrale s'établissent à **694K€** (736 K€ en 2015), pour un total de **108 837 repas livrés** (113 631 en 2015) :

- les repas fournis aux restaurants scolaires sont en diminution de 10 % pour un total de 57 332 repas livrés. Ils représentent 52 % des ventes de repas. Depuis l'année scolaire 2013/2014, la fréquentation des restaurants scolaire baisse. Elle était de 53,8 % et est actuellement de 48,8 % pour l'année scolaire 2016/2017.
- Les repas vendus au CCAS pour le service de portage à domicile sont en diminution de 8 %. Ils représentent 21 % de la vente des repas.



Une subvention communale s'est avérée nécessaire pour l'équilibre du service. Elle s'est élevée à 55 K€.

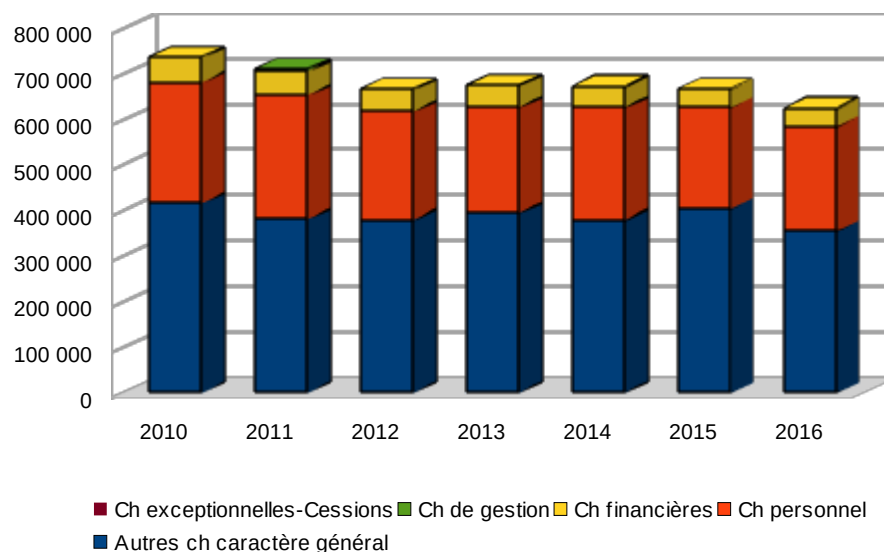
Compte-tenu du report d'un excédent antérieur de fonctionnement de 51 K€ et des recettes liées à la reprise au compte de résultat des subventions d'investissement perçues (10 K€ euros), **les recettes de fonctionnement s'élèvent au total à 770 K€** sur l'exercice.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont en baisse et s'élèvent à **625 K€** (669 K€ en 2015, soit - 7 %) :

- les charges à caractère général sont en diminution à 355 K€, soit - 14 % ;
- les charges financières passent de 42 K€ à 39 K€ (- 6,6 %) ;
- les charges de personnel sont en augmentation de 3,8 % et s'élèvent à 231 K€ (22 K€ en 2015), suite au recrutement d'un emploi d'avenir en cours d'année et de l'augmentation du temps de travail de la secrétaire (+ 0,5 ETP).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent au total à 732 K€, une fois intégrées les dotations aux amortissements pour 107 K€.

Dépenses réelles de fonctionnement



INVESTISSEMENT :

Le service a réalisé **137 K€ de travaux** en 2016, pour l'achat de matériel de cuisine et les travaux de restructuration du bâtiment commencés en 2015.

La cuisine centrale a procédé au **remboursement de 73K€ de capital d'emprunt. Son encours de la dette** s'élève à **984 K€** au 31 décembre 2016, au titre d'un emprunt souscrit en 2006 sur 20 ans pour 1,528 M€.

Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- l'excédent reporté : 89 K€
- les dotations aux amortissements : 107 K€

Je vous demande d'approuver ce compte administratif 2016 de la cuisine centrale, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

INTERVENTIONS

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Est-ce que vous avez une explication sur la baisse du nombre de repas fournis tant sur la partie scolaire que sur le portage, on a une baisse de fréquentation du restaurant scolaire est-ce que c'est une baisse qui s'observe ailleurs.

Madame le maire : Nos effectifs scolaires sont en baisse après sur le portage à domicile on a pas trop d'explications, la qualité des repas est meilleure dans des retours de sondages que nous avons fait de façon régulière.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : La baisse des effectifs scolaires elle est de combien en pourcentage, c'est un reflet ?

Madame le maire : Oui.

DECISION

**Madame le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote
Le quorum est réapprécié (29 personnes)**

**Sous la présidence de monsieur Hervé BERNAILLE,
désigné par l'assemblée pour procéder aux modalités de vote,
le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,**

adopte le compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale

N° 1-4-3		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2016	
RAPPORTEUR	Valérie ROUGERON	

Les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe de la cuisine centrale s'établissent comme suit :

Investissement

Excédent de l'exercice 2016	+ 59 377,44 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Excédent de financement	+ 59 377,44 €

Fonctionnement

Excédent de l'exercice 2016	+ 88 501,86 €
-----------------------------	---------------

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2017 de ce service.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-4-4		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Subvention d'exploitation 2017 - Modification	
RAPPORTEUR	Valérie ROUGERON	

Le projet du budget supplémentaire de la cuisine centrale pour l'exercice 2017 tient compte de la reprise des excédents antérieurs. Compte tenu des inscriptions nouvelles, il est possible d'annuler la subvention d'exploitation initialement prévue au BP 2017 de 70 K€.

Je vous propose :

- d'annuler la subvention d'exploitation 2017 de 70 000€ au budget annexe de la cuisine centrale ;
- de dire que les crédits correspondants sont annulés aux budgets supplémentaires 2017 des budgets principal et annexe de la cuisine centrale.

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,

approuve la proposition du rapporteur

N° 1-4-5	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2017
RAPPORTEUR	Valérie ROUGERON
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2017 du budget annexe de la cuisine centrale

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget annexe de la cuisine centrale ;

Comme évoqué lors du vote du compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale, il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2017 de son budget annexe :

- en recette de fonctionnement :
 - un excédent antérieur de + 88 501,86 €
- en recette d'investissement :
 - un excédent antérieur de + 59 377,44 €

VU les travaux et avis de la commission des finances du 15 mai courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire tel qu'annexé à la présente délibération, qui intègre les résultats 2016 et présente des inscriptions complémentaires comme détaillé ci-après :

Augmentation des dépenses de fonctionnement de + 23 100 € pour faire face aux besoins du service :

Chapitre 011 – *charges à caractère général* : + 13 100 € avec notamment :

- article 61558 – *entretien mobilier* : + 7 000 €
- article 615221 – *entretien du bâtiment* : + 3 000 €
- article 60632 – *fournitures de petit équipement* : + 2 000 €

Chapitre 012 – dépenses de personnel : + 10 000 €

Diminution des produits de fonctionnement de - 65 401,86€ :

Chapitre 70 – *produits de services* : 1 000 €

Chapitre 77 – produits exceptionnels :

article 774– *subventions exceptionnelles* : + 2 800 €, subvention à percevoir de la région Auvergne-Rhône-Alpes suite à l'attribution d'une subvention pour « Bien manger en introduisant les produits locaux dans l'approvisionnement de la cuisine centrale ». Les producteurs locaux sont régulièrement sollicités (fruits et légumes de saisons ; produits laitiers et viande). Les produits sont de meilleure qualité (goût, durée de conservation) et nous constatons un retour positif de nos clients. Une communication via les menus sur la provenance des produits est faite régulièrement.

En ce début d'année, 7,7 % des dépenses d'alimentation proviennent de ce circuit d'approvisionnement.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, je vous propose de supprimer la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville qui était initialement de 70 000 €.

Compte-tenu du résultat reporté en section de fonctionnement pour + 88 501,8 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent au total à 23 100 €.

Augmentation des autres dépenses d'investissement de 59 377,44 €

Article 2158– *Autres installations et matériels* : + 58 377,44 € pour provision

Article 2184 – Mobilier : + 1 000 €

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 59 377,44 € en investissement et 23 100 € en fonctionnement.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-5-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte de gestion 2016	
RAPPORTEUR	Marie Christine VANHOUTTE	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2016 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe des locations professionnelles à TVA de l'exercice 2016 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-5-2	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Compte administratif 2016 - Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA
RAPPORTEUR	Marie-Christine VANHOUTTE
PIECE JOINTE	Compte administratif 2016 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA

BALANCE GENERALE :

Le compte administratif 2016 du service des locations professionnelles à la TVA fait apparaître un solde des opérations propres à l'exercice déficitaire de 1,124 M€, toutes sections confondues, avec 1,870 M€ de dépenses et 746 K€ de recettes.

Il convient d'ajouter à ce solde :

- 459 K€ d'excédents reportés,
- 35 K€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement,
- 895 K€ de restes à réaliser en recettes d'investissement.

Au global, le compte administratif 2016 du service est excédentaire de + 194 K€, avec :

- un excédent de 67 K€ en section de fonctionnement,
- un excédent de 127 K€ en section d'investissement.

Budget	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		241 172,67	0,00	217 329,47	0,00	458 502,14
Excédent affecté à l'investissement						0,00
Soldes des exercices antérieurs		241 172,67	0,00	217 329,47		458 502,14
Opérations de l'exercice	1 261 952,44	288 650,45	608 075,30	457 394,47	1 870 027,74	746 044,92
Solde de l'exercice	973 301,99		150 680,83		1 123 982,82	
Total des opérations	1 261 952,44	529 823,12	608 075,30	674 723,94	1 870 027,74	1 204 547,06
Soldes avant restes à réaliser	732 129,32			66 648,64	665 480,68	
Restes à réaliser	34 726,78	894 285,00			34 726,78	894 285,00
Total général y compris RAR	1 296 679,22	1 424 108,12	608 075,30	674 723,94	1 904 754,52	2 098 832,06
RESULTATS DE CLOTURE 2016		127 428,90		66 648,64		194 077,54

Centre des finances publiques :

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement liées à ce bâtiment s'élèvent à 232 K€, dont :

- charges financières des emprunts souscrits pour financer les travaux : 91 K€
- dotations aux amortissements : 139 K€

Ces dépenses retrouvent un rythme annuel « normal », après le règlement de toutes les réparations de remise en état suite au sinistre (totalement couvertes par notre assurance).

Les recettes s'élèvent à 193 K€ de recettes, dont :

- les loyers encaissés auprès de l'Etat pour 192 K€
- la reprise des subventions pour 1 K€

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 224 K€, dont :

- le remboursement du capital des emprunts souscrits pour la réalisation du bâtiment : 176 K€
- 11 K€ de travaux qui restaient à régler pour la construction du bâtiment (AP/CP n°2009-01 à présent clôturée)

Ces dépenses sont couvertes par 174 K€ de recettes, principalement par les dotations aux amortissements (139 K€).

RESULTAT GLOBAL :

Ce secteur d'activité a donc dégagé sur les opérations propres à l'exercice :

- 39 K€ de déficit de fonctionnement
- 50 K€ de déficit d'investissement

Espace administratif :

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement qui restent stables par rapport à l'année dernière, s'élèvent à 212 K€, dont :

- frais de copropriété pour un total de 90 K€
- charges financières des emprunts repris de l'ancienne concession d'aménagement : 15 K€
- dotations aux amortissements 82 K€
- charges du personnel 13 K€

Ces dépenses sont couvertes par 206 K€ de recettes :

- les loyers encaissés auprès des locataires : 185 K€
- des frais qu'ils remboursent (notamment ordures ménagères) : 21 K€

INVESTISSEMENT :

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 108 K€.

Ces dépenses sont couvertes partiellement par les dotations aux amortissements pour 81 K€.

RESULTAT GLOBAL :

Ce secteur d'activité a donc dégagé sur les opérations propres à l'exercice :

- 6 K€ de déficit de fonctionnement
- 26 K€ de déficit d'investissement

Centre national de ski et de snowboard :

FONCTIONNEMENT :

La Fédération Française de Ski (FFS) a intégré les locaux au 1^{er} juin 2016. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 6 mois d'activité à 164 K€ dont :

- des charges à caractère général pour 35 K€
- des charges financières pour 129 K€

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 58 K€ et correspondent au loyer versé par la FFS.

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 964 K€, dont 34 K€ de restes à réaliser. Il s'agit principalement des équipements mis à la disposition de la FFS.

Elles sont financées principalement par 925 K€ de subventions, dont 895 K€ sont portés en restes à réaliser:

- Centre national pour le développement du sport : 260 K€,
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 600 K€,
- Conseil départemental : 150 K€, dont 64 K€ encaissés à ce stade.

RESULTAT GLOBAL :

Ce secteur d'activité a donc dégagé sur les opérations propres à l'exercice :

- 106 K€ de déficit de fonctionnement
- 897 K€ de déficit d'investissement

Compte-tenu des excédents reportés de 2015 et des restes à réaliser en investissement, le budget annexe est globalement excédentaire, ainsi qu'au niveau de chacune de ses sections de fonctionnement et d'investissement.

Aucune subvention communale n'a été versée pour l'année 2016.

Je vous demande d'approuver ce compte administratif 2016 du budget annexe des locations de locaux professionnels assujetties à la TVA, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

INTERVENTIONS

Philippe PERRIER : J'ai une question sur le centre de ski de haut niveau et les frais qui sont à la charge de la commune, on a 328 000 euros sur une année pleine de charges pour la commune, tout à l'heure on parlait d'un bâtiment qui ne coûtait rien pour la commune en terme d'investissement là on voit qu'en fonctionnement ça coûte 328 000 euros par an sur 25 ans cela fait environ 8 millions d'euros, certes il y a quelques recettes il y a 116 000 euros sur une année qu'il faudra déduire, ça va nous coûter 6 millions d'euros sur 25 ans et ça c'est du fonctionnement c'est là où le bas blesse déjà aujourd'hui puisque l'on a déjà des problèmes de recettes qui sont durablement érodées et du coup là on a engagé durablement des dépenses que l'on aurait pu éviter avec un autre financement.

Madame le maire : Là sont cumulés, ce n'est pas le coût de revient du bâtiment in fine, puisque sont cumulés là les remboursements de loyers et les dépenses d'énergie, de fluides...

Oui c'est du fonctionnement mais ce n'est pas le coût du bâtiment à la fin, puisque quelque soit le montage si l'on avait un investissement classique avec un remboursement de prêt on aurait toujours une partie des dépenses en fonctionnement liée à l'utilisation d'un bâtiment qui je le rappelle est utilisé aussi par des lycéens.. donc ce n'est pas le coût total du bâtiment à la fin.

Philippe PERRIER : C'est un coût de fonctionnement pour la ville sur 25 ans.

Madame le maire : Tout à fait, comme tout bâtiment et en plus il y a le bail.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Une précision puisque vous évoquez dans les restes à réaliser les fameuses subventions, je vais peut être poser régulièrement la question mais quand est-il de la subvention régionale de 600 000 euros qui avait été acté sous le mandat précédent mandat régional nous vous avons voté sous ce mandat il y a plusieurs long mois et elle n'apparaît toujours pas une explication ?

Madame le maire : Je pense que cela va arriver, vraisemblablement, puisque la région s'était engagée et que nous avons un courrier nous le précisant, nous allons les relancer.

DECISION

Madame le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

Le quorum est réapprécié (29 personnes)

**Sous la présidence de monsieur Hervé BERNAILLE,
désigné par l'assemblée pour procéder aux modalités de vote,
le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,
adopte le compte administratif 2016
du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA**

N° 1-5-3		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2016	
RAPPORTEUR	Marie Christine VANHOUTTE	

Les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA s'établissent comme suit :

Investissement

Déficit de l'exercice 2016 : - 732 129,32 €
Restes à réaliser en dépenses - 34 726,78 €
Restes à réaliser en recettes + 894 285,00 €

Excédent global de fin d'année + 127 428,90 €

Fonctionnement

Excédent de l'exercice 2016 : + 66 648,64 €

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe des locations de locaux professionnels en report de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2017 de ce service.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-5-4		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subventions d'investissement 2017 - Modification - Remboursement de l'avance	
RAPPORTEUR	Marie-Christine VANHOUTTE	

Le budget annexe pour les locations de locaux professionnels à TVA ne pouvait s'équilibrer seul au budget primitif 2017, et nous avons prévu un subventionnement du budget principal de la commune.

En 2016, le budget principal avait versé une avance au budget annexe.

Compte-tenu du budget supplémentaire du budget annexe adopté ce jour, je vous propose, pour ce budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA :

- de diminuer la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de 45 000 € et de la ramener à 273 000 € ;
- de rembourser partiellement l'avance au budget principal de la ville de 81 800 € ;
- de dire que les budgets supplémentaire du budget principal et dudit budget annexe en tiennent compte.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-5-5		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2017	
RAPPORTEUR	Marie-Christine VANHOUTTE	
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2017 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA	

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA ;

Comme évoque lors du vote du compte administratif 2016 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA, il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2017 de son budget annexe :

- en recette de fonctionnement :
 - un excédent antérieur de 66 648,64 €
- en dépenses de fonctionnement :
 - un déficit antérieur de 732 129,32 €
 - des restes à réaliser de 34 726,78 €
- en recette de fonctionnement :
 - des restes à réaliser de 894 285,00 €

VU les travaux et avis de la commission des finances du 15 mai courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire tel qu'annexé à la présente délibération, qui intègre les résultats 2016 et présente des inscriptions complémentaires comme détaillé ci-après :

Centre des finances publiques :

Section de fonctionnement :

Les dépenses augmentent de 1 500 € pour l'entretien (précaution budgétaire en tant que propriétaire).

Espaces administratif :

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 848,64 € :

- chapitre 011 – charges à caractère général :+ 11 048,64 (charges de copropriété, entretien du bâtiment) ;
- chapitre 66 – charges financières : - 200 € (emprunt à taux variable).

Section d'investissement :

En dépenses d'équipement :

+ 12 772,68 € (précaution budgétaire en tant que propriétaire) ;

+ 200 € de remboursement du capital des emprunts (emprunt à taux variable).

Centre national de ski et de snowboard :

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 300 € :

- chapitre 011 – charges à caractère général : 9 300 € afin d'augmenter les dépenses de fluides, les produits d'entretien, l'entretien du bâtiment et les analyses d'eau du centre de cryothérapie.

En recettes :

- **la subvention de la commune : - 45 000 €.**

Elle est donc ramenée à 273 000 €.

Section d'investissement :

En dépenses :

- chapitre 21 – Achat d'équipements : 15 000 € par précaution ;
- dépenses d'AP/CP : + 17 656,22 € pour l'achat de matériel ;
- remboursement partiel de l'**avance accordée par le budget principal de 81 800 €.**

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 2017 du budget annexe des locaux professionnels soumis à TVA qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 21 648,64 € en fonctionnement et 894 285 € en investissement.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-6-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Compte de gestion 2016 - Budget annexe des opérations d'aménagement	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2016 du budget annexe des opérations d'aménagement	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;
- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe des opérations d'aménagement de l'exercice 2016 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe des opérations d'aménagement dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-6-2	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Compte administratif 2016 - Budget annexe des opérations d'aménagement
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Compte administratif 2016 du budget annexe des opérations d'aménagement

BALANCE GENERALE :

Le compte administratif 2016 des opérations d'aménagement fait apparaître un solde déficitaire des opérations propres à l'exercice de 56 K€ , toutes sections confondues avec 278 K€ de dépenses et 170K€ de recettes.

Il convient d'ajouter à ce solde :

- 52 K€ d'excédent
- 23K€ de restes à réaliser en dépenses de fonctionnement
- 64 K€ de restes à réaliser en recettes de fonctionnement

Au global, le compte administratif 2016 du service est déficitaire³ de 15 703,97 € en fonctionnement.

³ Ce déficit étant bien inférieur aux 5 % des recettes de la section de fonctionnement du compte administratif du budget communal (budget principal et budgets annexes), il n'induit pas la mise en place des mesures de redressement prévues par l'article L. 1612-14 du CGCT (la Chambre régionale des comptes est dans le cas contraire saisie par le représentant de l'État et doit proposer à la collectivité les mesures de redressement nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire).

L'ensemble de ces opérations et soldes est repris en synthèse dans le tableau suivant :

Résultat définitif de l'exercice 2016 Opérations d'aménagement

OPERATIONS D'AMENAGEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		67 521,91	15 476,99			52 044,92
Excédent affecté à l'investissement						
Soldes des exercices antérieurs						52 044,92
Opérations de l'exercice	118 844,41	51 322,50	159 499,18	118 844,41	278 343,59	170 166,91
Soldes de l'exercice	67 521,91		40 654,77		108 176,68	
Total des opérations	118 844,41	118 844,41	174 976,17	118 844,41	278 343,59	222 211,83
Soldes avant restes à réaliser		0,00	56 131,76		56 131,76	
Restes à réaliser (RAR)			23 188,21	63 616,00	23 188,21	63 616,00
Total général y compris RAR	118 844,41	118 844,41	198 164,38	182 460,41	301 531,80	285 827,83
RESULTATS DE CLOTURE 2016		0,00	15 703,97		15 703,97	

FONCTIONNEMENT :

La commune a entrepris des travaux d'aménagement VRD, pour un montant de 183 K€, dont 119 K€ de réalisé et 23 K€ de restes à réaliser.

La comptabilité de stock enregistre 41 K€ de sortie des travaux du lot 1 déjà vendu en 2014.

INVESTISSEMENT :

La section d'investissement comptabilise un excédent de 68 K€ par différence entre :

- 119 K€ de coût de revient des travaux d'aménagement transférés dans la comptabilité de stock (dépense),
- 41 K€ de sortie de stock pour la quote-part des travaux correspondante au lot n°1 déjà vendu en 2014 (recette),
- 11 K€ d'avance du budget principal.

Je vous demande d'approuver ce compte administratif 2016 du budget annexe des opérations d'aménagement, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

DECISION

Madame le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

Le quorum est réapprécié (29 personnes)

**Sous la présidence de monsieur Hervé BERNAILLE,
désigné par l'assemblée pour procéder aux modalités de vote,
le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,
adopte le compte administratif 2016 du budget annexe des opérations
d'aménagement**

N° 1-6-3	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des opérations d'aménagement - Affectation du résultat 2016
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE

Les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe des opérations d'aménagement s'établissent comme suit :

Investissement

Excédent de l'exercice 2016 0 €

Fonctionnement

Déficit de l'exercice 2016 - 56 131,76 €
Restes à réaliser en dépenses - 23 188,21 €
Restes à réaliser en recettes + 63 616,00 €
Déficit de clôture - 15 703,97 €

Compte tenu du déficit de fonctionnement, je vous propose d'affecter en totalité ce résultat de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement en report de la section de fonctionnement (dépenses du compte 002), au budget supplémentaire 2017, pour - 56 131,76 €.

Les restes à réaliser sont également repris à ce budget supplémentaire 2017.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-6-4		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des opérations d'aménagement – Prise en charge du déficit 2016	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

Compte-tenu de la reprise des résultats lors du budget supplémentaire, le budget annexe étant déficitaire en fonctionnement ;

Je vous propose :

- de prendre en charge son déficit de 15 703,97 euros ;
- de dire que les crédits relatifs à cette prise en charge sont ouverts aux budgets supplémentaires 2017 du budget principal et dudit budget annexe.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-6-5		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe des opérations d'aménagement - Budget supplémentaire 2017	

RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2017 du budget annexe des opérations d'aménagement

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget annexe des opérations d'aménagement ;

Comme évoqué lors du vote du compte administratif 2016 des opérations d'aménagement, il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2017 de son budget annexe :

- en dépenses de fonctionnement
 - un déficit antérieur de 56 131,76 €
 - des restes à réaliser de 23 188,21 €
- en recettes de fonctionnement
 - des restes à réaliser de 63 616 €

VU les travaux et avis de la commission des finances du 15 mai courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire tel qu'annexé à la présente délibération, qui intègre les résultats 2016 et présente des inscriptions complémentaires comme détaillé ci-après :

Section de fonctionnement :

Cette section est équilibrée par la **prise en charge du déficit** intrinsèque de la section de fonctionnement du budget annexe **par le budget principal de la commune pour 15 703,97 €** (recette du chapitre 75), dans l'attente de la cession des deux derniers lots de terrains aménagés.

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 2017 du budget annexe des opérations d'aménagement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 79 319,97 € en fonctionnement et somme nulle en investissement.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-7-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur - Compte de gestion 2016	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET	
PIECE JOINTE	Compte de gestion 2016 du budget annexe du réseau de chaleur	

Le conseil municipal ;

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

- le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe du réseau de chaleur de l'exercice 2016 communiqué par ailleurs ce jour ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion du trésorier principal et le compte administratif de l'ordonnateur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe du réseau de chaleur dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-7-2	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Compte administratif 2016 - Budget annexe du réseau de chaleur
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET
PIECE JOINTE	Compte administratif 2016 du budget annexe du réseau de chaleur

BALANCE GENERALE :

Le compte administratif 2016 du budget annexe du réseau de chaleur fait apparaître un **solde excédentaire des opérations propres à l'exercice de + 1,020 M€**, toutes sections confondues, avec 101 K€ de dépenses et 1,121 M€ de recettes.

Il convient d'ajouter à ce solde :

- 79 K€ d'excédent reportés, uniquement en investissement
- 178 K€ de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Au global, le compte administratif 2016 du service est excédentaire de + 921 K€ avec :

- un excédent de 285 € en section de fonctionnement,
- un excédent de 921 K€ en section d'investissement.

L'ensemble de ces opérations et soldes est repris en synthèse dans le tableau suivant :

Résultat définitif de l'exercice 2016 Réseau de Chaleur

Budget RESEAU DE CHALEUR	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2015		79 320,00				79 320,00
Excédent affecté à l'investissement					0,00	
Soldes des exercices antérieurs		79 320,00		0,00		79 320,00
Opérations de l'exercice	71 989,64	1 091 755,50	29 015,02	29 301,00	101 004,66	1 121 056,50
Soldes de l'exercice		1 019 765,86		285,98		1 020 051,84
Total des opérations	71 989,64	1 171 075,50	29 015,02	29 301,00	101 004,66	1 200 376,50
Soldes avant restes à réaliser		1 099 085,86		285,98		1 099 371,84
Restes à réaliser (RAR)	178 445,60				178 445,60	0,00
Total général y compris RAR	250 435,24	1 171 075,50	29 015,02	29 301,00	279 450,26	1 200 376,50
RESULTATS DE CLOTURE 2016		920 640,26		285,98		920 926,24

FONCTIONNEMENT :

Les charges de personnel s'élèvent à 28 K€ au titre de l'agent mis à notre disposition pour la gestion de ce service public.

Les charges à caractère général s'élèvent à 464 € pour les honoraires versés au jury pour le concours de maîtrise d'œuvre des travaux.

La section de fonctionnement est financée par une subvention du budget principal de la commune de 29,3 K€.

INVESTISSEMENT :

Les opérations d'équipement s'élèvent à 250 K€ (reports compris), pour les premières missions d'assistance à la maîtrise d'œuvre.

Elles sont financées par des subventions :

- ADEME pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour 8 K€
- ADEME, 1^{er} acompte pour la construction de 1,084 M€, sur une subvention totale de 7,225 M€.

Je vous demande d'approuver ce compte administratif 2016 du réseau de chaleur, dont les écritures sont rigoureusement conformes à celles du trésorier, comptable de la commune.

DECISION

Madame le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

Le quorum est réapprécié (29 personnes)

**Sous la présidence de monsieur Hervé BERNAILLE,
désigné par l'assemblée pour procéder aux modalités de vote,
le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,
adopte le compte administratif 2016 du budget annexe du réseau de chaleur**

N° 1-7-3	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur - Affectation du

	résultat 2016
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET

Les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe du réseau de chaleur s'établissent comme suit :

Investissement

<i>Excédent de l'exercice 2016</i>	+ 1 099 085,86 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	- 178 455,60 €
Excédent global de fin d'année	+ 920 640,26 €

Fonctionnement

Excédent de l'exercice 2016	+ 285,98 €
-----------------------------	------------

Compte-tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe du réseau de chaleur en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2017 du service.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-7-4		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Budget annexe du réseau de chaleur - Budget supplémentaire 2017	
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER-FRAMBORET	
PIECE JOINTE	Budget supplémentaire 2017 du budget annexe du réseau de chaleur	

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget annexe du réseau de chaleur ;

Comme évoqué lors du vote du compte administratif 2016 du budget annexe du réseau de chaleur, il nous faut reprendre au budget supplémentaire 2017 de son budget annexe :

- en recette de fonctionnement :
 - un excédent antérieur de + 285,98 €
- en recette d'investissement :
 - un excédent antérieur de + 1 099 085,86 €
- en dépense d'investissement :
 - des restes à réaliser de 178 445,60 €.

VU les travaux et avis de la commission des finances du 15 mai courant, je vous propose d'adopter le budget supplémentaire tel qu'annexé à la présente délibération, qui intègre les

résultats 2016 et présente des inscriptions complémentaires comme détaillé ci-après :

Augmentation des dépenses de fonctionnement : 285,98 € (Chapitre 011) pour les frais divers

La subvention communale demeure inchangée à ce stade, à 50 K€.

Augmentation des dépenses d'investissement : 920 640,26 €

- Chapitres 20 à 23 - *opérations d'équipement* pour les dépenses de la construction du réseau de chaleur pour les dépenses suivi par l'AP/CP: + 812 644,76 € (report des crédits non consommés en 2016 sur l'exercice 2017) ; sans modification du montant global de l'AP/CP.
- Chapitre 23 hors AP/CP : + 7 995,50 €, pour équilibrer cette section.

Le recours prévisionnel à l'emprunt demeure inchangé à ce stade, à 9 M€.

Je vous propose d'approuver ce budget supplémentaire 2017 du budget annexe de réseau de chaleur, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 099 085,86 € en investissement et 285,98 € en fonctionnement.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-8-1		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Autorisation de programme/crédits de paiement – Agenda d'accessibilité programmée 2016-2020 - Modification	
RAPPORTEUR	Catherine TERRAZ	

L'agenda d'accessibilité programmée contenait une programmation prévisionnelle pluriannuelle des coûts à supporter par la commune sur la période 2016-2024, pour un total de 4,246 M€.

La programmation des investissements pour la période 2016-2020, qui a fait l'objet de l'ouverture de l'AP/CP n°2015-07, portait sur un total de 1,601 M€ TTC, hormis les travaux concernant le bâtiment de La Poste, qui sont déjà programmés dans l'AP/CP n°2011-01 dédiée à cet établissement, ainsi que ceux qui concernent le Centre international de séjour et l'Espace administratif, qui font l'objet d'une programmation spécifique dans le cadre de leurs budgets annexes respectifs.

Il convient d'aménager ces crédits au vu :

- des aménagements urbains qui sont à l'étude dans le cadre du futur Programme de Rénovation Urbaine du contrat de ville ;
- de la prise en compte des travaux d'accessibilité de l'église Saint-Grat de Conflans dans l'AP/CP n°2015-01 ;
- de la prise en compte des travaux d'accessibilité du musée d'art et d'histoire dans l'AP/CP n°2016-01 relative à l'aménagement de Conflans, ainsi que dans les travaux d'aménagement intérieur du musée qui sont prévus au budget 2017 ;
- de la nouvelle concession d'aménagement de la ZAC du Parc Olympique.

Je vous propose :

- de ramener l'enveloppe de l'autorisation de programme à 1 006 688 € TTC pour le budget principal, selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisations 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2015-07	Agenda d'accessibilité programmée <i>Article 2313 – Constructions</i>	1 006 688 €	0 €	382 984 €	236 390 €	221 336 €	165 978 €
	<i>Hôtel de Ville</i>	55 000 €		55 000 €			
	<i>Ecoles</i>	549 335 €		155 890 €	236 390 €	71 870 €	85 185 €
	<i>Gymnases et stades</i>	169 643 €		35 300 €		134 343 €	
	<i>Salles communales</i>	97 250 €		97 250 €			
	<i>Bâtiments culturels</i>	120 337 €		39 544 €			80 793 €
	<i>Autres bâtiments</i>	15 123 €				15 123 €	

- de dire que le budget supplémentaire 2017 tient compte de ces modifications.

INTERVENTIONS

Claude BESEVAL : Comment cela se fait qu'il n'y a rien eu de fait en 2016 ?

Madame le Maire : C'était l'hôtel de ville qui devait être fait mais on a fait l'accessibilité de la Poste en 2016 avec l'ascenseur en particulier donc une très grosse ligne.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Mais dans le cadre de l'agenda programmé il n'y a rien.

Madame le Maire : C'était la Poste qui a été décalée de 2015 à 2016.

Hervé BERNAILLE : Ce n'était pas la même ACP.

Madame le Maire : Mais le bâtiment de la Poste faisait partie de l'agenda d'accessibilité programmée même si les travaux ne figurent pas dans cette ACP.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Mais malgré tout vous avez prévu une réduction de 600 000 euros de l'enveloppe.

Madame le Maire : 600 000 euros peut être par rapport à des bâtiments vendus...En fait comme on a d'autres autorisations de programme donc les montants ont été répartis sur ces autres AP qui concernent chaque structures.

Philippe PERRIER : Qui ne concernent pas l'accessibilité.

Madame le Maire : Qui concernent l'accessibilité et qui sont pris en compte avec d'autres travaux globaux.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Lesquels puisque on avait prévu des choses sur l'hôtel de ville, sur les écoles, sur les gymnases et les stades, sur les salles communales, sur les bâtiments culturels sur les autres bâtiments sur quelles autres ACP ils sont ventilés ces crédits d'accessibilité ?

Madame le Maire : J'imagine sur celle ...

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Non mais ce n'est pas j'imagine, vous avez des éléments précis..

Madame le Maire : de la maison des associations, du bâtiment de la Poste, le

réaménagement de Conflans, cité Médiévale, tout cela on va le voir juste après avec les différentes APCP nouvelles comme le réaménagement de Conflans, comme les services techniques, le bâtiment de la Poste, on, le verra juste après dans les différentes AP.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Pourquoi avoir ouvert une autorisation de programme ciblée accessibilité si c'est pour après tout reventiler sur des APCP spécifiques, quel est l'intérêt là ça manque clairement de visibilité.

Madame le Maire : Parce que nous avons des subventions, des prêts à taux zéro, par exemple dans le cas de la rénovation thermique de certains bâtiments et sur lesquels nous pouvons englober la totalité des travaux de ce bâtiment, pour la maison des associations, c'est ce cas là. La caisse des dépôts nous finance avec des prêts taux zéro sur des travaux de rénovation thermique et finance en même temps tout le reste des travaux du bâtiment avec ce même prêt à taux zéro.

Philippe PERRIER : Ce qui est quand même incompréhensible c'est qu'en 2016 les investissements ont baissé de 35,2 % don il y aurait eu de l'argent pour maintenir cette enveloppe de 600 000 euros pour faire des travaux en 2016, ce qui est incompréhensible c'est que l'on est le plus mauvais budget d'investissement depuis un certain nombre d'années, on aurait pu faire des choses que l'on ne fait pas, on aurait une marge de manœuvre pour faire des choses, c'est dommage pour les handicapés, c'est dommage pour eux parce qu'ils vont attendre un certain temps.

Madame le Maire : Pas du tout puisqu'on a mis en accessibilité le bâtiment de la Poste. Les journées ne font que 24 heures, les services ne travaillent que 35 heures par semaine et à un moment quand on s'occupe de travaux à un endroit on en peut pas s'en occuper ailleurs. Nous avons fait l'accessibilité de la Poste, qui je le rappelle était un projet du mandat précédent que vous n'avez pas concrétiser nous avons finaliser ce projet là, vous n'allez pas nous le reprocher.

Catherine TERRAZ : J'ai présenté le mois dernier tout le rapport d'accessibilité, tout était chiffré, présenté point par point et notamment on a beaucoup travaillé sur la voirie, il suffit de reprendre le dernier conseil municipal où tout est listé.

Philippe PERRIER : Ce qui nous intéresse c'est ce qui n'a pas été fait.

Catherine TERRAZ : C'est important aussi de voir ce qui a été fait.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Comme c'est écrit zéro ça interpelle !

Madame le Maire : Il est écrit zéro sur cette AP là mais pas sur d'autres, il y a plusieurs AP qui correspondent.

Jacqueline ROUX : Noëlle tu dis que ça n'intéresse pas beaucoup de monde la Poste en face il y a quand même du monde qui monte au 2ème étage, toutes les associations, tous les gens qui vont chercher les clés pour les salles, les sportifs, il y avaient des personnes handicapées qui ne pouvaient pas monter.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Ce que je veux dire c'est que c'est du public quand même ciblé, on est bien d'accord, ce n'est pas un bâtiment qui a une affluence de public comme les écoles... Encore une fois c'est la façon de présenter les choses, l'agenda, l'ADAP c'est précisément un document de visibilité qui est important, sa raison d'être c'est ça que l'on est une visibilité de l'ensemble des efforts fais par la collectivité pour rendre les bâtiments accessibles, si il faut que l'on aille les chercher en nous disant « il y en a un peu par si un peu par là » vous comprenez que c'est compliquer à lire, c'était le sens de notre intervention, indépendamment du fait de la baisse drastique des investissements.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-8-2	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement de la Maison des Associations – 2012-2016 - Clôture
RAPPORTEUR	Yves DUJOL

Une autorisation de programme a été ouverte en 2012 pour l'aménagement d'une Maison des associations dans la Résidence des 4 Vallées.

Le coût de cette réhabilitation avait été évalué à 1 339 986,09 € TTC. Les travaux d'aménagement ont été achevés en 2015 et seuls deux engagements restaient à régler en 2016. Le coût final de l'opération ressort à 1 338 878,49 € TTC.

Nous avons perçu 62 400 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de la part de l'État en 2014. Cette opération est par ailleurs éligible au FCTVA.

Je vous propose :

- de clôturer cette autorisation de programme/crédits de paiement n° 2012-01 relative à l'aménagement d'une Maison des associations dans la Résidence des 4 Vallées au montant définitif de 1 338 878,49 € TTC.

AP/CP n°2012-01	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur	CP 2017 yc reports
Aménag^t d'une maison des associations dans la résidence des 4 vallées	1 338 878,49 €	1 338 878,49 €	0 €
<i>Article 2313 – constructions</i>		1 295 928,66 €	
<i>Article 2315 - installations</i>		40 504,71 €	
<i>Article 2033 – frais d'insertion</i>		2 445,12 €	

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-8-3	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Bâtiment de La Poste - Autorisation de programme/crédits de paiement 2011-2017– Modification
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE

Je vous rappelle qu'une autorisation de programme/crédits de paiement a été ouverte en janvier 2011 pour les dernières tranches des travaux d'aménagement du bâtiment de La Poste sur la période 2011-2016:

- tranche 3 -mise en accessibilité du bâtiment ;
- tranche 4 -aménagement des locaux des archives et de la police municipale ;
- tranche 5 -isolation et menuiseries extérieures.

Il convient d'aménager les crédits relatifs à cette AP/CP au vu des réalisations 2016 et des reports de crédits qui en découlent, sachant que l'enveloppe de l'autorisation est stable à ce jour à 1,217 M€.

Je vous propose :

- d'étendre la période de réalisation à l'année 2017 pour le règlement définitif des dernières factures ;
- de modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau ci-après:

Opération n°2011-01	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors restes à réaliser	Réalisé 2016 hors reports	CP 2017 yc reports
Opération de réhabilitation du Bâtiment La Poste	1 217 031,11 €	336 989,56 €	689 544,83 €	190 496,72 €
<i>Article 2033 – frais d'insertion</i>	2 408,76 €	2 408,76 €		
<i>Article 2313 – constructions</i>	1 181 022,35 €	334 580,80 €	678 323,15 €	177 298,40 €
<i>Article 2315 - installations</i>	33 600,00 €		11 221,68 €	13 198,32 €

- de dire que le budget supplémentaire 2017 tient compte de ces modifications.

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur

N° 1-8-4	AFFAIRES FINANCIERES	SA
OBJET	Autorisation de programme/crédits de paiement – Réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans – 2016–2017 – Modification	
RAPPORTEUR	Yves DUJOL	

Je vous rappelle que cette autorisation de programme a été ouverte en mars 2016, pour le projet de réaménagement urbain et paysager de la cité médiévale de Conflans (Grande Place et rue Gabriel Pérouse).

Les travaux concernés consistent en :

- la réalisation de la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales ;
- le renouvellement des canalisations et des branchements d'eau de distribution, de la défense incendie et de la conduite de refoulement ;
- la prolongation du réseau de fibre optique jusqu'aux bâtiments communaux et la mutualisation pour l'exploitation du réseau de vidéoprotection ;
- la réalisation d'un réseau électrique pour les manifestations ;
- l'aménagement urbain et paysager de la Place de Conflans et de la rue Gabriel Pérouse.

Nous bénéficions à ce titre des subventions :

- du fonds de soutien à l'investissement local de l'Etat (FSIL) à hauteur de 427 083,25 €, dont 21 354 € d'acompte perçu en 2016,
- du conseil départemental au titre du contrat territorial Savoie (CTS) de 50 000 €

pour l'année 2016, dont 30 K€ encaissés en 2016 et 20 K€ restant à percevoir en 2017.

Au vu de l'ensemble des dépenses en cours pour la réalisation de ces travaux et d'une prise en compte d'éventuels aléas et imprévus, nous devons réévaluer le montant de l'AP/CP et reprogrammer ses crédits de paiement.

Je vous propose :

- de porter l'opération de 2 419 200 € à 2 494 200 € en dépenses pour le budget principal de la commune (140 800 € étant supportés par le budget annexe de l'eau potable, et 310 K€ par le SIARA pour les travaux d'assainissement qui le concernent) ;
- de modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence de de montant, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé 2016 hors reports	CP 2017 yc reports
2016-01	Réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans <i>Article 2315 – immobilisations corporelles en cours – installations techniques</i>	2 494 200 €	35 047,20 €	2 459 152,80 €

- de dire que le budget supplémentaire 2017 tient compte de ces modifications.

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur

N° 1-8-5		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Autorisation de programme/crédits de paiement 2015-2018– Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques – Modification	
RAPPORTEUR	Yves DUJOL	

Les travaux d'aménagement du bâtiment qui abrite le centre technique municipal (CTM) ont fait l'objet d'une autorisation de programme en 2015.

Les abords extérieurs ont été aménagés en 2016 pour faciliter le stationnement.

Les autres travaux sont à l'étude, notamment en vue d'une rénovation énergétique.

Je vous propose :

- d'étendre la période de réalisation de cette autorisation de programme/crédits de paiement de 2015 à 2018 ;
- de modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence d'un montant de 241 000 euros TTC telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/C P	Opération	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2017 yc reports	CP 2018
2015- 06	Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques	241 000 €	0 €	96 082,63 €	144 917,37 €
	<i>Chapitre 20 – immo. incorporelles</i>	<i>1 000 €</i>		<i>1 000,00 €</i>	
	<i>Chapitre 21 – immo. corporelles</i>	<i>10 000 €</i>		<i>10 000,00 €</i>	
	<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	<i>230 000 €</i>		<i>85 082,63 €</i>	<i>144 917,37 €</i>

- de dire que le budget supplémentaire 2017 tient compte de ces modifications.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-8-6	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Autorisation de programme/crédits de paiement 2009-2016 Centre des finances publiques - – Clôture
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE

Je vous rappelle que nous avons ouvert en 2009 une autorisation de programme pour la

construction du centre des finances publiques pour un montant total de 2 808 487,36 € HT, gérée dans le cadre du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

Le bâtiment a été mis en service au cours de l'été 2012. Les derniers règlements des missions d'assistance sont intervenus en 2016 et nous pouvons donc à présent clôturer comptablement cette opération.

Le coût de cette opération ressort à 2 699 542,05 € HT.

Je vous propose :

- de clôturer cette autorisation de programme/crédits de paiement n° 2009-01 relative à la construction du Centre des finances publiques au montant définitif de 2 699 542,05 € HT.

N° AE/CP	Opération	Montant global de l'AE en € HT	Réalisé antérieur en € HT	CP 2017 yc reports
2009-01	Centre des finances publiques <i>Article 2031- honoraires</i> <i>Article 2313 - construction</i> <i>Article 2315 - travaux divers</i>	2 699 542,05 €	2 699 542,05 € 10 500,00 € 2 581 907,54 € 107 134,51 €	0 €

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur

N° 1-9		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Bilan des actions financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU) 2016	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

L'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

La ville d'Albertville a bénéficié en 2016 de cette dotation à hauteur de 592 921 euros.

Je vous propose :

- de bien vouloir prendre acte de la présentation des actions de développement social urbain conduites par la ville en 2016, partiellement financées grâce à la DSU, telles que détaillées dans le tableau ci-après :

LISTES DES ACTIONS 2016	DEPENSES	MONTANT DSU
FONCTIONNEMENT		
Subvention au CCAS	659 300,00	
Subvention aux Associations	919 740,00	
Fonds concours transport urbain	215 104,00	
Actions activités jeunesse	122 003,00	
Fonction.Centre Socio Culturel hors RH	25 975,00	
Equipements aires de jeux et sportifs	20 022,00	
Gestion des espaces publics	96 490,00	
Politique de la Ville	28 047,00	
Sous-Total	2 086 681,00	
INVESTISSEMENT		
Aides à l'amélioration de l'habitat et énergie renouvelable	16 222,00	
Aménagement aires de jeux et équipements sportifs	62 455,00	
Aménagement espaces verts	9 705,00	
Travaux voirie	579 791,00	
Equipements mobiliers urbains	55 025,00	
Gestion des espaces publics	10 111,00	
Rénovation Eclairage public	16 863,00	
Sous-Total	750 172,00	
TOTAL GENERAL	2 836 853,00	592 921,00

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, approuve la proposition du rapporteur

N° 1-10-1		SP
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Droits et tarifs - Vente d'objets promotionnels - Tarif tee-shirt	
RAPPORTEUR	Josiane CURT	

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2014 accordant à madame Martine BERTHET, maire, délégation dans les conditions prévues par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, pour la fixation des tarifs des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal, dans les limites définies ci-après : procéder à la révision périodique des tarifs existants, dans la limite de 4 % de majoration ou de réduction, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants ;

CONSIDERANT que le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes ;

La ville d'Albertville à l'occasion des manifestations de l'été fait réaliser des tee-shirts au logo de la ville en qualité d'objets promotionnels des manifestations estivales et de la Ville, qui seront vendus, par le biais d'une régie.

CONSIDERANT la nécessité de créer un nouveau tarif pour la vente de tee-shirts promotionnels :

Je vous propose :

- d'approuver le tarif tee-shirt : 9 euros/pièce.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-10-2		SP
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Conventions de partenariat avec la Maison du tourisme pour une billetterie de spectacle et pour la vente d'objets promotionnels	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	
PIECES JOINTES	Conventions	

La ville d'Albertville souhaite confier à l'association de la Maison du tourisme du Pays d'Albertville la vente au grand public de la billetterie de spectacles et manifestations qu'elle organise afin de proposer une pré-vente, ainsi que celle d'objets promotionnels dont elle est à l'origine.

La Maison du tourisme s'engage à valoriser ces manifestations et objets promotionnels.

En contrepartie du service rendu, une commission correspondant à 6% des recettes encaissées sera versée par la ville à la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville. Aucune commission ne sera versée pour la délivrance des billets gratuits.

Afin de fixer les conditions de ce partenariat entre les deux structures, il convient d'établir une convention pour la vente de la billetterie et une convention pour la vente d'objets promotionnels.

Ces conventions sont établies pour une durée de trois ans. Une convention spécifique sera établie pour chaque vente afin notamment de préciser les quantités déposées.

Je vous propose :

- de bien vouloir autoriser la ville à reverser à la Maison du tourisme une commission de 6 % sur les recettes encaissées ;
- de bien vouloir autoriser madame le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention de partenariat pour une billetterie de spectacle avec la Maison du tourisme du Pays d'Albertville pour les manifestations organisées par la Ville ;
- de bien vouloir autoriser madame le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention de partenariat pour la vente d'objets promotionnels avec la Maison du tourisme du Pays d'Albertville.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-10-3		SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Tarifs 2017 du parc de stationnement souterrain	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2014 accordant à madame Martine BERTHET, maire, délégation dans les conditions prévues par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, pour la fixation des tarifs des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal, dans les limites définies ci-après : procéder à la révision périodique des tarifs existants, dans la limite de 4 % de majoration ou de réduction, ainsi qu'à la détermination des tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants ;

VU la délibération du conseil municipal du 30 janvier 2017 fixant les tarifs 2017 du parc de stationnement souterrain ;

CONSIDERANT que le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes ;

La ville d'Albertville, afin de faciliter le stationnement des électeurs, propose d'accorder la gratuité d'accès au parc de stationnement souterrain le dimanche 11 juin, jour du premier tour des élections législatives et du déroulement d'une étape du Critérium du Dauphiné sur notre commune.

CONSIDERANT la nécessité de délibérer pour décider de cette gratuité ;

Je vous propose :

- de décider de la gratuité du stationnement au parc de stationnement souterrain dimanche 11 juin de 8h00 à 19h30.

DECISION

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,

approuve la proposition du rapporteur

N° 1-11	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Compétitions sportives - Exonération de la taxe sur les spectacles - Année 2018
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE

VU les articles 1561 du code général des impôts 126 F de l'annexe IV relatifs aux exonérations de la taxe sur les manifestations sportives et disposant que le conseil municipal peut décider par délibération que l'ensemble des compétitions sportives organisées pendant l'année sur le territoire de la commune bénéficie de cette exonération ;

CONSIDÉRANT que la ville d'Albertville souhaite développer l'organisation de manifestations sportives sur son territoire notamment durant la période estivale, ces événements permettant d'animer la cité et contribuant à développer l'image sportive d'Albertville ;

Je vous propose :

- d'exonérer de la taxe sur les spectacles l'ensemble des compétitions sportives organisées en 2018 à Albertville.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-12	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Catalogue des droits et tarifs 2017-2018
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE
PIECES JOINTES	Catalogue des droits et tarifs - Catalogue indemnités et vacations

Le conseil municipal lors de sa séance du 10 avril dernier a adopté les tarifs des Pass Enfance Jeunesse et Pass adulte applicables dès l'été 2017.

Il vous est proposé de délibérer sur l'ensemble des autres droits et tarifs applicables, soit pour l'année scolaire 2017-2018, soit pour l'année civile 2018, et regroupés dans un catalogue unique.

Le principe d'une augmentation générale de 1,6 % avec arrondi aux 5 centimes d'euro a été retenu sauf cas particulier.

SURTAXE EAU

Maintien du tarif de la surtaxe eau au même tarif qu'en 2017.

POPULATION-CITOYENNETÉ-AFFAIRES FUNERAIRES

Le tarif des vacations funéraires lors des opérations funéraires - par ailleurs non reversées à la ville - est maintenu à 20 euros conformément à l'engagement de ne pas augmenter cette taxe qui n'approvisionne pas les comptes de la ville.

Les tarifs des cavurnes sont maintenus à 200 et 250 euros.

Les autres prestations sont majorées de 1,6 %.

STATIONNEMENT

Les tarifs des stationnements souterrain et de surface sont inchangés.
Les stationnements des taxis et des transports de fonds sont augmentés de 1,6 %.

COMMUNICATION

La majeure partie des tarifs sont maintenus à leur même niveau qu'en 2017 à l'exception du tarif insertion publicitaire 4ème de couverture 1 page qui passe de 2 500 à 2 600 euros.

CUISINE CENTRALE

L'ensemble des tarifs respecte le taux directeur de 1,6 % d'augmentation.

SALLES MUNICIPALES

L'ensemble des tarifs respecte le taux directeur de 1,6 % d'augmentation.
Des tarifs sont créés pour permettre la location de la salle René Cassin, le week-end notamment aux associations Albertvilloises.
Des tarifs sont créés pour permettre la location de la salle Marinette Moulin aux associations Albertvilloises à un tarif préférentiel.
Les salles de la maison communale du parc sont dorénavant louées à la demi-journée au tarif de 30 ou 50 euros en fonction de la salle.
Les tarifs de location à la semaine de la Maison Perrier de la Bathie sont fortement diminués.

LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

L'ensemble des tarifs respecte le taux directeur de 1,6 % d'augmentation.

VIE ASSOCIATIVE - Maison des associations

L'ensemble des tarifs existants respecte le taux directeur de 1,6 % d'augmentation.
Seul le tarif buffet froid Forum des associations est maintenu à 3 euros.

PATRIMOINE-CULTURE

Les tarifs d'entrée au musée, augmentés en 2017, sont maintenus.
Les autres tarifs sont également maintenus au même niveau qu'en 2017 à l'exception des droits d'utilisation et de la location de la salle Chaurionde augmentés de 1,6 %.

TAXE DE SEJOUR

Les tarifs de la taxe de séjour au réel sur le territoire de la commune d'Albertville, fixés à compter du 1er janvier 2017 par délibération 1-10 du 19 décembre 2016 restent inchangés au 1^{er} janvier 2018.

CAMPING

Les tarifs du camping restent inchangés à l'exception du tarif « frais de dossier basse saison » fixé dorénavant à 7 euros.

DROITS DE VOIRIE - DROITS DE PLACE POUR LES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES

Les commerçants non sédentaires ont été réglementairement consultés sur la proposition tendant à l'application de la majoration de 1,6 % sur l'ensemble des droits pour les emplacements de marché.

DROITS DE PLACE pour le marché de potier et le marché artisanal, le marché médiéval

Maintien des tarifs existants.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Les droits dus au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure au 1^{er} janvier 2018 restent inchangés.

VIE SCOLAIRE

Les frais de scolarité d'enfants extérieurs scolarisés à Albertville sont établis d'après le coût

de fonctionnement de l'exercice précédent et sont différenciés pour les classes maternelles et les classes élémentaires.

ENFANCE-JEUNESSE

Nouvelle politique tarifaire avec pour objectifs de

- réduire le nombre de tranches de QF (de 8 à 6 tranches) ;
- simplifier & harmoniser les grilles tarifaires pour plus de lisibilité ;
- favoriser les tarifs des « travailleurs pauvres » pour une meilleure accessibilité aux dispositifs proposés par la ville ;
- tenter de maintenir le niveau des recettes correspondantes

SERVICES TECHNIQUES

L'ensemble des tarifs proposés pour l'exercice 2018 par les services techniques respecte le taux directeur de 1,6 % d'augmentation.

PARTICIPATIONS

La participation de la commune aux séjours de plus de 10 jours est supprimée. La participation aux autres séjours est révisée en fonction de la nouvelle grille tarifaire.

Je vous propose :

- de bien vouloir approuver les tarifs proposés tels qu'ils apparaissent dans les documents joints en annexe.

INTERVENTIONS

Dominique RUAZ : Nous voudrions faire quelques remarques et même des réserves par rapport à cette nouvelle échelle de tarification. D'abord peut être expliquer pourquoi nous étions à 8 tranches dans la répartition de l'échelle des QF. Quand l'équipe de Philippe MASURE est arrivée à la mairie c'était déjà une échelle à 6 tranches et puis nous avons reçu une étude qui s'appelle ABS Analyse des Besoins Sociaux qui était une photographie sociale de notre ville et qui à ce moment là nous a conforté dans l'idée que l'on avait déjà, que notre ville était une ville pauvre et que l'appauvrissement s'accroissait et donc nous avons décidé d'ajouter deux tranches à l'échelle des QF, une tranche inférieure donc en bas de l'échelle, pour tous les QF inférieurs à 100 et une tranche pour tous les QF au dessus de 1200, vous revenez à une échelle à 6 QF mais vous ne vous contentez pas de supprimer les deux tranches que nous avons ajoutées vous lissez les QF en fondant les trois niveaux les plus bas. C'est-à-dire que le premier niveau deuxième niveau troisième niveau et quelque fois la moitié du quatrième niveau se trouvent fondus en une seule tranche ce qui fait que mécaniquement les plus pauvres voient une réelle augmentation de toutes les prestations extra-scolaires, garderies, restaurants scolaires, centre de loisirs, école municipale des sports et de la culture, centre socioculturel ... Alors ce n'est peut être pas très clair, j'ai fait à chaque page des statistiques et des comparatifs de chiffres, je vais vous donner trois pages que j'ai pris au hasard, page 58 on note que pour la tranche de QF inférieure à 100 c'est une augmentation de 1,60 euros ça concerne la journée à l'accueil de loisirs les Pommiers, et puis une diminution de 1,70 euros pour les QF supérieurs à 1200 et ça c'est l'ensemble de cette politique sociale. Sur cette page 58 on voit que les trois premières tranches ont une augmentation, 1,60 euros pour la première, 0,30 euros pour la deuxième et 0,25 pour la troisième, et puis on passe aux diminutions, la plus grosse diminution pour le QF supérieur à 1200. Je peux vous laisser répondre, je ferais d'autres démonstrations derrière.

Catherine TERRAZ : Le travail autour de la politique tarifaire est un travail de concertation avec les services de la CAF qui a souhaité travailler avec nous sur la question de la prise en compte des QF des salariés modestes. Les salariés modestes c'est les QF compris entre 328 et 690, pour les personnes qui sont à 328 c'est un SMIC avec 3 enfants et le QF qui sont à 690 c'est 1,5 SMIC avec un enfant. Ce sont des ménages qui très souvent ne peuvent pas bénéficier d'aides légales ou extra légales du CCAS, du département, de la MSA, de la CTR,

de la CAF et on a souhaité avec la CAF avoir un regard attentif sur ces ménages que l'on appelle salariés modestes. Si on rentre dans les détails, on va faire périscolaire, cantines et puis Pommiers. Alors sur les pommiers par exemple, sur un accueil à la journée qui comprend le repas, le goûter, le transport, l'animation et l'encadrement en 2017 pour un QF en delà de 100 on avait 5 enfants sur l'ensemble de la ville qui était concerné, en 2018 sur le nouveau QF on passe sur un coût à 7 euros. Pour les QF de 275 à 701 on était en 2017 sur 6,75 - 9,55 et 9,65 et on passe là sur un coût à la journée à 8 euros et 10 euros donc on est quand même sur une diminution du QF sur ces quotients salariés modestes sachant qu'un coût de revient des Pommiers à la journée pour la collectivité c'est 67,20 euros.

Dominique RUAZ : On dit la même chose, moi je vous dis que ce sont les tranches à partir de la moitié de tableau qui sont favorisées et que les plus pauvres ont disparu du tableau, dites moi que les QF inférieurs à 100 n'ont pas une augmentation de 1,60 euros sur le prix de la journée et dites moi que les QF supérieurs à 1200 n'ont pas une diminution de 1,70 euros sur la journée. Personne ne paie le tarif complet puisque c'est une prestation sociale et que pour tout le monde quelques soient les revenus il y a des subventions publics qui font fonctionner ces services d'action sociale, l'aide est modulée en fonction des QF et ensuite c'est un choix politique savoir ce que l'on veut faire et quel public on veut favoriser au départ. Page 58, c'est une augmentation de 29,6 % pour les très pauvres et c'est une diminution de 10 % pour les gens aisés. J'ai fait toutes les pages et c'est vraiment la cohérence de votre politique sociale.

Page 61, toutes les tranches de QF sont augmentées, c'est le cycle trimestriel d'activité à l'école municipale des sports et de la culture. Toutes les tranches augmentent, l'augmentation pour les QF inférieur à 100 est de 3,90 euros, la diminution pour le QF supérieur à 1200 est de 10,60 euros, c'est une augmentation de 64 % pour les plus pauvres et une diminution de 27 % pour les plus riches alors bien sur qu'il y a un taux directeur qui est à 1,60 mais ce n'est pas vraiment lisible à ce moment là. Sur cette page là, je signale en passant qu'il y a une baisse pour tous les extérieurs à Albertville, si vous vouliez tentez de maintenir le niveau de recettes correspondantes c'était peut être là qu'il fallait prendre et non pas sur les QF inférieurs à 100.

Page 59, par exemple, c'est l'accueil demi journée aux pommiers, c'est une augmentation pour tous, toutes les tranches de QF sont impactés, plus un euro pour les QF inférieurs à 100, plus 5 centimes d'euros pour ceux qui sont au dessus de 1200, voilà c'est votre politique sociale, c'est vraiment ce que l'on peut appeler la solidarité à l'envers et je vous avais déjà dis que votre politique sociale n'était pas très cohérente mais quand d'une main vous prenez les crédits du contrat de ville pour offrir plus d'égalité des chances plus d'égalité de services pour travailler à l'intégration, à l'éducation puis que de l'autre main vous excluez complètement de l'extra scolaire, des garderies, des activités sportives, des activités culturelles, les enfants qui en auraient vraiment besoin, parce que l'on sait que la socialisation ça se passe dans ce genre d'endroit collectif, je trouve que c'est un petit peu consternant, quand vous accrochez, et vous avez bien fait aux frontons de nos écoles, la devise républicaine « Liberté, Fraternité, Égalité » et que l'on en exclu les enfants les plus pauvres, franchement c'est consternant.

Madame le Maire : Je pense que vous faites beaucoup de raccourcis dans ces tarifs puisque quand vous dites qu'il y a très peu d'augmentation sur les QF supérieurs à 1200, bien sur puisque cela concerne les 1200 à 1250, la dernière tranche c'est QF 1250 au lieu de 1200, là on ne retrouve pas 5 centimes d'euros d'augmentation comme vous le dites mais on retrouve 1,55 d'augmentation.

Dominique RUAZ : Je ne pouvais pas en parler de ceux là ils n'existaient pas je n'avais pas de point de comparaison, j'ai comparé les trois qui existaient. Ma préoccupation actuellement ce n'est pas de dénoncer les tarifs que vous appliquez aux gens les plus aisés mais c'est de vous faire remarquer que dans cette grille tarifaire les exclus et les pénalisés se sont les tranches inférieures du QF et même sans parler de celle que vous avez supprimé, il y a au moins à chaque échelle au moins les trois premières tranches qui sont pénalisées.

Madame le Maire : Alors je vais tout de même revenir sur la tranche supérieure à 1250, parce que pour moi un QF de 1250 il fait bien parti d'un QF supérieur à 1200, ce sont bien les mêmes simplement on a changé un petit peu la limite. Qu'est-ce qui est faux ?

Dominique RUAZ : Celui qui est dans le QF 1200 il a pas changé...

Madame le Maire : De 1200 à 1250, je suis d'accord avec vous cela doit correspondre à une ou deux familles qui utilisent le système et au dessus de 1250 par contre là on a une augmentation alors c'est vrai que comme il y a un glissement de certaines tranches pour certaines catégories dans la limite on peut avoir une baisse des tarifs mais cela correspond à très peu de gens, c'est ceux qui étaient à la limite inférieure de la catégorie supérieure et qui retombent dans la catégorie inférieure dans la limite supérieure de la catégorie inférieure ceux là effectivement ils vont avoir une légère baisse de tarif mais cela correspond à peu de monde. Nous avons effectivement regroupé les trois premières tranches à la demande de la CAF, tout ce travail a été concerté avec les services de la CAF qui est là dessus notre principal partenaire et subventionneur, la CAF qui ne voulait plus que l'on fonctionne à huit tranches de quotient qui nous a demandé à repasser à six tranches de quotient et d'équilibrer un petit peu ces tranches donc tout cela n'est pas fait au hasard c'est un travail en fonction du nombre de familles concernées dans chaque tranches pour avoir quelque chose de relativement équilibré alors certes sur certains extrêmes vous pouvez avoir des changements mais ça reste très limité et globalement tout est plutôt favorable à tout le monde. Bien évidemment, je suis d'accord avec vous les deux premières tranches sont pénalisées, pour celles-ci nous avons prévu des aides du CCAS qui seront mise en œuvre de façon très rapide puisque la commission de secours du CCAS se réunit aussi souvent que de besoins, je rappelle que la tranche de QF inférieure à 100 correspond à 4 enfants et que de 101 à 274 ça correspond à une dizaine d'enfants on va dire 6 familles, globalement le plus grand nombre est gagnant dans ces nouveaux calculs et en tout ce que nous voulions, notre politique c'était d'aider ces familles que l'on appelle peut être de façon pas très adéquate « les travailleurs pauvres » et ce sont ces personnes qui vont travailler et qui finalement n'ont pas tant de revenus que ça pour permettre à leurs enfants d'aller fréquenter les dispositifs de la ville.

Valérie ROUGERON : Justement si l'on prend les travailleurs pauvres sur le périscolaire cela leur revient moins cher pour les gens qui travaillent, ils passent de 1,10 euro, 1,12 euros et 1,36 à 1 euro, c'est l'accueil périscolaire. Pour les travailleurs pauvres c'est-à-dire les gens qui ont réellement besoin des dispositifs de garde ça leur fait une diminution, et la même chose sur le restaurant scolaire c'est une diminution donc je pense qu'on ne ferme pas la porte des écoles aux enfants bien au contraire.

Dominique RUAZ : Alors j'ai trouvé la page accueils périscolaires et j'ai une hausse de 0,23 centimes pour la tranche inférieure à 100.

Valérie ROUGERON : 0,13 centimes. 0,87 et ça passe à un euro. Cela concerne exactement trois enfants et pour tous les autres ça diminue minimum de 13 centimes jusqu'à la tranche 6 où cela commence à augmenter.

Dominique RUAZ : On est d'accord mais je ne vous ai pas cité cette page là.

Valérie ROUGERON : Moi je vous la cite puisque vous avez dit que l'on fermait la porte des écoles à certains enfants, donc là on les accueille pour moins cher.

Dominique RUAZ : Ceci dit on ne vous reproche pas de baisser les tarifs pour les plus aisés, même pour les gens qui travaille on ne vous le reproche pas mais il y a des gens qui sont empêchés de travailler pour des raisons de santé parce qu'il n'y a pas de travail, parce qu'ils sont en fin de droit et pour eux là on ne doit pas pour autant leurs fermer la porte de accueils sociaux, il y a des femmes qui sont seules avec des enfants en horaires décalés qui se lèvent pas tôt qui se couchent peut être très tard parce qu'elles font des ménages le soir..

Catherine TERRAZ : Justement les quotients familiaux des travailleurs modestes prennent en compte ces situations de femmes monoparentales qui se lèvent.

Dominique RUAZ : Mais quand je vois quatre tranches qui sont en augmentation... comment vous appelez les gens qui sont en dessous de la tranche qui commence à 420 comment vous les appelez c'est pas les travailleurs pauvres c'est en dessous.

Catherine TERRAZ : Pour toutes les personnes qui ont un quotient compris entre 328 et 690, on a des baisses, pour les autres dont les revenus sont les plus modestes, Madame le Maire les rappelait tout à l'heure, les plus fragiles ne sont pas mis de côté, vous savez que dans le cadre du conseil d'administration du CCAS on a une attention, on a des aides qui viendront soutenir ces familles modestes, les familles qui sont sur des QF à 100 sont déjà soutenues par les services du CCAS, du département, de la CAF ou d'autres institutions. Après je pense que c'est important de rappeler les coûts de revient, alors une journée à 5,40 euros qui comprend 10 heures de garde, le transport, le repas, le goûter, l'animation, quand on sait que le coût horaire d'une assistante maternelle c'est 3,50 euros non pour moi ce n'est pas cher, sur le QF les plus élevés il y a une augmentation à chaque fois à peu près de un euro.

La cantine, c'est un car, c'est de l'encadrement c'est du personnel, le coût de revient d'un repas c'est 8,89 euros quand on demande aux familles dont les QF sont les plus bas de payer un repas à 2,50 euros pour lui là ce n'est pas cher.

Philippe PERRIER : Quand on supprime des niveaux, que ce soit sur le quotient familial ou l'impôt sur le revenu c'est toujours les plus vulnérables qui paient toujours....donc on peut dire ce que l'on veut aujourd'hui c'est toujours les plus vulnérables qui vont payer.

Catherine TERRAZ : C'est quoi la définition des plus vulnérables pour vous ? Une femme au SMIC avec trois enfants pour vous vous c'est déjà plus vulnérables ? Un couple au SMIC avec trois enfants ce n'est pas vulnérables ? Bon je crois qu'il faut que l'on revoit la définition du terme vulnérabilité ...

Philippe PERRIER : Pas de souci, pour moi un SMICARD ce n'est pas quelqu'un d'aisé loin de là. On répartit les choses entre les plus pauvres des plus pauvres de la société mais là vous faites encore un choix et c'est pour les plus vulnérables que vous supprimez les aides...ils sont tous vulnérables avec des quotients comme cela. Quand on gagne 1000 euros par mois en France on est pauvre même si les gens ne sont pas classés comme tel mais c'est comme ça.

Madame le Maire : C'est justement ces personnes là que l'on aide avec nos nouvelles grilles.

Philippe PERRIER : Non vous n'avez pas compris, ce sont des gens tous vulnérables mais dans les vulnérables il y a des gens plus vulnérables que d'autres.

Madame le Maire : Mais ceux-ci bénéficient d'aides particulières alors que les autres non.

Catherine TERRAZ : Les personnes qui sont sur les quotients les plus faibles bénéficient d'aides en fonds énergie, en fonds eau, en aides alimentaires du département, ce qui n'est pas le cas pour les personnes qui sont au SMIC, pour lesquelles au regard des charges elles sont aussi vulnérables et sur lesquelles il n'y a pas d'aides, et on souhaite avec la CAF avoir un regard sur ces travailleurs pauvres sur ces quotients entre ces deux tranches. Les petits sont aidés et ne sont pas oubliés.

Philippe PERRIER : C'est ceux qui sont au ras des pâquerettes que vous oubliez.

Madame le Maire : De toute évidence nous ne sommes pas d'accord, nous ne réussiront

pas à vous convaincre ce soir malheureusement de la nécessité d'aider ces « travailleurs pauvres ».

Michel BATAILLER : Juste une question sur la publicité extérieure, par rapport au panneau qui est affiché sur la halle olympique on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'entreprises qui affichent leur publicité sur ce panneau, donc comment est taxée la halle olympique par rapport à ça ? Je pense qu'il y en a qui externalise leur publicité par rapport à ça.

Madame le Maire : C'est une très bonne question, je ne pourrais pas te répondre tout de suite, nous allons regarder ceci.

Dominique RUAZ : Juste pour vous signaler qu'à partir de la page 68 il y a un certain nombre d'erreur de copié collé.

Madame le Maire : Puisque vous les avez tous pointés merci de nous les transmettre et les corrections seront faites par les services.

Dominique RUAZ : Page 68 69 70 71 c'est la dernière ligne avec des erreurs de copié-collé pour le Qf qui va de 702 à 1250. Le QF 702 se retrouve en dernière ligne à chaque fois c'est une erreur de copié collé sur la dernière ligne.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Nous nous abstenons et nous ne voulons pas que notre vote soit assimilé au refus d'aider les catégories intermédiaires « les travailleurs pauvres » vous avez bien compris que ce n'était pas le sens de notre propos, ce n'est pas du tout le sens de notre abstention.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 ABSTENTIONS

N° 1-13-1		SP
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS Subvention de 180 euros à l'association Jonathan Pierres Vivantes	
RAPPORTEUR	Catherine TERRAZ	

L'association Jonathan Pierres Vivantes a pour but d'apporter une entraide morale des familles dont un ou plusieurs enfants sont décédés. Pour ce faire, elle organise des permanences mensuelles à la Maison communale du Parc, des rencontres de groupes, un accompagnement des familles,...

L'association sollicite le soutien financier de la ville d'Albertville pour lui permettre de continuer ses actions.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 180 euros à l'association Jonathan Pierres Vivantes.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-13-2	SP
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS Subvention exceptionnelle de 575 euros à l'association l'Arbre à Plumes – Travaux d'aménagement
RAPPORTEUR	Jacqueline ROUX

Créée en 2015, l'association l'Arbre à Plumes a pour but de promouvoir et développer la création artistique à Albertville et plus particulièrement à Conflans. Pour ce faire, l'association a ouvert une galerie d'art pour permettre aux artistes locaux d'exposer leur travail et elle organise des événements culturels et artistiques pour animer Conflans (marché de Noël, fête d'Halloween, les folieflores,...).

L'association sollicite le soutien financier de la ville d'Albertville pour lui permettre d'aménager la galerie d'art.

Je vous propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 575 euros à l'association l'Arbre à Plumes.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-13-3	SP
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES – Subventions aux associations Subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'Olympique Albertville short track
RAPPORTEUR	Jean-François BRUGNON

La section short track de l'OGCA vient de se constituer en association adoptant le nom d'Olympique Albertville Short Track.

Les sports de glace Albertvillois sont hérités des JO de 92. Ils contribuent à faire vivre l'image olympique d'Albertville.

Le club compte de nombreux compétiteurs très performants qui brillent dans diverses compétitions internationales portant haut les couleurs Albertvilloises.

Le club a besoin d'une aide financière afin de structurer son activité et d'acquérir des équipements lui permettant de participer aux diverses compétitions de haut niveau.

Je vous propose :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'olympique Albertville short track.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-13-4		SP
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Convention d'objectifs avec la Confédération Syndicale des Familles(CSF) - Avenant n°2	
RAPPORTEUR	Marie-Agnès LEROUX	
PIECES JOINTES	Avenant à la convention d'objectifs	

La Confédération Syndicale des Familles (CSF.) a perçu une subvention de fonctionnement de **17 000 euros** en février puis une subvention complémentaire de **2 000 euros** au mois d'avril dans le cadre du contrat de ville.

Une convention d'objectifs d'une durée de deux ans a été signée en 2016 avec l'association. Elle définit les conditions dans lesquelles la commune soutient l'association dans ses actions et les modalités de versement de la subvention.

Il y a lieu d'actualiser cette convention par un avenant précisant le montant total de l'aide financière que la collectivité apporte à l'association pour l'exercice 2017.

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs proposé en annexe pour la Confédération Syndicale des Familles ;
- d'autoriser madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer cet avenant avec la présidente de l'association.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 1-14		SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Demande de remise gracieuse frais fourrière automobile	
RAPPORTEUR	Hervé BERNAILLE	

L'association Le Grand Bivouac, représentée par Monsieur Bertrand PERRET, Directeur général a sollicité la remise gracieuse des frais lui incombant pour la mise en fourrière du véhicule de l'association, le 21 juillet 2016 à l'occasion du Tour de France, Place du Pénitencier, pour un montant de 116,56 €.

L'éventuelle remise gracieuse accordée sera imputée au compte 67-673-112.

Je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur la remise gracieuse et exceptionnelle de cette somme.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 2-1	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES-FONCIER SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML) TRANS FER ROUTE SAVOIE - Approbation de la modification du capital social
RAPPORTEUR	Martine BERTHET

À compter du 1^{er} janvier 2017, la Région est seule compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares routières des voyageurs, conformément à l'article 15 de la loi promulguée le 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Suivant les dispositions de l'article 133, alinéa VII de cette même loi, les départements actionnaires d'une société d'économie mixte locale dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale peuvent continuer à participer au capital de cette société. En revanche, ils doivent céder dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la loi, plus des deux tiers des actions détenues dans cette société.

Le département de la Savoie est l'actionnaire principal de la SEML TRANS FER ROUTE SAVOIE dans laquelle il détient 35 % du capital social, soit 1 750 actions.

Il a été acté le principe d'une cession à l'euro symbolique des 1 750 actions détenues par le département de la Savoie au sein du capital de la SEML TRANS FER ROUTE SAVOIE au profit de la Région Auvergne Rhône-Alpes, désormais juridiquement compétente en lieu et place du département.

L'article L1524-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), 3^{ème} alinéa, stipule que « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, (...) sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

Le ou les représentants des actionnaires publics au sein d'une société d'économie mixte locale doivent donc être habilités par l'organe délibérant de leur collectivité afin d'agrèer la modification de la composition du capital social lorsqu'elle sera examinée par les instances de la société.

VU ce qui précède ;

Je vous propose :

- d'agrèer la cession à l'euro symbolique des 1 750 actions détenues par le département de la Savoie au sein du capital de la SEML TRANS FER ROUTE SAVOIE au profit de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- d'agrèer la Région Auvergne Rhône-Alpes en tant que nouvel actionnaire de la SEML TRANS FER ROUTE SAVOIE, en lieu et place du département ;
- d'autoriser monsieur Jean-Pierre JARRE, représentant du conseil municipal d'Albertville, siégeant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEML Trans Fer Route Savoie à ratifier cette proposition de modification de la composition du capital social lorsqu'elle sera examinée par les instances de la société.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 2-2-1	SA
OBJET	URBANISME - FONCIER Convention de mise à disposition ERDF pour desserte électrique rue Suarez sur parcelle communale A 246
RAPPORTEUR	Martine BERTHET
Pièce jointe	Plan+convention

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) envisage des travaux de desserte électrique rue Suarez.

Dans le cadre de ces travaux, ERDF envisage la pose de trois canalisations souterraines qui traverseront la parcelle cadastrée A n°246 sise rue Suarez appartenant au domaine public de la commune.

A cet effet, ERDF sollicite de la commune l'autorisation d'établir à demeure, sur cette parcelle communale :

- dans une bande d'un mètre de large, trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ vingt neuf mètres ;
- ainsi que tous les accessoires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (bornes de repérage, coffrets, raccordements, élagage...).

Les conditions de cette autorisation sont fixées par la convention ci-annexée.

Il convient donc d'instaurer une servitude de passage au profit de ERDF et de conclure la convention de servitude de passage sur la parcelle communale ci-dessus désignée.

Je vous propose :

- d'approuver l'instauration d'une servitude de passage au profit de ERDF sur la parcelle cadastrée section A n°246 sise rue Suarez dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec ERDF ;
- d'autoriser madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention de servitude de passage, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 3-1	SA
OBJET	RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des effectifs
RAPPORTEUR	Pascale MASOERO

Il est proposé la création des postes suivants :

A compter du 1^{er} juin 2017 :

- La collectivité poursuit le renforcement des effectifs de la Police Municipale et il est proposé la création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet qui sera pourvu par voie de détachement.
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au service études et travaux afin de pallier le remplacement de l'agent titulaire qui fera valoir ses droits à la retraite le 3 juillet 2017.

Je vous informe par ailleurs que les crédits correspondant aux mesures évoquées sont inscrits au budget.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 4-1	SP
OBJET	EDUCATION Fusion de l'école maternelle Pargoud et de l'école élémentaire Raymond Noël et création d'une entité pédagogique unique, l'école primaire Pargoud
RAPPORTEUR	Valérie ROUGERON

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2017, le directeur académique des services de l'Éducation nationale a sollicité la commune pour fusionner l'école maternelle Pargoud avec l'école élémentaire Raymond Noël en vue de la création d'une école primaire, dont la responsabilité serait confiée à une direction unique.

L'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris par l'article L212-1 du code de l'éducation dispose que : « le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département ».

Les modalités relatives aux fusions d'écoles sont précisées par la circulaire du ministre de l'Éducation nationale n° 2003-104 du 3 juillet 2003, relative à la carte scolaire du premier degré : « la fusion de deux écoles comporte nécessairement la fermeture de l'une d'elles et, le cas échéant, une modification de l'implantation des classes issues de la fusion. Une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas. »

La situation actuelle des écoles maternelle Pargoud et élémentaire Raymond Noël fait apparaître:

- 125 élèves répartis en 5 classes maternelles ;
- 246 élèves répartis en 10 classes élémentaires ;
- chacune des deux directrices de l'école maternelle et élémentaire est en décharge d'enseignement pour assurer ses missions de direction à hauteur de un à deux jours par semaine.

Le regroupement offrirait 5 + 10 postes d'enseignants et un poste de directeur détaché de classe à plein temps.

Le principe de fusion a été présenté au conseil d'école extraordinaire du mardi 11 avril 2017, et a été adopté à l'unanimité. La configuration spatiale des bâtiments présente d'ailleurs un atout certain.

La fusion des deux écoles, avec la création d'une école primaire dotée d'une direction unique pourrait rendre le poste de direction à pourvoir plus attractif, notamment par la création

d'un poste totalement dédié à la direction. Ceci participerait à une amélioration des conditions de travail du directeur.

Je vous propose :

- d'approuver la fusion des deux écoles maternelle Pargoud et élémentaire Raymond Noël avec prise d'effet dès la rentrée scolaire 2017 ;
- d'approuver la fermeture de l'école maternelle Pargoud ;
- d'approuver la fermeture de l'école élémentaire Raymond Noël ;
- d'approuver la création d'une entité pédagogique unique, dénommée « école primaire Pargoud » ;
- de réserver le soin aux services de l'Éducation nationale de prendre les dispositions en matière de réorganisation liée à la fermeture administrative, dans le cadre de la direction de l'école et du redéploiement des personnels relevant de sa compétence.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 5-1		SP
OBJET	SPORT Convention entre la commune d'Albertville et la société All Road - Coupe du monde de VTT trial	
RAPPORTEUR	Martine BERTHET	
Pièce jointe	Convention	

La municipalité développe durant la période estivale une politique événementielle sportive axée sur le vélo afin de dynamiser l'économie touristique locale.

Samedi 26 et dimanche 27 août, Albertville accueillera une manche de la coupe du monde de VTT trial.

L'épreuve rencontre depuis deux ans un succès populaire grandissant. Elle bénéficie d'une couverture médiatique importante. Albertville jouira d'une forte exposition qui permettra de conforter, conjointement à l'accueil du Critérium du Dauphiné et du Tour de l'Avenir, son image de place forte du vélo.

Cette manifestation est un véritable spectacle qui contribue à dynamiser le centre ville. Un public familial assiste à ces deux journées de compétition. L'accès est gratuit.

Une convention vient formaliser les engagements de la collectivité et de la société All Road en matière financière, logistique, et de communication.

Le coût financier de l'accueil de l'étape est de 69 990 euros HT.

La compétition offre la possibilité de développer des partenariats avec des entreprises locales ou nationales sous forme de sponsoring, qui seront proposés aux tarifs suivants :

Bâche publicitaire, le mètre linéaire	100 euros
Stand promotionnel	
• emplacement jusqu'à 9 m ²	250 euros
• de 9 à 36 m ²	500 euros
• supérieur à 36 m ²	1 000 euros
Habillage promotionnel d'une aire d'évolution	10 000 euros

Je vous propose :

- d'approuver la convention avec la société All Road ;
- d'autoriser madame le maire, ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention ;
- d'approuver la grille des tarifs des espaces publicitaires pour cette coupe du monde de VTT Trial et la convention qui régit ces partenariats ;
- d'autoriser madame le maire à entreprendre toute démarche de demande de subvention à d'autres collectivités ou organismes.

INTERVENTIONS

Laurent GRAZIANO : Le contexte budgétaire obligeant à opérer des choix, nous voterons contre cette convention, nous comprenons bien une volonté de développer une image vélo pour la ville nous ne sommes pas opposés à cette manifestation mais au fait de l'accueillir chaque année, son coût n'étant pas négligeable pour la collectivité, la dépense ne me paraît pas forcément pertinente pour l'année 2017 aux vues des différents événements vélo que nous avons déjà sur la ville. En plus nous sommes davantage enclin à accorder notre préférence à des manifestations sur sites naturels plus aptes à valoriser un territoire, des pratiques et pourquoi pas à capter une clientèle et enfin pour terminer une image vélo c'est aussi un quotidien vélo, nous souhaitons que l'on accorde plus d'attention aux cyclistes locaux, l'ambition vélo elle vaut pour tous les Albertvillois qui ne sont pas uniquement spectateurs d'événements d'ailleurs M. BURNIER FRAMBORET a reçu de l'association Roue Libre une série de propositions d'aménagements visant à améliorer la circulation et la sécurité des cyclistes et on sait qu'il y a fort à faire en la matière à l'échelle d'une ville donc là nous sommes prêts à rouler collectif pour arriver à cet objectif et quand tout à l'heure on en parlé des nids-de-poule qui sont peut être très utiles pour ralentir les automobilistes mais ils ont un effet d'évitement pour les cyclistes donc une ville vélo c'est aussi une ville qui permet au quotidien à ces cyclistes d'avoir de bonnes conditions de circulation donc nous sommes aussi très attachés à ce type d'investissement à ces petits travaux qui ne sont pas non plus extraordinaires mais qu'il faut mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Frédéric BURNIER FRAMBORET : Effectivement on a rencontré l'association Roue Libre l'année dernière on a fait le point sur les travaux qui avaient été réalisés ce sont des travaux de réfection de peinture, de complément de marches de trottoir, de signalisation, tout est quasiment fini aujourd'hui c'est un travail collectif que l'on a pu faire avec eux, on a mis également à disposition de cette association un petit local pour faire de l'auto bricolage qui permet aux cyclistes albertvillois de réparer leurs vélos, on a ces actions qui sont suivies, si vous voulez je vous donnerais un compte-rendu de tout ce qui a été fait au prochain conseil municipal.

Madame le Maire : Oui je pense que c'est une très bonne idée de nous présenter tout ceci au prochain conseil, le vélo est notre préoccupation, le vélo à assistance électrique pour que plus de monde encore puisse faire du vélo sur nos reliefs, vous parliez d'un site naturel pour ce type de compétition, vous pensiez auquel par exemple ?

Laurent GRAZIANO : Ce que je veux dire par là c'est que quand vous classez ces sites réalisés pour l'occasion dans le cadre d'une station de sports d'hiver la personne qui voit les

images associe plus facilement le VTT avec le paysage environnant. Quand on est devant la mairie c'est un peu moins vrai, pour avoir vu les manifestations je ne pense pas qu'il y avait une valorisation de notre patrimoine local pour l'accueil de vététistes, l'association pour la Forêt Albertvilloise a certainement beaucoup plus à apporter pour dire que la forêt Albertvilloise est un vrai terrain de jeu pour le VTT sur Albertville et ce n'est pas forcément l'image que l'on renvoie ou alors on a du mal à associer les deux il faudrait être beaucoup plus efficace dans l'association du territoire et de l'événement.

Madame le Maire : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, parce que pour mémoire il y avait les gros rochers qui représentaient la montagne, il y avaient des gros troncs d'arbres, des sapins avec des cascades d'eau, je trouvais que c'était bien représentatif de notre territoire. L'idée de « Partageons la Forêt Albertvilloise » c'est une très bonne idée et nous les avons sollicité, nous travaillons aussi avec nos entreprises locales qui peuvent ce jour là montrer leur savoir faire, je rappelle aussi que c'est une manifestation qui durent 2 à 3 jours qui est complètement gratuite, accessible à tout le monde, il n'y a pas besoin d'avoir de voitures pour se déplacer sur un site particulier en montagne, vous parliez de Conflans alors je ne vois pas bien ou à Conflans ?

Claudie LEGER : La forêt de Rhonne peut très bien s'y prêter aussi ?

Madame le Maire : Comment les spectateurs font, en plus on est dans une zone d'éboulement qui est instable, non on emmène pas 4000 spectateurs par jours comme on a ici dans une zone instable.

Laurent GRAZIANO : L'idée n'était pas de la déplacer, mais c'était de dire que ce type de manifestation n'est peut être pas la plus pertinente pour valoriser notre territoire pour valoriser l'image de la ville pourquoi pas pour valoriser le tourisme sur Albertville sûrement pas ou alors faire venir des touristes uniquement pour assister mais on a quand même vocation à fixer des touristes sur Albertville et pourquoi pas pour des personnes qui pratiquent le VTT à un niveau extraordinaire il y a sur Albertville largement de quoi faire sans avoir besoin de monter dans les stations.

Madame le Maire : C'est bien pour cela que l'on veut montrer aux gens qu'à Albertville ils peuvent faire du VTT Trial et vous dites qu'il faut faire cette manifestation dans les stations !!!

Laurent GRAZIANO : Non je dis qu'elle est plus pertinente dans les stations.

Madame le Maire : Là vous venez de dire que l'on a pas besoin de montrer aux gens que l'on peut faire du VTT ici. Si au contraire, je pense à la Déval'Abertville qui part des Saisies et descend jusqu'ici. Les personnes qui viennent assister ou qui suivent la retransmission de cet événement se disent qu'elles vont venir ici faire du VTT et elles ne sont pas déçues quand elles viennent ici parce qu'elles peuvent en faire partout.

Laurent GRAZIANO : Ce qu'ils voient c'est un site urbain, ce n'est pas un site naturel de VTT, donc je ne suis pas certain que nous voyons dans ce qui est retransmis la forêt Albertvilloise et les opportunités qu'elle propose. Si vous des supports de communication attachés à cette épreuve qui nous le montre.

Madame le Maire : Vous savez que l'UCI dans l'organisation de cette coupe du monde de VTT Trial recherche justement des villes qui ont des sites adaptés, urbains pour faire cette manifestation en centre ville, c'est pour cela que notre commune pour eux est idéal, parce qu'ils sont en centre ville et qu'ils montrent aux spectateurs que ce type de sport peut être pratiqué par des gens qui habitent en zone urbaine. C'est le but recherché.

Laurent GRAZIANO : Donc si l'on veut être cohérent il faut que l'on offre à terme un parcours VTT Trial en milieu urbain à Albertville et là on sera en cohérence là d'accord, je peux venir à Albertville où il y avait cet événement et quand j'arrive à Albertville c'est vrai qu' Albertville propose un parcours urbain de VTT Trial.

Madame le Maire : Je vous rappelle quand même, mais cela ne vous aura pas échappé, que notre commune monte jusque tout en haut de la montagne, notre commune c'est Albertville et l'on peut faire du VTT n'importe où.

Laurent GRAZIANO : C'est ce que l'on ne voit pas assez.

Madame le Maire : Le but c'est d'attirer les touristes ici, parce que l'on attire pas 4000 personnes en montagne, on n'a pas un site adapté. Dans les stations ils restent dans des zones accessibles au public.

Jean-François BRUGNON : On a un cahier des charges bien précis, c'est pour développer le VTT trial en ville avec des parcours rochers tout ça on ne peut pas délocaliser facilement. Le but ce n'est pas forcément d'amener des connaisseurs du VTT si vous faites ça en forêt du Rhône les connaisseurs iront mais tu n'aura pas forcément le public Albertvillois qui ne connaît pas ce genre de manifestation, on rappelle que c'est gratuit. Tout à l'heure tu évoquais la possibilité de faire un parcours urbain sache que dans le cadre du contrat de ville, on réfléchit pour faire un parcours urbain du côté du Val des Roses, on travaillera après avec le conseil citoyen mais on a cette idée effectivement.

Laurent GRAZIANO : Vous pouvez aussi travailler avec nous puisque l'on a des choses à vous apporter.

Jean-François BRUGNON : Je n'en doute pas.

Laurent GRAZIANO : Je voudrais faire le parallèle avec le Tour de France, quelqu'un qui est devant sa télé qui voit la départ d'Albertville, il va voir ensuite sur le parcours le potentiel du territoire, c'est une évidence, ce potentiel il s'offre aux téléspectateurs, on est obligé de constater que pour cette manifestation le potentiel ne saute pas aux yeux sauf à ceux qui ont une connaissance du territoire mais après c'est très bien si on fait de l'urbain aussi.

Madame le Maire : Ça ne veut pas dire que l'on est obligé de faire de l'urbain on associe les mots Albertville VTT, c'est à Albertville je vais pouvoir faire du VTT. Je rappelle que si l'on fait cette manifestation en centre ville c'est pour attirer par jour 4000 personnes qui vont pouvoir aller consommer dans nos commerces tels qu'ils soient, c'est le but aussi y compris pas des touristes qui viennent très loin même des personnes qui pourraient venir des villages environnants, de la zone de Faverges, anciennement de la Haute Combe de Savoie, qui n'ont pas l'habitude de venir consommer à Albertville qui vont peut être découvrir un centre ville agréable avec des commerces et qui vont peut être y revenir.

Noelle AZNAR MOLLIEUX : Simplement ce que disait Laurent GRAZIANO au début de son propos, eu égard du coût parce que là on parle des royaletises que l'on verse à la société All Road mais en fait il n'y a pas la valorisation du travail des services techniques et de la logistique donc c'est un petit peu plus cher, on n'aurait très bien pu imaginer que cette manifestation elle est lieu une année sur deux parce que malgré tout il y a un caractère tout à fait spectaculaire, ça a un côté quand même répétitif, on peut imaginer surtout une année où l'on a le Critérium, le Tour de l'avenir, on peut peut être, pardonnez moi la métaphore automobile, lever le pied dans la mesure où l'on se plaint que l'on a des problèmes budgétaires et des problèmes de recettes, ça méritait d'être réfléchi d'une façon différente en terme de calendrier.

Madame le Maire : Alors que notre réflexion c'est de se dire qu'il faut d'enfoncer le clou Albertville c'est le vélo et que ça rentre bien dans la tête de tout le monde, des extérieurs et c'est comme ça.

DECISION

**Le conseil municipal, à la MAJORITE des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

avec 6 VOTES CONTRE

N° 6-1	SA
OBJET	PROGRAMMATION Demande de subvention auprès de la région Auvergne – Rhône-Alpes pour l'opération « Réaménagement urbain et paysager de la Grande Place de Conflans et de la rue Gabriel Pérouse - Cité médiévale de Conflans»
RAPPORTEUR	Yves DUJOL

L'État a attribué une aide financière s'élevant à 427 083,25 euros, par notification du 19 mai 2016 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'opération

« Réaménagement urbain et paysager de la Grande Place de Conflans et de la rue Gabriel Pérouse - cité médiévale de Conflans ».

Le conseil départemental de la Savoie a également attribué une aide financière s'élevant à 50 000 €, par arrêté attributif du 16 septembre 2016 au titre du contrat territorial de Savoie (CTS) - Volet Local, fiche action 2.1 du contrat de centralité.

Le coût des travaux s'élève à 2 527 345 euros hors taxes et se décomposent comme ci-dessous :

Dépenses	Montant HT
Maîtrise d'oeuvre	55 400,00 €
Travaux de réfection et d'embellissement de la Place de Conflans dont :	2 471 945,00 €
<i>Travaux préparatoires</i>	<i>136 563,40 €</i>
<i>Terrassement généraux/Voirie</i>	<i>1 113 350,10 €</i>
<i>Réseaux eaux pluviales et eaux potables</i>	<i>680 891,00 €</i>
<i>Réseaux eaux usées</i>	<i>312 155,00 €</i>
<i>Réseaux secs</i>	<i>119 817,50 €</i>
<i>Plantations</i>	<i>17 223,00 €</i>
<i>Eclairage de 2 fontaines</i>	<i>34 155,00 €</i>
<i>Eclairage du musée</i>	<i>57 155,00 €</i>
TOTAL	2 527 345,00 €

L'objectif de cet aménagement est de fédérer la dynamique de Conflans autour d'un espace public représentatif, porteur d'une nouvelle image attractive pour le redéveloppement de la cité.

A ce titre, il est possible de bénéficier également d'un soutien financier de la région

Auvergne – Rhône-Alpes, dans le cadre du programme réservé aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origine du financement	Montant HT
Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes	100 000,00 €
Etat – FSIPL 2016	427 083,25 €
Conseil départemental de la Savoie – CTSVL – Action 2.1	50 000,00 €
Commune	1 950 261,75 €
TOTAL	2 527 345,00 €

Aussi, en complément des aides de l'Etat et du conseil départemental de la Savoie déjà obtenues, je vous propose :

- d'approuver le coût des travaux pour un montant de 2 527 345 euros hors taxes ;
- d'approuver le plan de financement faisant apparaître la participation financière du conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget d'investissement dans le cadre d'une AP/CP sur la période 2016-2017 ;
- d'autoriser madame le maire, ou un adjoint ayant reçu délégation à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la région Auvergne – Rhône-Alpes ;
- d'autoriser madame le maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à faire toutes démarches pour mener à bien ces opérations.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

N° 6-2	SA
OBJET	AFFAIRES FINANCIERES Demande de subvention auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes au titre du plan sécurité pour l'opération «Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires»
RAPPORTEUR	Valérie ROUGERON

Au titre de l'opération «**Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires**», je vous rappelle que nous avons déposé un dossier de demande de subvention le 10 octobre 2016, sollicitant l'aide de l'État au titre du renforcement du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2016 (FIPD) et dans le cadre du plan national de mise en sûreté (PPMS). A ce jour notre demande est en cours d'instruction.

La région Auvergne – Rhône-Alpes a adopté un plan régional de sûreté, afin d'accompagner entre autre, les collectivités locales dans leurs investissements en matière de sécurisation

de l'espace public.

Aussi, il vous est proposé de solliciter la région pour l'opération «**Travaux de sécurisation des bâtiments scolaires**», sur 12 établissements.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 609 378 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Origine du financement	Montant H.T.
Etat (FIPD 2016)	269 404 €
Région	218 098 €
Commune	121 876 €
Total	609 378 €

L'essentiel des travaux sera réalisé durant les périodes de vacances scolaires estivales 2017 à 2019.

Je vous propose :

- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 609 378 € HT ;
- d'approuver le plan de financement faisant apparaître la participation financière de la région ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget d'investissement dans le cadre d'une AP/CP 2017-2019 et de nos travaux en régie ;
- d'autoriser madame le maire, ou un adjoint ayant reçu délégation à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la région au titre du plan sécurité ;
- d'autoriser madame le maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à faire toutes démarches pour mener à bien ces opérations.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

INTERVENTIONS

Claude BESEVAL : Sur la ville, il y a plusieurs personnes qui sont en train de recevoir les factures d'eau et ils se posent énormément de questions car l'assainissement n'est plus facturé, les gens trouvent ça bizarre, est-ce-que l'on va retourner à deux factures une pour l'assainissement une pour l'eau potable ?

Frédéric BURNIER FRAMBORET : Sur quel secteur ?

Claude BESEVAL : Centre ville

Frédéric BURNIER FRAMBORET : Je n'en ai pas entendu parler, nous allons voir avec le délégataire.

Claude BESEVAL : Avant le délégataire c'était SUEZ qui facturait comme maintenant la station d'épuration ce n'est plus SUEZ est-ce-que ça a été sauté ?

Frédéric BURNIER FRAMBORET : C'est toujours SUEZ pour la facturation puisqu'on leur a confié la mission de facturation mais il y a peut être eu un loupé. Je vais me renseigner.

Noëlle AZNAR MOLLIEUX : Avant qu'ils ne se réjouissent trop vite car cela divise la facture par deux.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé
LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H00**